

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

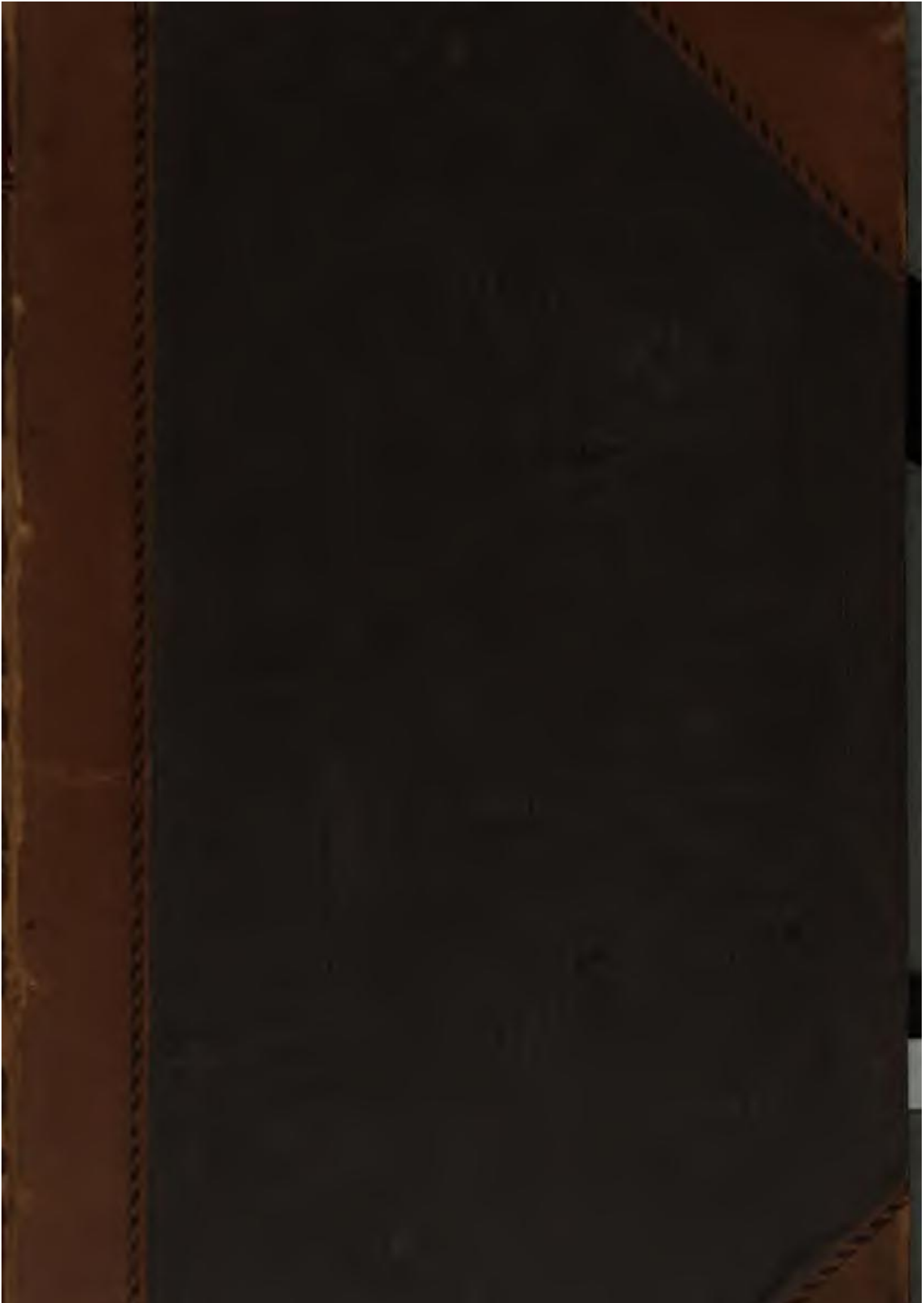
The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help. + Maintain attribution The Google's "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



The text on this page is estimated to be only 0.29% accurate

■I • • • 1 r\m\i\ r

The text on this page is estimated to be only 22.12% accurate

ÉTUDE BL-R MARC-AURÈLE SA VIE ET SA DOCTRINE

The text on this page is estimated to be only 11.64% accurate

TG9I — PARIS. IMPRIMERIE GUIEAUDKT ET JOUAI'ST .
rue Suiiiil-lluuoiv, 338.

The text on this page is estimated to be only 21.51% accurate

ÉTUDE SUR MARC-AURÈLE SA yn ET SA DOCTRINE PAR
E. DE SUCKAU « 11 ne s agit pas ici d*une question frivole, mais de
savoir si nous avons ou non lusage de la raison. » Pensées de Marc-Aurèley
xi, 38. PARIS CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE -EDITEUR RUR DBS
GRËg-SORBOKNB , 7 1857 J/^ : S!./^.

The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate

$V' - " . ' \bullet \cdot \blacksquare \bullet \blacksquare' - CL \blacksquare^{\{ / H \setminus , \bullet - \blacksquare \bullet}$

PRÉFACE

La vie de Marc-Aurèle avait eu de nombreux historiens et biographes. C'est le témoignage d'Hérodien au commencement de son histoire. La satire de Lucien contre les rapporteurs de la guerre des Parthes doit affaiblir Téloges d'Hérodien et aussi nos regrets. Cependant, quelle que fût la faiblesse ou même l'inexactitude de ces récits, nous y aurions trouvé des renseignements précieux que nous cherchons en vain ailleurs. La perte la plus regrettable est celle des Mémoires que Marc Aurèle avait composés lui-même pour servir à l'éducation de son fils, et dont il laissa le manuscrit à Commode. Pourquoi cet ouvrage ne nous a-t-il pas été conservé avec les Pensées? Il nous aurait fourni un précieux commentaire de ce livre admirable; nous y aurions vu l'application constante au gouvernement, à la législation et à tous les événements de la vie, des beaux principes de la doctrine stoïcienne. Les Pensées elles-mêmes ne nous font connaître que le dernier développement de l'âme de Marc-Aurèle. Elles nous la montrent dans sa force et sa plénitude, tout entière recueillie en face de la mort, dans l'achèvement d'une vie noble et bien remplie. Elles sont la plus pure expression du stoïcisme et du caractère d'un grand homme. Mais elles ne nous apprennent que peu de chose de la vie de Marc-Aurèle et des circonstances dans lesquelles elles ont été écrites.

— \l — La correspondance entre Marc-Aurèle et Fronton renferme des détails précieux sur les premières années de Marc-Aurèle, sur ses études et sur sa vie intime ; mais elle nous laisse entièrement ignorer la vie politique du prince et les bienfaits de son règne. C'est cependant, après les Pensées , la source la plus abondante . et où il faut surtout puiser pour une biographie de Marc-Aurèle. Les grands recueils des lois romaines contiennent un grand nombre de rescrits de Marc-Aurèle et de sénatus-consultes qu'il fit rendre. Mais, au milieu des compilations faites par ordre de Justinien , l'œuvre législative des Antonins ne se retrouve que dispersée, morcelée et incomplète. On a réuni ces fragments avec un soin religieux (1) ; mais, isolés , ils perdent de leur valeur, et même dans leur ensemble ils ne forment qu'une faible partie du monument qu'on voudrait retrouver dans toute sa grandeur et sa beauté. Quels qu'ils soient cependant , ils sont de la plus grande importance pour aider à apprécier le caractère et le rôle de Marc-Aurèle. Parmi les historiens qu'Hérodien indique sans les nommer, le plus célèbre était Hélius Maximus (2) : c'est à lui qu'ont emprunté au hasard les abrégiateurs et les compilateurs qui l'ont suivi, et qui seuls nous conservent aujourd'hui quelques détails sur l'époque des Antonins. L'ouvrage de Dion Cassius renferme surtout des récits de la guerre de Germanie. Capitolin , le biographe d'Antonin . de Marc-Aurèle et de Verus , nous offre des faits intéressants , mais réunis sans choix et sans méthode ; l'ordre du temps n'est pas suivi ; bien des événements (3) Voyez les ouvrages cités, p. 143. (S^e V. Vulcatius Gallicanus, Avidius Cassius, §§ 10, 9; J. Capit., M. Ani. le Phil., §25.

— VII — nements sont omis ou confondus; la critique manque partout. Sparticus, Lampride, et surtout Vulcatius Gallicanus, le biographe d'Avidius Cassius, ajoutent quelques traits au portrait • et à l'histoire de Marc-Aurèle. Mais, au milieu de tous ces tableaux à demi effacés ou chargés par places de trop fortes couleurs, la vérité semble disparaître, les caractères nous échappent, et nous ne pouvons surtout découvrir l'état de la société et des mœurs. Pour y suppléer, il faut s'adresser à Lucien, à Aulugelle, à Apulée, à Epictète, à Plutarque; il faut se rappeler des traits empruntés à Pétrone, à Sénèque, à Tacite, et qui n'ont pas encore vieilli; enfin il faut interroger les apologistes, tels que Justin, Tatien, Athénagore, et aussi les grands hérésiarques qui prennent encore au second siècle le nom de chrétiens. Ce n'est qu'en réunissant tous ces témoignages, en les contrôlant les uns par les autres, qu'on peut répandre quelque lumière sur le temps et la vie de Marc-Aurèle. C'est ce que nous avons cherché à faire, sans penser y être entièrement parvenu. Que de choses, en effet, nous n'avons fait qu'entrevoir, et combien d'autres qui sont pour nous restées dans l'ombre! Cependant notre travail, tel qu'il est, pourra peut-être aider à faire connaître une époque et un homme trop peu connus et si dignes de l'être. Au moins il offrira, réunis dans un certain ordre, des matériaux dont un autre saura mieux se servir. Nous n'avons pas pu étudier la vie de Marc-Aurèle sans étudier sa doctrine. Elle est une trop grande partie de lui-même, elle sert trop à expliquer son caractère et sa vie, pour que nous ayons voulu la négliger. Ici nous avons retrouvé dans les Pensées un guide sûr que nous n'avons eu qu'à suivre pas à pas. En laissant presque toujours la parole au maître, en nous abstenant le plus possible d'intervenir et de

The text on this page is estimated to be only 11.00% accurate

8000170401

The text on this page is estimated to be only 18.93% accurate

— Ili — l'ailé et dîTioitè de la rmison. Accord de la morale et de la piélé. La destioée homaioe renfermée dans la vie sociale. La Providence. Optimisme. La morl. Limmortalité de Pâme. TROISIÈME PARTIE. Vie prBLiQCE et peitée »e Hàic-ArEÈLE. GowenvainU ri InpùiiAM, — importance rendue au sénat. La Im romaine transformée par les jarisconsultes stoïciens. Sort nouTeaa fait à TesclaTc, à IVnfan^ à la femme. — Administration judiciaire de Marc-Aurèle. Examen de son Iniolè** rance préteodoe contre le christianisme. Gmerres, — Guerre contre les Parthes conduite par Vénis. -^ Guerre contre les Germains. MarD-Anrèle les eomhat en personne pendant quatre années. — Révolte d^Avidiua Gassius. — Voyages de Marc-Aurèle en Orient. Son retour k Rome après huit ans d'absence. — Nouvelle guerre avec les Marcomans. Mort de Marc-Aurèle. Vie iMlérieure. — Affection de Maro^Aurète pour sa famille, pour sa mère, pour sa sœur. Son mariage, ses enGints. — Ses rapports avec son lirère adoptif. — Critique des accnsatîons contre Faustine et des reproches adressés k Maro-Aurèle pour son indulgence envers sa femme et son fils. CONCLUSION. etr61e de Marc-Aurèle. Hommages rendus à sa mémoire. V

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

ÉTUDE MARC-AURÈLE r partir ENFANCE ET JEUNESSE DE
MARG-AURÊLE. SON ÉDUCATION. — SOCIÉTÉ DE SON TEMPS.
Enfance de Marc-Aurèle. — Son éducation. Maro-Aurèle nait à Rome sur
le mont Caelius (1) le 6 des calendes de mai 121, la quatrième année du
règne d'Adrien. n était d'une famille patricienne et consulaire. Son bisaïeul
paternel Annius Verus, originaire du municipe de Saccubis, en Espagne, où
il avait exercé la préture, vint à Rome et y fut nommé sénateur. Son grand-
père Anniius (i) J. Capitolinus, M. Antonin le Philosophe, §i. — Frothingham
Lettres & M. César, Irai. d'A. Cassan, 1. il, ép« 2. 1

Verus, consul et préfet de la ville, avait été agrégé à l'ordre des patriciens par les empereurs Vespasien et Titus. Son père, qu'il perdit de bonne heure, exerçait, quand il mourut, les fonctions de préteur. Son oncle, le frère aîné de son père, Annianus Libon, obtint le consulat (128). Sa tante Abnia Gabria Faustina épousa T. Antonin(1). La mère de Marc-Aurèle, Domitia Calvilla ou Lucilla, était fille de Galvidius Tullius, qui fut deux fois consul, et petite-fille de Catilius Severus, qui fut également deux fois consul et préfet de Rome. Marc-Aurèle s'appela d'abord du nom de son grand-père maternel, Catilius Severus. Après la mort de son père, il fut adopté par son grand-père paternel, de qui il prit le nom d'Annius Verus. A l'âge de dix-huit ans, quand l'adoption d'Antonin l'eut fait entrer dans la famille d'Aurelia, il échangea le nom d'Annius contre celui d'Aurelius (2). Ce ne fut que peu de temps après son avènement à l'empire qu'il reçut le nom d'Antonin, nom déjà illustre et qu'il devait achever de consacrer. A tous ces noms il faut joindre celui que l'empereur Adrien donnait, par un aimable jeu de mots, au jeune Verus, pour qui il avait une tendresse particulière et qu'il se plaisait à appeler Verissimus. Doué du cœur le plus franc et le plus généreux, comme de l'intelligence la plus vive, Marc-Aurèle sut, dès ses premières années, mettre à profit l'heureuse condition dans laquelle la fortune l'avait fait naître, et se montrer digne d'être appelé un jour à gouverner l'empire. . (1) !• J. Cap. , ibid. (2). J. Cap. , ibid., S ».

— s — Si la nature avait été prodigue envers lui, il dut aussi beaucoup à sa Ceunille, à ses amis et à ses maîtres. Son bisaïeul s'opposa à ce qu'il fût envoyé aux écoles publiques. Grâce à lui, Marc-Aurèle reçut dans la maison pater* nelle les leçons de bons maîtres, et en même temps il apprit que l'éducation est le plus précieux des biens , pour lequel il ne faut rien épargner (1). VitxA élevé dans Tendroit même où il était né, dans la manon de son aïeul Verus , près du plais de Lateran (2). Tous les genres d'instruction que son temps pouvait offrir lui furent donnés; tous les maîtres célèbres à Rome et à l'étranger furent appelés auprès de lui, et la plupart demeurèrent ses amis et ses conseillers long* temps après qu'il eut atteint l'âge d'homme et lorsque déjà il exerçait le pouvoir suprême. La reconnaissance de Marc-Âurèle les a immortalisés après leur mort , comme elle leur a assuré pendant leur vie tous les bienfaits de la faveur impériale; mais dans ses Penséeêj où il nous entretient de chacun d'eux , il nous parle plutôt de ce qu'ils ont fait pour son caractère et son éducation morale que de l'objet et de la méthode de l'enseignement. Ce n'est que dans sa correspondance avec Fronton que nous pouvons trouver quelques détails sur la vie intime de Marc-Aurèle , sur ses études littéraires, sur l'emploi de son temps , sur ses exercices et ses travaux. Nous y voyons que Marc-Aurèle , pendant ses première(1) Pensées de Maro-Aorële, trad. d'Alexis Pierron., 1. 1, A. (S) J. Capit., M. Ant. le Phil., § i.

— 4 — res années, vécut beaucoup à la campagne. Antonin le Pieux, en devenant empereur, avait continué à mener la vie d'un grand cultivateur, restant avec ses amis ce qu'il avait été simple particulier, a Ses plus grands plaisirs étaient la pêche , la chasse j la promenade et la conversation avec ses amis. Il passait avec eux , comme un simple particulier, le temps des vendanges (1). Comme Antonin , Marc-Aurèle fit de longs séjours à Lorium et à Lanuvium. C'est de ces villas qu'il écrit ses lettres à Fronton , pleines de récits de vendanges , de promenades et de repas champêtres.

— 5 — fait une délicieuse promenade en sandales devant ma chambre. Ensuite je me chaussai et pris le sagum, car c'est ainsi qu'on nous avait prescrit de nous présenter, et je suis allé saluer mou seigneur. Nous sommes prtis pour lâchasse. Nous avons fait de beaux coups. On a tué des sangliers ; du moins nous Pavons entendu dire, car il n'y a pas eu moyen de le voir ; cependant nous avons monté une côte escarpée. Puis , à midi environ , nous sommes revenus au palais , iDQÎà mes livres. Après m'être déshabillé et déchaussé, je suis resté deux heures sur mon lit. J'ai lu le discours de Caton sur les biens de Dulcia et un autre où il assigne QQtribun,.. Après avoir lu ces discours , j'ai écrit quelque chose qui mérite d'être jeté au feu ou à l'eau... Ce sont des essais dignes des chasseurs et des vendangeurs qui ébranlent ma chambre du bruit de leurs chansons, bruit aussi ennuyeux, aussi odieux pour moi que celui du barreau (1). » Un autre jour le jeune prince s'abandonnait à toute la gaieté de son âge, et, au retour, il racontait à son maître sa folle aventure : « Dès que mon père se fut retiré de ses vignes dans son palais, moi , selon ma coutume , je monte achevai, je pars et m'avance assez loin sur la route. Bientôt, au milieu du chemin , se présente un nombreux troupeau de moutons. Le lieu était solitaire : quatre chiens , deux bergers, mais rien de plus. L'un des bergers dit à l'autre, en voyant venir quelques cavaliers : Prends bien garde à ces cavaliers, car ce sont d'ordinaire les plus grands voleurs du monde. A peine ai- je entendu ces mots (1) Id., ibid., èp. 5.

— 6 — que je pique de l'éperon mon cheval et que je le précipite sur le troupeau. Les brebis effrayées se dispersent et s'en-» fuient pêle mêle, errantes et bêlantes. Le berger me lance sa houlette; sa houlette s'en va tomber sur le cavalier qui me suit. Nous fuyons au plus vite , et c'est ainsi que le pauvre homme, qui craignait de perdre son troupeau^ ne perdit que sa houlette. C'est un conte, diras-tu; non» c'est la vérité même » (!)• Au milieu de cette gaieté et de ces exercices^ MarcAurèle cherchait à ac^quérir la force de santé que la nature semblait lui avoir refusée et qui devait lui être si nécessaire pour supporter les fatigues de son métier d'empereur. D'ailleurs les devoirs de la vie publique allaient bientôt peser sur lui et lui rendre plus rares les plaisirs de la campagne et les joies de l'étude. Dès son adoption par Antonin, à Tâge de dix-huit ans , il partagera avec ce prince le soin des affaires, et elles le poursuivront danQ chacune de ses villas. « Notre villégiature, écrit-il alors à Fronton , c'est le gouvernement et toutes les affaires de la ville. Que veuxtu ? je ne puis même t'écrire. J'appartiens à mille soins, dont je ne suis libre enQn que pendant une courte partie de la nuit (2). Et Fronton plaisante son élève sur cette vie occupée. Dans une lettre d'une affectation étrange qu'il lui adresse à Alsium, où Marc- Aurèle était allé passer les fériés latines, il lui trace un emploi de son temps plus conforme au lieu, (i)Id., ibid.,1. Il,ép. 17. (2) Fronl. , LcUrcs à Marc Ânlonin, 1. il , ép. 4.

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

— 7 — à la cînstance et au soin de sa sanlé. « Si , à présent ^ tu as déclaré la guerre au jeu, au repos, au plaisir, lui dit-il en terminant, dors au moins autant qu'il convient à un ixMDme libre. • . Pourquoi as-tu choisi ce lieu de délices ? . . . Est-ce pour ménager à ton esprit la volup . . . Qu'est ce à dire la voiap. • ? Au contraire^ s'il feut dire la vérité avec des mntiés de mots, c'est pour ménager à ton esprit des veill. • ; je veux dire des veilles, ou pour lui ménager des trav. . . , des &m... ; c'est-à-dire des travaux, des ennuis. Toi , jamais laTolop... On accorderait plus facilement avec toi volpem (renard), que wduptiUem (volupté) (1). • Conune le dit son maître avec des demi- mots si bizarres et si recherchés, Marc-Aurèlesut toujours sacrifier le plaisir à l'étude et l'étude aux affaires. Capitolin rend de lui le même témoignage : « Il aimait le pugilat, la lutte, la oourse et la chasse aux oiseaux ; il était fort habile à la paume et à la chasse; mais le goût de la philosophie le détournait de tous ces amusements et lui donna beaucoup de gravité, sans lui faire perdre toutefois Tagrément qu'il mettait dans son commerce avec ses amis, et même avec les personnes qu'il connaissait moins (2). » Ce changement eut lieu de bonne heure, et, dès son enfauM, Marc-Aurèle se fit remarquer par la gravité de son caractère et par son application au travail (3). A l'âge de six ans (127), Adrien l'avait nommé chevalier, et à huit ans (129), il l'avait fait entrer dans le (1) Front., Lettres sur les fériés alsienes , ép. 3. (2) J. Capit.,M. Ânt. le Phil.,§4.— Front., Lettres à M. César, 1. IV, ép. 5. ^ (3) Dion Cassius, 1. Lxxi.

— 8 — collège des prêtres de Mars, chargés de la garde des an^e eilia. Le jeune prêtre avait joué son rôle dans les cérémonies : il y avait figuré comme chef de la musique et maître des initiations. Il avait consacré plusieurs prêtres et en avait destitué plusieurs, sans le secours de personne; car, nous dit Capitolin, il avait appris les hymnes. d'usage (1). Sans comprendre la nature de ces fonctions sacrées, Marc-Aurèle dut sans doute avoir conscience de ce qu'il dévalait à des dignités qu'il obtenait si jeune et qui n'étaient que la promesse de faveurs plus grandes ; et il le tenacigna par ses efforts pour accomplir de prompts et glorieux progrès. Seulement il avait moins de santé que de bonne volonté, et Ton dut lui reprocher plus d'une fois une ardeur au travail qui jmenaçait d'ébranler sa constitution. Ce fût, ajoute Capilolin , la seule chose dont on le reprit dans sa jeunesse (2). On rapporte qu'à l'âge de douze ans, initié à la doctrine des stoïciens, il voulut entrer dans leur ordre philosophique et mener comme eux une vie de privations et d'ascétisme. Il prit leur costume et s'interdit tout ce dont leur règle ordonnait de se passer. La famille de Marc-Âurèle s'alarma de tant d'austérités ; sa mère le pria de se ménager davantage, et il accorda à ses larmes d'avoir un petit lit recouvert d'une peau (3). Malgré cet enthousiasme qui entraîna un moment Marc Aurèle, comme il entraînait son siècle, vers une vie de re(1) J. Ctpit., M. Ânt. le Phil., § 2. (2)ld., ibid.,§3. (3) Id., ibid.

^ 9 — BODoemeol aa nom de la philosophie ou au nom de la
 reli* gioQ , son éducation réunit les avantages de l'éducation grecque et de
 l'éducation romaine ; elle fut à la fois variée et profonde, spéculative et
 pratique. Les exercices corpo* rels y tinrent une grande place , comme nous
 l'avons vu j et les beaux*artsn'en furent pas exclus, comme Taltestent les
 leçons de peinture qu'il reçut de Diognète et celles que faû donna le
 musicien Andron, en même temps son maître de géométrie. Andnm, le
 comédien Geminus et le littérateur Eupborion ftnrent chargés de lui
 présenter les premiers éléments d'une éducation libérale, de ce que les
 anciens appelaient les beaiix-arts et qu'ils renaissaient avec autant de soins
 que nonsenmettODs à tout séparer. Trosius Aper, PoUion, Eutydius,
 Proculus de Sicca, lui enseignèrent le latin usuel, et Alexandre le
 grammairien lui présenta les pre* mières notions de la langue grecque.
 Aninius Macer, Ca<> niaiua Celer, Herodes Atticus , Tinitièrent à
 Téloqueuca grecque, et Fronton à l'éloquence latine» Proculus de Sicca fut
 élevé plus tard par son élève au proconsulat, et celui-ci 86 chargea de toutes
 les dépenses attachées à ces fonctions. Dans ses Penséeê^ écrites à un âge
 très avancé, Marc-Au^ rèle n'oublia point son vieux maître de grammaire
 grec* que, et il lui rend ce délicat et touchant témoignage : « Il ne reprenait
 jamais personne qu'avec ménagement ; jamais de remarque choquante au
 sujet d'un barbarisme ou d'un solécisme, d'un son vicieux qu'il entendait
 pro* Doncer ; seulement il mettait à la place l'expression propre,
 adroitement, sous prétexte de réponse ou de confirmation, ou comme pour
 discuter, non pas sur le mot, mais sur la

— 10 — chose même en question, ou par tel autre fin détour qui faisait passer la leçon (1). ^ Fronton obtint le consulat. Une statue fut demandée pour lui au sénat. Il fut aussi nommé proconsul d'une province d'Asie, mais sa mauvaise santé l'empêcha de remplir cette charge. Ce qui dut lui être plus précieux que ces honneurs, ce fut la constante intimité dont il jouit auprès d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Verus, et Tatta-* chement filial que lui conserva son élève. L'expression trahit souvent cette affection dans les confidences les plus intimes du maître et de l'élève. On regrette d'y voir je ne sais quelle couleur grecque qui ressemble à du fard, une étrange exagération et une singulière affecterie; mais il est intéressant de lire cette correspondance pour connaître le goût de l'époque et les premières influences subies par Marc-Aurèle. Fronton souffrait de la goutte ; son élève lui avait exprimé le regret de ne pouvoir être auprès de lui. Fronton lui répond : « Qui peut être plus heureux que moi , à qui tu adresses des lettres si brûlantes. Bien plus , comme les amants tu veux courir et voler vers moi. Ma souveraine, ta mère, a coutume de dire, en plaisantant, qu'elle est jalouse de moi à cause de la grande affection que tu me témoignes (2) . d Plus bas, dans la même lettre, Fronton va plus loin encore : « Je ne puis rien désirer de mieux que d'être aimé de toi sans raison. Est-ce l'amour, quand il y a une (1) Pensées de M. Aurèle , 1. 1 , 10. (3) Front., Lettres à M .César, 1; i , ép. 5.

— 11 raison pow s'aimer, quand le rapprochement a des motife légitimes ! Je ne comprends Tamour que fortuit, libre et i'^c^îssant à aucun motif, qui nattd'un premier mouvement plutôt que par raison, qui ne brûle pas comme un foyer qu'on attise, mais comme un éclair qui s'allume dansTair. » Maro-Aurèle répond sur le même ton : « Tu ne saurais faire recalcr ton amant (eraiten tuum), c'est de moi que je parle; je n'en proclamerai pas moins que j*aime Fronton. Je l'aime et je dépéris d'amour.

•• 11 faut accorder aux amimiB de préférer à leurs propres victoires les victoires de ceiuc qu'ils aiment (tôv èpa>/j^ci>v) (1). » Après avoir lu dans la sénat, devant Ântonin, un dis* cours composé par son maître , Marc-Aurèle l'avait ren« voyé à Fronton, copié de sa main. Celui-ci lui répond : < C'^t une grande vérité que cette parole de notre Labérius , que pour faire naître l'amour les douceurs sont des amorces et les bienfaits des enchantements. Non, jamais ni breuvage ni philtre n'ont embrasé d'autant de feux un amant pour son amante que n'en ont allumé pour toi dans mon cœur l'étonnemenl et la stupeur où m'a jeté ton dernier bienfait (2). » La même tendresse passionnée se retrouve dans la réponse de Marc Aurèle. « Tu as vaincu en amour tout ce qui a jamais aimé. .. Mais moi qui possède dans un moindre degré la puissance d'aimer, je t'aimerai plus qu'aucun homme ne t'aime. (i) Id., ibid., ép. 7. (2)Id., ibid., 1. ii,ép. 1.

— i« — plus enfin que tu ne t'aimes toi-même. Je n'aurai plus à lutter qu'avec Gratia (la fille de Fronton), et j'ai bien peur encore de la vaincre : car la pluie abondante d'un pareil amour, comme dit Plante, a de ses larges gouttes non* seulement percé les vêtements, mais pénétré jusqu*à la moelle. Quelle lettre penses-tu m'avoir écrite? J'oserai le dire : celle qui m'a enfanté , qui m'a nourri , ne m'a jamais rien écrit d'aussi aimable , d'aussi doux. Ta lettre, m'inspire ni savante, source jaillissante de bonté, tréfor d'affection, foyer d'amour, a élevé mon âme à un si haut degré de joie que mes paroles ne suffisent point à le redire. Elle m'a embrasé du plus ardent désir ; enfin elle m'a rempli, comme dit Névius , d'un amour à nK)rt(l). » Malgré le mauvais goût , malgré l'exagération d'une sensibilité qui paraît amollie , on ne lit pas ces lettres sans un certain plaisir en songeant à la douceur de l'esprit grec, qui a vaincu la rudesse du génie romain et qui sera l'auxiliaire principal de la grande révolution morale prête à s'accomplir dans le monde. Sans offrir à son élève un modèle bon à imiter, Fronton sut lui être fort utile, il empêcha le jeune philosophe de se renfermer dans ses réflexions solitaires, il le ramena sans cesse à l'étude du discours et le prépara ainsi à mieux remplir une de ses fonctions d'empereur. Il aimait Marc Aurèle comme il aimait l'éloquence. Il ne séparait point l'un de l'autre dans son culte, comme s'il sentait que la parole n'appartenait plus qu'à l'empereur. Il sut faire souvenir le prince que l'éloquence avait été une des plus gran (i)ld.« ibid., ép. 5. ^

— 13 •. des gloires de Borne , qu'il était le seul qui put recueillir et conserver cet héritage , et qu'à défaut de toutes les voix qui se faisaient entendre autrefois sur le forum , il fallait que la sienne portât jusqu'à l'extrémité de l'empire des paroles dignes de la majesté impériale et de la grandeur du monde romain. Si le prince négligeait pour d'autres études l'étude de la parole , il se rendait coupable envers le genre humain tout entier. Puisqu'il était le seul qui eût le droit de parler, s'il se taisait il condamnait l'univers au silence. Aussi , quand Fronton sent que le jeune philosophe Ini échappe , sa plainte emphatique nous montre la haute idée qu'il a de l'éloquence , et nous rappelle la situation de cette société qui ne vivait plus que par un homme. « Le monde, qui jouissait de la parole par toi, deviendrait muet ! {Orbem terrarum quem vocalem acceperis si per te muifun fieri}) Mais si quelqu'un coupait la langue à un seul homme, ce serait une cruauté ; et serait-ce un médiocre attentat que de retrancher l'éloquence au genre humain (1)? » L'empereur, seul libre désormais, est le seul représentant de l'antique éloquence, fille de la liberté. C'est une responsabilité qui lui est remise en même temps que celle du pouvoir suprême. Il doit à Rome plus que des lois, plus que des plaisirs , il lui doit des discours. Dans la pensée de Fronton, l'intérêt du monde romain se confond avec celui de l'éloquence ; et , comme au temps de Cicéron , le père de la patrie doit être le maître de la parole » (i) Front., Lettre à M. César sur l'éloquence.

~ ii — ToIe> L'empereur doit justifier sa dignité par son mérite oratoire ; et puisqu'il pense et veut pour tous, il faut qu'il parle aussi pour tous et qu'il soit le digne interprète de la raison publique. La parole est ainsi la première et la plus précieuse de ses obligations. » En rappelant ces obligations au futur empereur, Fron[^] ton lui rend un grand service. Charmé par un autre enseignement qui lui répétait qu'il n'y a qu'une chose né[^]cessaire y la vertu , qu'il ne faut se complaire que dans la 0)ld.,ibid.

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

— 15 — pôssesBÎoa de b vérilé, le jeune philosophe s'effrayait
iparft)Î8 des soins qu'il donnait à ses étndes oratoires et dirpiaiser qu'il
éprouvait à y réussir. Son humilité s'en révdait oomnie d'une fierté mal
placée et d'un orgueil coupable. Fronton combat directement ce scrupule. «
Je f d quelquefois entendu dire : Quand j'ai parlé avec quelipietalent, je me
complais en moi-même, et voilà poun> qiKH îe ne veux pas de l'éloquence.
Que ne te corriges^tu du défiml de te complaire en toi-même, au lieu d'en
répudier la oanse innocente (1) ? » Malhenreuseinent Fronton avait pour
Téloquence un amour aveugle ; il aimait trop la parole pour elle-même, H il
oubliait qu'elle n'a de valeur que celle que lui donne la pensée. Il l'acceptait
pompeuse, sonore et vide. Il l'ap*]&|oait volontiers aux plus minces sujets
(2) . Et faute de eomprendre assez la portée de son enseignement , faute de
laisaer la rhétorique dans les hauteurs où l'avait portée Platon 9 et où
Gicéron était allé la chercher sous sa conduite, Fronton ne pouvait donner à
son élève les vraies et graiulea raisons qui lui auraient fait cultiver avec
amour râoquenoe (5). Des études de mots (4), la chasse aux (i)Id.,Fbld. (4)
Vdr l'Eloge d» la famée et de la poussière, celui de la néf ligence. (3) La
plus noble de ces raisons se trouve dans ces mots de Gicéron ;^ Eloqui
copiose^ modoprudenter, melius est quam vel acutis-^ sime sine
ekK{iiientia eogitare : quod cogitatio in se ipsa yertitur, ekn qnentia
complectitnr eos quiboscum communitate juncti sunia8.»(I>^ oflîctw, I, 44.)
(4) Front., Lettres à M. fésar, 1. rr, 6p; 8. — En louant beau

-; ► 16 — syllabes, le dédain des idées philosophiques, devaient faire douter MaroÂurèle de la valeur d'un art si vanté. Aussi fut-ce pour lui comme une révélation inattendue, quand, un jour qu'il développait une pensée, exercice plus rap« proche de ses études favorites, il découvrit qu'en appre* nant à écrire il apprenait à penser, et qu'il devenait phis capable de comprendre la vérité en devenant plus capa* ble de la communiquer aux autres. « Oh! que je suis heureux! Eh quoi! me dira-t-on^ heureux qu'un maître Renseigne à rendre une pensée avec plus d'art, de clarté, de précision ou d'élégance? Non^ ce n'est point à ce titre que je suis heureux. Et auquel donc? J'ai appris de toi à dire la vérité, la vérité, cet écueil des dieux et des hommes (1)! » Plus tard, Marc-Âurèle réfléchit plus profondément sur ce qu'il devait à son maître, défenseur sous Tempire de ce qui avait été l'une des gloires de Rome sous la république, et il sut reconnaître qu'il devait aussi à ses leçons d'avoir su régner comme le chef d'un peuple libre. « Fronton , dit-il dans ses Pensées, m'a tenu à la fois en garde contre les suggestions du pouvoir absolu et contre celles de la cour. J'ai senti, grâce à lui, tout ce qu'il y a dans un tyran de duplicité, d'envie, d'hypocrisie, et combien il y a peu de sentiments affectueux chez les hommes que l'on nomme patriciens (2). i> coup Cicéron , Fronton lai reproche de n'avoir pas donné aaaei de soins à la recherche des mots. Il n*y a que Gaton et Sallaste, ijoato* l-il , qui se soient livrés à cette délicate et périlleuse étude. (1) Front., Lettres à M. César, l. m, ép. 12. . (2) Pensées de Murc-Aurèle , L i , ii.

The text on this page is estimated to be only 27.92% accurate

- n -Ce dernier hommage rendu par Marc* Aurèle à son vieux maître nous (Mtmve cfue, ai Fronton se (rompait avec son tonps sur les moyens de Téloquence, il ne méconnaissait pœnt sa fin véritable, et qu'il aidait son élève à ne point séparer la cause de Tétoquence de celle de la vérité et de la liberté. Cependant, pins d*une fols Fronton cédaît aux habitu^àeVécole; par exemple, il donnait à traitera son élève leprart^ le contre. Malgré sa déférence ordinaire, MarcAmèie ne pouvait consentir à ces exercices, plus propres à affaiblir les convictions qn*à former Tesprit, et dont la rectitude de sa conscience se trouvait blessée. L'enseignement philosophique qu'il avait reçu, et auquel il craignait toujours de n'être pas assez fidèle, lui interdisait ces contradietioQs et ces joutes oratoires auxquelles se complaît le Boepticisme. Voici la lettre que Marc- ÂurèFe écrit à ce SDJet à Fronton : « Ton tetour fiât mon bonheur et mon tourment tout easemble. Mon bonheur! nul ne demandera pourquoi. Mon tonrment, je vais t'en avouer franchement la cause. Tu m'avais donné un sujet à traiter, je n'y ai pas encore touché , et ce Vest pas faute de loisir. Mais Pouvrage d'Aristôn m'occupe en ce moment ; il me met tour à tout bien et mal avec moi-même : bien avec moi-même lorsqu'il m'ensei^e la vertu; mais lorsqu'il me montre à quelle prodfgieuse distance je suis encore de ces vertueux modèles, alors phis que jamais ton disciple rougit et s'indigne contre lui-même de ce que, parvenu à l'âge de vingtdnq ans, il n'a pas encore pénétré son âme de ces pieuses maximes et de ces grandes pensées. Aussi j'en suis bien s

— 18 — puni : je m'irrite , je m'afflige, j'eûvie les autres, je me refuse la nourriture. Et au milieu de toutes ces peines qui enchaînent mon esprit, j'ai remis chaque jour au tendre* main le soin d'écrire. Mais il me revient un souvenir z comme cet orateur d'Athènes qui disait qu'on poavait laisser quelquefois sommeiller les lois, je laisserai dormir quelque temps Ariston j après lui avoir demandé panbo, et je reviendrai tout entier à ton poète d'histrions, apki avoir lu d'abord quelques petits discours de Ckéroùf Quant au sujet que tu m'as donné, je ne le traiterai qpe d'une manière ; mais défendre à la fois le pour et le oontroï Ariston ne dormira jamais assez pour le permettre (1 . » On voit, par l'âge auquel cette lettre a été écrite, jusqu'à quelle époque se prolongea l'éducation de Marc-Aurèle. La philosophie et ses études sur lui-même lui ap[N^eiiaieiit que l'homme a sans cesse à s'instruire, et sans cesse i acquérir. Déplus , les nécessités de son rang , qui lui iair posait une éloquence officielle, le forçaient» pour Tavoir toujours présente, à ne jamais cesser de s'y exercer. Le discours impérial devait être « commjB le son de la ttomr « pette et décoré d'images extraordinaires et éblouissan* a tes. (2))> C'était surtout dans le genre démonstratif. que Fronton exerçait son élève, parce qu'il était le seul qà supportât d'une manière soutenue le ton sublime (3). Pour le mieux préparer à y réussir , il lui faisait faire comme provision de riches métaphores et de ecHnparaisons inattendues. Qu'on juge de ce luxe oratoire pir (!) Frant., Leures à M. César, 1. iv, èp. 18. . (S)Id.,ibid., l.iii,ép. 1». . (8)U., Ibid-:,

- 19 — l'image suivait. Le sujet avait été donné par Fronton et il avait embarrassé Marc-Aurèle : « Au milieu de l'UeïEnaria (Ischia) est un lac , et dans ce lac une autre île , laquelle est aussi habitée. Tirer de là une image (1). » — « Cette image, répond Fronton, seras-tu fâché si je la trouve toute fermée dans ton sein et dans celui de ton père (2)... « Hère-Aorèle est la petite île, et Antonin la grande, qui finit la première contre les tempêtes de la grande île. » — « Cette image, ajoute Fronton, tu pourras t'en servir en plusieurs occasions lorsque tu rendras des actions de grâces à ton père. » Pour juger de reflet ridicule d'un discours rempli d'images semblables il faut lire une lettre adressée par Fronton à l'ami de Marc- Aurèle, et dans laquelle il se compare successivement lui-même à la hyène au cou raide, au serpent \ dard y à la flèche, au vaisseau poussé par le vent , à la ligne droite , à Orphée sortant des enfers , à Protogènes occupé onze ans du portrait de Jalysus, au Scythe Anadiarsis, enfin à un mouton qui bêle , le tout pour s'excuser de n'avoir pas écrit plus tôt, et pour expliquer qu'il a été trop occupé du panégyrique d'Antonin et qu'il ne peut faire deux choses à la fois. (3) Cependant , les sujets les plus ordinaires des exercices donnés par Fronton à Marc-Aurèle étaient des sujets de discours ou des lieux communs. Voici quelques matières : (1) Id., ibid. fép. 7. (2) Id., ibid., ép. 8. (3) Id.) ibid., 1. il, ép. 8.

— 20 — • La chose est sérieuse. Un consul romain, aux Quin*
quatries, ayant déposé la prétexte et revêtu la cote de mailles, a, parmi les
jeunes gens, frappé le lion en présence du {leuple romain. Ceci est du
ressort des censeurs. Dispose, développe (1). w a M. Luciius, tribun du
peuple , a envoyé un homme libre, un citoyen romain, en prison de sa
propre autorité, contre Tavis de ses collègues, qui l'acquittaient. Et pour
cela, il est noté par les censeurs. Commence par diviser la cause, ensuite
développe-la et pour et contre, comme accusateur et comme défendeur (2) .
» Un jour, Marc-Aurèle demande une cause dans laquelle • il entre plus de
passion. « Je voudrais écrire quelque 4 chose où il fallût crier. Favorise-moi
et cherche-moi une « cause bien criarde ((^/amo^am). » Comme s'il
craignait de parattre faire cette demande pour être agréable à son m^tre, il
multiplie les formules de supplication en grec et en latin :
Uberemmihimateriam mitte^ oroetrogo, -mi âb/rcSoXû %%\ iioïKxi Ml
IY.txtv(ù. Envoie-moi une matière féconde, je t'en prie, je t'en conjure,
j'implore, je sollicite, je supplie (3). ï» G*est plus simplement que Marc-
Aurèle parle des pensées et des lieux communs, qu'il développait sans doute
plus volontiers : « Je t'envoie... une pensée que j'ai développée ce malin
{hodiematn yvtopv) et un lieu commun d'avanlr (i)ldMibidMl. t^ép. SS. (t)
Id., ibid., ép. S7. (8) Id., ibid., ép. 18.

— «i — hier.... Aujourd'hui il me sera difficile de pouvoir faire dotre chose que la pensée du soir.... Envoie- moi trois pensées et des lieux communs (i). » Cet échange de pensées et de développements devait avoir quelques rapports avec la correspondance entre Sénèque et Ludttus. Mais Sénèque ne plaisait pas à Fronton, et le modèle qu'il cite à son élève est Salluste. < La pensée que j'ai reçue aujourd'hui , dit-il à son élève, approche de la perfection ; si bien qu'elle pourrait se mettre dans le livre de Salluste, où elle ne ferait ni disparte ni dissonance (2). » Suivant le précepte de Cicéron, que pour bien écrire en prose il faut écrire en vers, Marc-Aurèle s^appliqua aussi à composer des vers. Il les faisait non sans plaisir, mais avec une certaine pudeur craintive el jalouse , comme le prouvent les lettres suivantes, dont la première est de Marc Aurèle et la seconde de Fronton : • Ta me demandes très agréablement mes hexamètres ; et je te lesen verrais tout do suite, si je les avais avec moi; mais mon copiste, cet Anicétus que tu connais, n'a laissé partir avec moi aucun de mes livres : car il sait ma maladie, e(il a craint que, si mes vers me tombaient sous la main, je nefissecomme de coutume, je ne les jetasse au feu. Cependant le danger n'était pas grand pour les hexamètres, car, pour confesser la vérité à mon maître, je les aime (3). « Je t^ai renvoyé, par notre Victorinus, les vers que ta m'avaisadressés, et je lésai renvoyés de celte manière : (i) Id.Jbid.^ép. 59. (2) Id.Jbid., i. iii^ép. ii. (3)Id., ibid.J. il, ép. 9.

— «2 — j'ai soigneusement cousu de lin mon papier, et j'ai scellé le lin de façon qu'il fût impossible à ce souriceau d'y pénétrer par la moindre ouverture ; car jamais il ne m'a rien communiqué de les hexamètres , tant il est méchant et malin ! Mais il dit que tu récites tes hexamètres à de9^ sein très vite et en courant ; ce qui fait qu'il ne peut)m retenir. J'ai donc pris ma revanche et je lui ai rendii k pareille : il n'a pu parvenir à entendre un seul de ..te» vers. Je me souviens aussi que tu m'a recommandé de ne montrer tes vers à personne (4). » Ces vers n'étaient-ils qu'un simple exercice» ou leur auteur y attachait-il plus d'importance? C'est ce que ces deux lettres ne permettent pas de décider, bien que la première opinion paraisse la plus probable. Ce qui força surtout Marc-Aurèle à prolonger ses études au delà de l'âge ordinaire, c'est qu'il en fut distrait de bonne heure par les affaires. Déjà nous Tavons enlenda répéter à son maître que le soin des intérêts publics 1 -empêche de jouir du calme de la campagne ; ce qu'il regrette davantage , c'est d'avoir trop peu de loisirs pour la lec** ture et pour Tétude. C'est à la dérobee , pendant la nuit, .aux dépens de son sommeil et de sa santé, qu'il lit et qu'il étudie. (c Si tu nous aimes un peu » écrit Fronton à son élève^ dors pendant les nuits, afin de venir au sénat avec un bon ieint, et de lire avec de robustes poumons, (â) » Marc-Au* rèle lui répond par ce simple billet : a Je ne t'aimerai jamais

(1)I(1.,ibid.,ép. 7. (2)ld., ibid., I. V, ép. i.

— «s assez. Je dormirai (1). » Mais c'était une concession accidentelle y puisqu'il ne pouvait retrouver de loisirs pour ^ l'étude qu'en se privant de dormir. « Je passe ici les nuits à étudier ; mes jours se dissipent au théâtre. (Test pourquoi j'agis moins, fatigué le soir et sommeillant le jour. Malgré cela, je me suis fait pendant ces jours des extraits de soixante livres en cinq tomes. Soixante ! Mais, quand tu liras parmi tout cela du NoviaSf des AtellaneSy de petits discours de Scipion, le wmibre ^effrayera moins (2). » « Toi, loin de moi, tu lis Caton; moi, loin de toi, j'écoule les avocats jusqu*à la onzième heure (5). » « Avec le plus vif désir d'étudier, j'en suis empêché par les jugements, qui, comme le disent ceux qui le savent, emportent des jours entiers (4). » « J'ai tu un peu de Gélius et du discours de Cicéron « mais comme à la dérobée et fort à la hâte, tant les embarras se succèdent et se pressent (5). . . . m Ce dernier passage est pris d'une lettre écrite par MarcAurèle déjà empereur. Jusqu'à la fin il conserva le goût des fortes études contracté dans son enfance. On le vit se distraire des affaires en assistant à des cours publics. Beaucoup t'ont raillé de ce zèle pour apprendre, qui leur (1) Id., ibid., ép. 2. — L. m, ép. 21. (S)Id., ibid., l. II, ép. 9. (3)Id., ibid.,ép. 16. (i) Id., ibid., l. V, ép. 59. (K) Id. Lettres à M. Ant., l. ii, ép. 1. (•

— 2-4 — semblait tardif. Beaucoup ont prétendu qu'il n'avait pris un collègue à Tempire que pour se livrer à ses études favorites (1). Gardons-nous cependant de rire de Temporeur écolier, quittant le palais impérial pour aller en^ tendre un maître de philosophie, et dans l'intervalle de» affaires ayant toujours un livre à la main. Il est d'autres princes qui n'ont point fait de même. Il en est un qui s'ot ne cultiver que les arts qui plaisaient au peuple et qui, détourné de bonne heure par sa mère de la philosophie* crut toujours, comme elle, « que cette étude ne pouvait que nuire à un empereur • (2). Ce prince est Néron.^ Il en est un autre qui négligea sur le trône les études libérales... qui jamais n'ouvrit un livre d'histoire ou de poésie^ ni ne soigna son style, même dans les occasions importantes; qui, excepté les mémoires et les actes de l'empereur Tibère, ne lisait rien» et laissait à un secrétaire le soin d'écrire ses lettres, ses discours et ses édits (5). Cet autre prince est Domitien. Ce qui devait d'ailleurs occuper, jusqu'au bout, d'une façon si louable et si utile, la pensée de Marc-Aurèle, ce n'était pas la rhétorique étroite et fautive de l'Ecole de Fronton, mais les éternels modèles du bon goût et de l'art que le genre humain ne se lasse point d'étudier, surtout la philosophie, qui lui était transmise par les disciples de l'Ecole socratique, à laquelle il devait donner l'innée une expression si parfaite, et qu'il devait faire servir au bonheur du monde. (1) J. Capit., M. Ant. le Phil., § 7. (2) Suétone, Néron, § 52. (3) Suétone, Domitien, § 35. 1i.

— «5 — Ici se place une autre partie de l'éducation de Marc-Aurèle, sur laquelle nous avons des détails moins précis et moins directs, mais qui se fait surtout connaître par la vie entière de Marc-Aurèle et par les admirables pages du livre des *Œuvres* de Junius Rusticus, dit Marc-Aurèle, me fit comprendre que j'avais besoin de redresser et de cultiver mon caractère; il me détourna des fausses voies où entraînent les sophistes, il me dissuada d'écrire sur les sciences spéculatives, de déclamer de petites harangues qui ne visent qu'aux applaudissements, de chercher à ravir l'admiration des hommes par une ostentation de grande activité ou de munificence. Je lui dus de rester étranger à la rhétorique, à la poétique, à toute affectation d'élégance..., d'écrire simplement mes lettres à l'exemple de celle que Rusticus avait écrite de Sinuessa à ma mère. (Il est regrettable que cette lettre nous manque. Elle devait faire contraste avec la lettre écrite par Fronto à la mère de Marc-Aurèle et citée plus haut.) Enfin, je dus à Rusticus d'avoir entre les mains les commentaires d'Épictète ; c'est lui-même qui me prêta le livre (1). « Quelle joie profonde cette lecture ne causa-t-elle point à Marc-Aurèle ! A côté de cette forte doctrine, toute autre étude perdit son intérêt. Désormais les brouillards de la sophistique se dissipaient, les voiles de la rhétorique tombaient, et toutes les splendeurs de la science morale lui apparaissaient. Le souvenir de cette première et vive impression lui resta toujours présent. « Ce sont les Dieux, (i) *Pensées de M.-Aurèle*, 1. 1, 7.

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

— 2« — s'écrie-t-il dans une pieuse reconnaissance, qu'il m'ont offert, entourée de tant de lumière, l'image d'une vie sous une forme à la nature... Ce sont les Dieux qui m'ont donné de n'avoir pas fait de trop grands progrès dans la rhétorique, dans la poésie et dans les autres études; j'y fusse peut-être resté captivé, si j'avais vu que j'y réussissais à souhait (1). Marc-Aurèle, au moment où il écrit ces lignes, avait d'autant plus le bonheur qu'il a eu de rencontrer de si bons maîtres qui fussent de vrais philosophes que jamais aucun siècle n'avait été plus fécond en faux philosophes perdus dans une vaine métaphysique ou dans une sophistique plus vaine encore, et que, trompé par leur nom, il eût pu être entraîné par eux dans tous leurs égarements. « Si, à l'origine de ma passion pour la philosophie, je ne suis pas devenu la proie de quelque sophiste, dit Marc-Aurèle, si je n'ai pas perdu mon temps à l'étude des écrivains ou à la résolution des syllogismes, ou à la recherche des secrets des choses célestes, c'est aux Dieux que je le dois (2). » Avec les maîtres qu'il eut le bonheur de rencontrer, Marc-Aurèle devait être mené à une rude et salutaire école où il n'était plus question de jeux d'april ni de ménagements d'amour-propre; le blâme n'y servait plus seulement à relever l'éloge; tout y tendait à fortifier l'âme et à l'armoir de toutes pièces pour les devoirs de la vie. « Mon vieux Rusticus, disait Fronton à Marc-Aurèle, quoiqu'il fût prêt à donner sa vie, à se dévouer pour ton petit dompteur, 0)Ibid., I. 1,17, («) Ibid,

- « 7 — ne l'accorderait cependant cette gloire du génie qu'avec peine, à regret, et malgré lui (1). » Mais ce maître, si peu disposé à flatter et qui avait si souvent la main si rude, devait aider Marc-Aurèle à acquérir tout ce que Fronton désirait pour son élève, sans pouvoir le lui donner. En effet, au milieu de toutes les décadences et de toutes les servitudes qui avaient placé si haut le pouvoir impérial, la philosophie seule plaçait quelque chose au-dessus de l'empereur et réclamait la suprême autorité pour la sagesse et la vertu ^ seule elle proclamait le règne de la raison éternelle et l'intérêt suprême de l'humanité ; seule elle en appelait au droit et à la nature contre tous les succès et tous les pouvoirs. Les peuples, disait-elle, ne seraient jamais gouvernés que si les chefs des peuples suivaient ses maximes. Cela revenait au philosophe qu'il appartenait de commander et d'instruire. Ce n'était pas à lui de venir vers son disciple, fût-il l'héritier du trône ; celui-ci devait venir vers son maître (2). Parole superbe d'Apollonius de Tyane, quand Antonin le manda au palais auprès de Marc-Aurèle ; parole dont Antonin eut raison de le railler, mais qui renfermait tout un enseignement : au-dessus des maîtres du monde il y avait ceux par qui ces maîtres pouvaient régner pour le bien du monde, comme au-dessus de toutes les victoires de l'ambition et de la tyrannie il fallait placer le service honnête du bien public ou les « défaites triomphantes » des défenseurs de la loi. Telle fut la haute leçon que Marc-Aurèle reçut en partant de Fronton, Leureux à M. Ant., 1. i, ép. 2. (2) Capil., Ant. le Pieux, § 10.

— 28 — culier du péripatéticien Sévère et qu'il nous a conservée en ces termes : « C'est Sévère qui m'a fait connaître Thraséas, Helvidius /Caton , Dion, Brutus, qui m'a fait concevoir l'idée d'un état libre où règne l'égalité naturelle de tous les citoyens et de leurs droits, et l'idée d'une royauté qui place avant tous les devoirs le respect de la liberté des citoyens (1). » Cette forte éducation politique ne devait pas se borner, pour Marc-Aurèle, à la théorie. Un autre maître le conduisit « à la leçon vivante et à la pratique ». Pour voir réalisé cet accord si difficile, et que Lucain déclarait impossible, de la liberté et de l'empire , Marc-Aurèle n'eut qu'à ouvrir les yeux autour de lui et à voir les bienfaits du gouvernement de son père adoptif. Ce fut une des plus grandes faveurs de sa fortune de vivre « sous la loi d'un prince et d'un père qui devait dégager son âme de toute fumée d'orgueil et lui faire comprendre que, même dans un palais, on peut se passer de gardes , d'habits magnifiques , de torches, de statues et de tout autre appareil; enfin., qu'un prince peut resserrer sa vie presque dans les limites de celle d'un simple citoyen, sans, pour cela, montrer moins de noblesse quand il s'agit d'être empereur et de traiter les affaires de l'Etat (2). » Quand , à l'âge de douze ans , Diognète avait rendu agréables à ses yeux le grabat, la simple peau et tout l'appareil de la liberté philosophique, Marc-Aurèle était déjà initié à l'amour de l'égalité et au service d'une commu(i) Pensées de M.-Aurèle, 1. 1, 14. (4) Ibid., 1. I, 16.

— 19 — nauté où la raison et la loi seules commandent. Toute
Éducation philosophique et morale qu'il reçut ensuite acheva de le préparer à
ce noble rôle de premier serviteur de la liberté publique. Marc-Aurèle eut de
nombreux maîtres de philosophie. La plupart appartenaient à des écoles
différentes ; mais la séparation existait plutôt dans la partie métaphysique
que dans la partie morale de la doctrine, et tous s'accordaient à le
former, par leurs leçons et par leur exemple, à la même tranquillité d'une
âme libre, aux mêmes vertus de la vie sociale. Ce que Marc-Aurèle aime
surtout à se rappeler de ses maîtres, et ce qu'il s'attache surtout à imiter, c'est
leur calme inaltérable au milieu de toutes les vicissitudes de la fortune, leur
douceur mêlée de fermeté, leur résignation, leur humilité et leur bonté
empresmée à pardonner et à servir. «Préceptes d'Apollonius : Être libre; de la
dérconspection, mais jamais d'hésitation ; nul regard, ne fût-ce qu'un
instant, à rien autre chose que la saine raison ; éternelle égalité d'âme au
milieu des douleurs aiguës, dans la perte de son enfant , dans les longues
maladies. J'ai eu en lui sous les yeux un vivant et manifeste exemple de
l'union possible dans le même homme de l'extrême fermeté et de la douceur
; même quand il enseignait , jamais la plus légère impatience. En lui j'ai vu
un homme qui estimait certainement comme le moindre de ses biens son
expérience consommée et son habileté à transmettre aux autres l'intelligence
des questions philosophiques. C'est de lui que j'ai appris comment il faut
accueillir les bienfaits que croient nous offrir nos amis : n'en soyons pas hu

— 30 — miiiés , ne refusons pas sans un sentiment de grati*
tude(1). » ((Sois maître de toi , disait Maximus] jatûais de versatilité; de la
fermeté dans les maladies, dans toutes les Trconstances fâcheuses; une
humeur toujours égale, pleine à la fois de douceur et de gravité ; fais ta
besogne obligée, sans témoigner jamais de répugnance. Quand Maxittnis
parlait, tout le monde était convaincu qu'il exprimait Irii pensée, et quand il
agissait, qu'un but honorable gaidait son action. Ne s'étonner de rien , n'être
surpris de rien; ne jamais se presser, mais ne pas montrer non plus
d'indolence, d'irrésolution , d'abattement ; point d'alternative de bonne
humeur, de colère et de bouderie ; de la bienfaisance, de la générosité dans
le pardon des fautes ; jamais de mensonge ; offrir dans sa personne l'image
de la nature naturelle plutôt que du redressement : tel était Maxh nms.
Nul jamais ne se crut l'objet de son mépris , ni n'osa se préférer à lui ; enfin,
c'était par excellence rhomme plda de grâce et d'esprit (2). » «^ Sextus de
Chéronée , dit Marc-Aurèle , m'offrit le modèle de la bienveillance,
l'exemple d'une famille goilVéinée par l'affTection paterdelle , l'homme qui
comprendait dé (fit c'est que vivre conformément à la nature. Sa gravité n'à>
avait rien d'affecté ; il savait découvrir avec une inquiète bonté les besoins de
ses amis ; il supportait patiemmeM les sots et ceux qui donnent sans
réflexion telif avis, n Vaccommôdait à toutes les humeurs ; aussi tiX]ftivait-
on dans son commerce plus df agrément que dans toutes les i) Ibid., 1. I, 8.
)IUd.,1. 1, 15.

^ SI — flatteries , en même temps qu'on se sentait pénétré pour loi d'un profond respect. Il était habile à découvrir, à coordonner clairement , méthodiquement, les préceptes nécessaires à la conduite de la vie. D'ailleurs il ne donna jamais le moindre signe de colère , ni d'aucune autre passion ; il était fort à la fois et libre de toute affection déréglée et si plus aimant des hommes ; sensible au bien qu'on disait de lui, mais ennemi des bruyantes. acclamations; enfin ^ érodit sans pédanterie (1). » Le sévère Rusticus apprit aussi à son élève « à se montrer prompt à l'indulgence et toujours prêt au pardon dès l'instant où ceux qui l'avaient offensé par leurs paroles ou par leur conduite voulaient revenir à lui (2) ». Cette forte et généreuse morale, pleine de sincérité et de bienveillance, fut ce qui attachait si passionnément Marc-Aurèle à l'enseignement de ses maîtres. En comparant leurs exemples à ceux de tant de princes qui avaient {M'écédé sur le trône , il ne pouvait s'empêcher de rappeler encore à la fin de sa vie avec une vive émotion les heureuses influences qui l'avaient soustrait à tous les entraînements du pouvoir suprême. n Je dois à mon gouverneur, dit-il , de ne m'être jamais passionné, au Cirque, pour les verts ou pour les bleus, ni pour les petits ou les longs boucliers ; de savoir supporter la fatigue , réduire mes besoins , mettre moi-même la main au travail , ne point me mêler des affaires des autres et laisser chez moi peu d'accès à la délation (S) . » MalCibid., 1. I, 9. («) Ibid., 1. I, 7. (3) Ibid., 1. I, 5.

The text on this page is estimated to be only 26.23% accurate

— 2 — heureusement nous ne savons pas le nom de ce gouverneur qui s'attacha avec tant de soin à tenir Marc-Aurèle en garde contre les délateurs» Ce fut Diognète, le même qui avait amené à se soumettre à la règle des stoïciens, qui lui inspira la bêtise des superstitions auxquelles recourait l'âme tourmentée d'un Tibère et d'un Néron. « Grâce à lui il démettra incrédule pour ce que les jongleurs et les charlatans coiffaient des incantations et de la conjuration des mauvais génies, et il se occupa de soins plus sérieux que de celui d'engraisser des caillies pour connaître par elles la destinée (1). • Nous verrons, en étudiant la doctrine de Marc-Aurèle à quelle admirable unité il sut ramener l'enseignement de ses maîtres. Déjà nous voyons ce qu'il aime à s'en rappeler et à quel objet unique il le rapporte. Il y considère surtout les préceptes qui lui ont appris à la fois à bien vivre et à régner avec justice. C'est surtout à cause de cette forte discipline qu'il se reconnut tout d'abord débiteur de ses maîtres. Il les aimait toujours et n'omit aucune occasion de s'acquitter envers eux. « Jamais, dit-il dans ses Pensées, je ne me suis laissé aller à aucun manque d'égards envers moi-même bien que par ma disposition naturelle j'eusse pu, dans l'occasion, commettre quelque irrévérence; mais la bienveillance des dieux n'a pas permis que la circonstance se présentât où je serais tombé dans cette faute (2). • « 3 fois par jour mes fréquents dépités contre moi-même » je n'ai pas à l'égard de moi-même. E. u. s

— ss — jamais passé les bornes, ni rien fait dont j'aie eu à me repentir. 9 c Gr&ce aux Dieux je me suis hâté d'élever ceux qui avaient soigné mon éducation aux honneurs qu'ils semblaient désirer. Je ne les ai point laissés, tout jeunes qu'ils fussent encore» sitr la simple espérance (que plus tard j'y fIODgwiis (1). 9 Noos sarons l'étroite intimité dans laquelle Marc-Aurèle irtoitavec Fronton , et les dignités que Fronton dut à son élève. Marc-Aurèleeut pour Rnsticus une vénération profiwde; il le consultait sur toutes les questions de paix et de guerre; il le saluait avant les préfets du prétoire; il le nomma deux fois consul, et demanda pour lui des statues au sénat (2). Marc-Aurèle sut aimer ses maîtres, sans jamais faire naître entre eux la moindre jalousie ; il sut même souvent les rapprodier au nom de la commune affection qu'il leur portait. « Ce qu'il y a de plus admirable dans toutes tes vcrtas 9 lui dit Fronton dans une de ses lettres , c'est que to lies tous tes amis par la concorde; et cependant je ne dissimulerai pas que cela est plus difficile que d'appriivoiser les bêtes féroces avec la cithare (3). » Nous avons une preuve de cette difficulté et des bieur ' veillants efforts de Marc-Aurèle dans une lettre admirriile qu'il écrit à Fronton pour l'engager à user de modération dans son plaidoyer contre Herodès, caractère diffidie, dont Marc-Aurèle lui-même avait eu souvent à souffrir, et auquel il pardonna toujours. (1) U., iUd. (S) ù^« H. Ant. le PbU., § 7. QS) Froat., Leitres à H. César., 1. iv. ép. 1.

— 34 — il Je sais que tu m'as souvent dit que tu étais à la re-^
cherche de ce qui pourrait m'être le plus agréable. L'occasion se présente :
tu peux aujourd'hui augmenter moët amour pour loi, si toutefois il peut être
augmenté. L'au*dience approche où Ton paraît disposé non-seulement à
entendre favorablement ton discours, mais aussi à se faire un malin plaisir
de ton indignation, et je ne vois persooe qui ose te donner d'avis à ce sujet
: car ceux qui sont le moins tes amis aiment mieux te voir agir un peu
légèrement, et ceux qui le sont le plus craignent de paraître trop
affectionnés à ton adversaire , s'ils te détournent d'une accusation qui
t'appartient bien ; ils ne supportent pas noa plus , si tu as préparé sur ce sujet
quelque morceau briilanti ridée d'empêcher parleur conseil que tune le
prononces. Pour moi, que tu me regardes comme un conseiller témé*raire,
ou comme un enfant bien hardi et trop bienveillant pour ton adversaire, cela
ne m'empêchera pas de te dire tout bas mon conseil sur ce que je croirai le
plus convenable. Mais que parlé -je de conseil, moi qui demande cela de
toi, et qui te le demande avec instance, et qui, si je l'obtiens, promets en
échange une entière reconnaissance ? Quoi, dir ras-tu, si je suis provoqué, je
ne le payerai pas des mêmes paroles ! Mais pour toi quelle plus belle
occasion de gloire que de ne pas répondre, même provoqué ? Il est vrai que
si c'est lui qui commence, on pourra jusqu'à un certain point te pardonner de
lui avoir répondu ; mais je lui ai demandé qu'il ne commençât point, et je
crois l'avoir obtenu. Car je vous aime l'un et l'autre, et chacun en raison de
ses mérites. Je sais qu'il a été élevé dans la maison de mon aïeul Calvisius,
et que moi j'ai été iostmit par tes

— 35 — soins. C'est pourquoi j'ai dit extrêmement à cœur que cette affaire trop odieuse s'arrange bien. Je souhaite que tu approuves ce conseil : car tu approuveras l'intention. Pour moi, j'ai préféré montrer moins de sagesse en écrivant que moins d'amitié en me taisant (1). » Cette lettre, si fine à la fois et si touchante, n'est pas la seule où Marc-Aurèle cherche à rapprocher Fronton et Aulus. La patience du premier semblait devoir encore fléchir au mauvais vouloir du second ; Marc-Aurèle lui écrivait avec plus d'instance et avec les paroles les plus séduisantes : « Pour Hérodes, continue, je t'en prie, pousse-le à bout comme dit notre Quintus, par une obstinée obstination. Hérodes t'aime, et moi j'en fais autant, et quiconque ne l'aime point ne comprend point avec son esprit, ne voit point avec ses yeux ; je ne dis rien des oreilles, car toutes les oreilles sont esclaves de ta voix (2). » C'est surtout en les aimant, en ne négligeant aucune occasion de dire et de faire ce qui pouvait leur être agréable, que Marc-Aurèle témoigna à ses maîtres sa profonde gratitude. Cependant l'hommage le plus précieux qu'il leur rendit, ce fut sa vertu même, si haute et si pure glorification de leur enseignement. Au moment de son avènement à l'Empire « ses années, comme ses études, faisaient de lui un modèle parfait de sagesse et de politique (3) », et chacun de ses maîtres aurait pu s'associer à ces paroles que lui adressait alors avec attendrissement et bonheur son vieux maître d'école (1) Ibid., 1. III, ép. 2. (2) Ibid., 1. IV, ép. 2. (3) Hérodien, 1. I.

— 36 — quence : a Je le vois, Antonin, prioce aussi accompli que je]*ai espéré, aussi vertueux que je lai souhaité, aussi tendre pour moi que je Tai voulu, aussi éloquent que tu Tas voulu loi- même (1). » La mort de chacun de ses maîtres fut pour Marc-Aurèle un deuil de famille et comme la mort d'un père. Antonin le Pieux encourageait lui-même son fils adoptif dans cette noble tristesse, témoignage de sa reconnaissance et de la bonté de son cœur. Le jeune prince pleurait Ta mort d'Apollonius ; les courtisans cherchaient à arrêter ses larmes; l'empereur prononça alors ces belles paroles : a Laissez-le être homme ; ni la philosophie ni le pouvoir ne dispensent d'avoir du cœur (2). » Marc-Aurèle poussa plus loin encore le culte de ses maîtres. Suivant Capitolin , il avait leur buste en or dans son oratoire {in lâratio suo)^ et il allait lui-même sacrifier sur leurs tombeaux toujours ornés de fleurs (5). Sans croire à l'immortalité des âmes, sans se représenter la Divinité sous des traits déterminés, Marc-Aurèle croyait à la sainte et mystérieuse communauté des intelligences, et il honorait dans ses maîtres comme dans les dieux ce quelque chose de suprême qu'on nomme l'esprit. Plein d'admiration et de foi, il remerciait la raison éternelle de s'être communiquée à lui par de tels interprètes, et il l'implorait pour demeurer toujours digne et d'elle et d'eux. (1) Front., Lettre à M. Ant., L. i. ép. 2. (2) J. Capit., Ant. le Pieux., § Itf. (3) J. Capit., M. Ant. le Phil. §.3.

— S7 — Jeunette de Mare-Aurèle. — État de la sodélé. Marc-Aurèle prit la toge virile à l'âge de quinze ans (136) et aussitôt il fut fiancé à la fille de L. Cejonius Granmodas, Thérilier désigné du trône (1). Peu de temps après il fut nommé préfet de Rome pendant les fêtes latines. Il fit briller dans ces fonctions, qu'il remplissait pour les magistrats ordinaires et dans les festins que l'empereur Adrien l'avait chargé de donner, une grande magnificence (2). « Lucius César étant mort (138), Adrien dut songer de nouveau à se donner un successeur. Trouvant Marc-Aurèle trop jeune, car il n'avait que dix-sept ans, il choisit Antonin le Pieux, mari de la tante de Marc-Aurèle, mais à condition qu'Antonin adopterait Marc-Aurèle, et celui-ci Lucius Commode... Marc-Aurèle fut plus chagrin que joyeux d'apprendre qu'Adrien l'avait adopté, et ce fut à regret qu'il quitta les jardins de sa mère pour le palais de l'empereur. Les personnes de sa suite lui ayant demandé pourquoi cette glorieuse adoption le rendait triste, il leur représenta les maux attachés au souverain pouvoir (3). » Pour comprendre la tristesse et les hésitations de Marc-Aurèle, il faut se figurer ce qu'était alors l'état de la société romaine : la dépopulation des provinces, la diminution croissante de la classe libre, la multitude des esclaves. («) Ibid. (9) Ibid.

ves et des affranchis , le long règne des délateurs , l'abaissement des caractères livrés à toutes les superstitions» la dépravation des mœurs, les sacrifices que le pouvoir devait faire à la populace et à l'armée, ses appuis principaux et nécessaires^ le danger d'une autorité absolue et sans contrôle, et la difficulté d'introduire les réformes que réclamait le bien public. Depuis le règne de Trajan les progrès du mal pouvaient paraître suspendus , mais les yeux les moins clairvoyants devaient voir qu'il subsistait toujours. — A la cour les sages conseillers étaient en petit nombre, et, malgré leur sagesse et leur amitié pour le prince , ils n'osaient le plus souvent offrir leurs conseils que sous la forme de reloge. Le plus grand nombre des courtisans ne voyait dans le prince que le dispensateur du pouvoir et de la fortune, et ses faiblesses leur semblaient la voie la plus sûre pour arriver à la faveur. D'ailleurs, le prince eût-il été élevé par sa prudence et par son caractère au

— 89 — pari dans la distributioⁿ des grâces. Quand Todieux ministre de Tibère quitta un moment Caprée pour se laisser entrevoir sur le rivage de la Campanie, « les sénateurs, les chevaliers, la foule, accouraient. Mais Tabord de Séjan était plus difficile que celui de l'empereur : il fallait, pour arriver jusqu'à lui, des intrigues et des cabales. Cependant tous campaient pêle-mêle sur le rivage ou dans les champs, nuit et jour, subissant également les haines et les dédains de ses portiers, jusqu'à ce que cela même leur fût interdit. Ils revenaient, les uns consternés de n'avoir obtenu ni un mot ni un regard, les autres bémireux d'une amitié feinte, qui touchait peut-être à un fatal dénouement(1). » Cette servilité n'avait fait que s'accroître sous les successeurs de Tibère. Epictète la présente sous des traits plus amers encore. « Un tel ne travaille toute sa vie qu'à amasser du bien et à s'avancer. Dès qu'il est levé, il pense comment il pourra faire sa cour à un domestique du prince et à un baladin qui en est aimé; il rampe devant eux, il les flatte, il leur fait des présents. Dans ses prières et ses sacrifices, il ne demande aux dieux que de leur plaire. Tous les soirs, il fait son examen de conscience : En quoi ai-je manqué? Qu'ai-je fait? Qu'ai-je omis de ce que je devais faire? Ai-je négligé de dire à mon seigneur telle flatterie qu'il lui aurait plu? Ai-je laissé échapper imprudemment quelque vérité qui aurait pu lui déplaire? Ai-je omis d'applaudir à ses défauts et de louer telle mauvaise action qu'il (1) Tadm^e Anàam, if, ti.

— 40 — a faite? Si par hasard il est échappé à ce flatteur une pa*
rôle digne d'un homme de bien et d'un homme libre, il se gronde, il en fait
pénitence, et se croit perdu. Voilà comme il s'avance, comme il amasse du
bien (!)• » c(Félicion était un sot à qui personne ne daignait adresser la
parole Le prince lui donna le soin de sa chaise percée. Voilà Félicion
homme important et homme d'esprit. Chacun dit : « Félicion a parlé
aujourd'hui d'une iaça admirable ! — Eh ! mon ami , attendons un peu :
que le prince lui Ole seulement le soin de sa chaise, il redeviendra
promptement un sot (2). » « Encore un autre trait semblable qui te donnera
vm juste idée du courtisan. Epaphrodite, capitaine des gardes de Néron,
avait un esclave qui était cordonnier de son état, mais si sot et si malhabile
que, ne pouvant en faire aucun usage, il le vendit. Un domestique de Néron
l'a* chète, et, par hasard, cet esclave devient le cordonnier du prince et son
favori. Dès le lendemain, Epaphrodite est le premier à lui faire la cour.
Nous ne voyons plus Epaphrodite : il est enfermé des journées entières avec
cet homme qu'il avait vendu comme impropre à tout (3).» A quel point ne
fallait-il pas s'avilir pour oser être l'obligé de pareils parvenus. Aussi avec
quel dédain (1) Arrien, Discours d'Epicièie, l. iv, ch. 6. (2) Id., ibid., l. i. (3)
Id., ibid. C'esl l'histoire de Valinius rapportée par Tacîle, Ann., xv, 84. u
Yalinins inter foedissima ejos aulœ ostenta fuit, satriD» tabemœ alumnus,
corpore delorto, ftcetiis scurriKbus; primo in eon» tumelias assumptus,
dchlnc optimi cujusque criminatione eo oaque Ttloit, ut gratiii pecunia, vi
noceadi, eliaminaloiprmniDeret »

— 41 — Epiclète proteste contre les ministres de leur honteuse fortune :

— 41 — qui 86 pîqae d'être libre et indépendant, tu oses me dirî
 esclave, moi dont les ancêtres ont été libres, moi qui suis sénateur, qui ai été
 consul, et qui me vois te favori du prince? — Grand sénateur, prouvez moi
 que vos ânc^res n'ont pas été dans le même esclavage que vous. Mais, j'q le
 veux, ils ont été généreux, et vous êtes lâche, intéressé^ timide; ils ont été
 tempérants, et vous vivez dans me débauche affreuse. - Qu'est ce que cela
 fait à la liberté^ — Beaucoup : car appelez-vous être libre faire ce qu'on ne
 veut pas? — Mais je fais tout ce que je veux, et per» sonne ne peut me
 forcer que l'empereur, mon maître,. qui est maître de tout. — Grand consul,
 nous venons de tirer de votre bouche cette confession , que vous avez un
 maitro qui peut vous forcer. Qu'il soit maître du monde , cela ne vous laisse
 que la triste consolation d'être esclave dans une grande maison et parmi des
 millions d'autres es* claves(1). fi Ce t^rible aveu , arraclié par Epiclète au
 plus haut des dignitaires de Rome, nous donne le s^ret de)a cour et eelui de
 la société romaine. Prêt, pour plaire au prince, à avoir tous les vices, on
 n'avait plus de vertus sans son ordre. Gomme l'esclave dont il était fier de se
 reconnais tre le disciple, Marc-Aurèle a vu ce mal incurable de soft siècle,
 et peut-être aussi a-t-il compris qu'il tenait à l'empire. Dans les paroles
 violentes d'Epictète on sent la ré^ volte intérieure de l'esclave qui a servi
 chez quelqu'un dea courtisans de son temps. Dans les plaintes de Marc-
 Âurêlô nous ne trouvons que la tristesse profonde et l'ironie douloureuse du
 maître du monde condamné à la misérable (1) Id., ibid., 1. IV.

— 4S — I gloire de commander à de pareils sujets, et qui ne saurai! les changer. « Quelle espèce d'hommes sont ceux qui en gouveroent d'autres avec orgueil, s'emportant et traitant de haut en bas leurs inférieurs ? Un peu auparavant ils faisaient bassement leur cour. Et pourquoi? » (i) « Quelles têtes ! Quels objets d'attachement ! Et pour quels motifs ils aiment et honorent ! Mets le prix à ces petites Âmes toutes iiiies. Lorsqu'ils s'imaginent faire un grand mal en blâmant et un grand bien en louant, qu'ils font voir d'arrogance! (2) » « Quelle est leur conduite au lit, à table, ailleurs*; surtout à quelles nécessités leurs opinions les asservissent ! Et dans cette bassesse combien de faste ! (3) j » < Ces gens-là se méprisent, et se caressent. Us cherchent à se supplanter, et se font des soumissions (4) » Maro-Aurèle semble n'avoir écrit ces paroles dans ses pensées que pour se tenir en garde contre Torgueil du pouvoir suprême; mais sans doute il songeait davantage encore à se prémunir contre les jugements et les conseils d'un semblable entourage. Malheureusement , si l'exemple des courtisans était trop bas pour être dangereux , Marc-'Aurèle trouvait sur le trône même un exemple plus fatal. Sans remonter aux princes qu'il connaissait par l'histoire et dont le nom était encore répété avec horreur , plus près de lui, et sous des formes plus élégantes ou bien associées au mérite le plus respectable, ne trouvait-il pas (i) Pensées de M. Aurèle, l. x, 19. (2) Ibid., l. IX, S4. (3) Ibid., l. xi, 18, §«. (4) Ibid., l. xi, 14.

— 44 — bien des folies et des faiblesses ? Qui l'assurait qu'il saurait se conserver plus pur et qu'il échapperait toujours aux entraînements du pouvoir suprême et à la corruption générale ? Les détails que Spartien nous donne sur Adrien et sur L. Cejonius Commodus , qu'Adrien avait choisi pour son successeur à l'empire, dont il avait fiancé la fille à Marc-Aurèle et dont le fils Elius Yerus devait partager avec celui-ci le pouvoir suprême , contiennent les plus instructives et les plus tristes révélations (1). Heureusement la santé du favori ne répondit pas aux intentions du prince : Yerus mourut avant Adrien. Mais il laissa un fils qui devait avoir toutes les qualités aimables de son père , et aussi son goût effréné de plaisir. Et Adrien , après avoir fait élever des statues colossales à Elius dans tout l'univers et des temples dans quelque (i) Spartian., Elius Yerus, § 5. « Fuît hic vUœ lœlissîm », Admoo (ut malevoli loquuntur) acceptior forma quam moribus ... Hic voluptates ab iis qui vitam ejus scripserunt multae feruntur, equid non infâmes, sed aliquatenus diffuiles. Nam tetrapharmacum, seu potius pentapharmacum , quo postea semper Adrianus est asos, ipse dicitur reperisse, hoc est, sumcn, fasianum, pavonem, pentii crustulalam et aprugnam... Fertur etiam aliud genus voluptatis quod Yerus invenerat. Nam lectum eminentibus quatuor anacriteriis fecerat, nainuo reticulo undique inclusum , eundemque foliis rosae , quibni demptum esset album, replebat, jacensque cum concubinis, velamioi de liiis facto se tgebat, unclus odoribus persicis... Atque idem Ovidii libros Amorum in lecto semper habuisse , idem Martialem epi* grammaticum poetam Virgilium suum dixisse. Jam illa leviora quod cursoribus suis exemplo Cupidinum alas frequenter apposuit, eosque ventorum nominibus saepe vocitavit , Boream alium , alium Notum , et item Aquilonem aut Circium , cæterisque nominibus appellans et iodefeise atque inhumaniter faciens cursitare. »

— 45 — Tilles, voulotqo'Antoain le Pieax adoptât non-seulemeat Marc Aurèle, mais aussi le fils de Verus son neveu. .. « 1| « tsutr disait-il , que TEtal ait quoi que ce soit de oe • Veras (1). » Ibrc-Aorèle avait pu voir quelques-unes de ces folies ; la moins le bruit avait dû en venir jusqu'à lui. Quelle hoDla si nn jour il compromettait lui-même à œ point la diçûté impériale! Il avait bien résisté longtemps à toutes tel sédortions du plaisir et de la volupté ; mais devait-il Jw^GTOffe invincible, et jusqu'où, pouvant tout, ne se lais* mit-il pas entraîner par un premier égarement. Men qu'il n'eAt passé que peu de temps dans la maison delà oonculMne de son aïeul (2), il y avait été témoin sdns doute do scènes qui, sans être d'abord comprises par son înidilgence, étaient du moins restées dans sa mémoire, pour troubler ses sens au moment de leur premier éveih La preuve que ce séjour lui avait été funeste , c'est que Marc-Aurèle remercie les dieux qu'il ne se soit pas protongé. Il Semble qu'il eût reconnu cette pente fatale qui de la débauche précipite dans la cruauté. Adrien lui* même n'avait-il point ordonné plus d'une mort que n'exi* geait point la justice. Si Antonin avait donné d'autres esemples et avait frappé de réprobation les mœurs grec* ques, les temples de cette corruption déifiée demeuraient toujours debout (5) . Quelque courageuse, quelque (1) Spartien, Elias Verus, § 7. (2) Pensées de M. Aarèle, 1. 1, 16. (3) Cest en 189 qu'Antinous est mis par Adrien tu rang des dieux et son culte imposé aux Grecs. Maro-Aurèle avait onze ans. Hérodien nous montre jusqué dans les palais de Tempereur

The text on this page is estimated to be only 23.86% accurate

— i6 — longue qu'eût été sa résistance contre ces séductions
gros(■èrecf , Mttre-Aurèle avait senti l'atteinte du mal dont se .j;qourait la
société roipaine ; au moment d'être appelé à Tempire, il dut redouter de
porter sur le trône le scandale de semblables passions et tout ce qu'elles
pouvaient ame* ner avec elles. Bien qu'il dût phis tard démentir ces craior
tes par sa vie entière, nous savons cependant» par le propre témoignage de
Març-Aurèlei que ces crain^ p'étai^nt pas sans fondement. « Après avoir
conservé parc la fleur de sa jeunesse, après avoir différé pour se foire
homme au delà de Tâge ordinaire » , il dut un moineat succomber. Sa
nature, trop violemment comprimé^, au dedans , trop fortement excitée du
dehors , éclata malgi^ ses maîtres et malgré sa bonne volqnté. « Si, après
m'^f9 a)>andonné, nous dit^il, au^ passions de Tamour» je œe suis
entièrement guéri de cettç maladie funeste, c'est aqx dieux que je le dois (1
). » . Ne nous arrêtons pas sur ces jours d'oubli, qui dor vaient avoir pour
Marc-Aurèle un grand enseigpemea^ fit dont le 60uvG:nir, conservé par lui
seul, dispai:alt poor l'histoire dans l'éclat de sa vie entière. Quelte&que ft^^
^s fautes, il sut les tourner à son profit et au j^o^t de ses semblables. Sans
briser sa confiance en la ver^u et son amour pour elle, elles durent le faire
réfléchir sur sa Commode iratSiov Trdtvu v>]7rtov, tovtwv Sij twv yufAvûv
fièv ivQnro; ^^/auffw Ts xai ViBoiç 7ro>uTt|xoic xsxoauYiftsvuv , otç &\$l
^oLtpovat ?v ftatuv ot T/su^ûvTEç. Ce passage jexplique les mots suivants

The text on this page is estimated to be only 29.46% accurate

- 47 — faiblesse et le détourner de tout orgueil et de toute intolérance; elles le rendirent plus attentif sur lui-même et plus indulgent pour les autres. D'ailleurs, il fit mieux que les regretter, il sut en effacer entièrement toute trace dans sa vie. Seulement, si les plus fortes doctrines et les meilleurs maîtres étaient impuissants à retenir dans de justes bornes une nature plus distinguée, et plus heureusement douée que les autres, que ne fallait-il pas craindre du pouvoir suprême où Ton ne semblait monter que pour plaire à la masse grossière et à la plus vile multitude. « Partout le peuple domine et remporte », disait Fronton à son élève ; « Si donc c'est sur le goût du peuple que tu régleras tes mœurs et tes paroles (1). » Ce peuple roi, dont l'empereur était le délégué et le ministre, n'était plus que l'ombre d'un grand corps. Loin d'être la force de l'empire, il n'était plus pour lui qu'une charge et un danger. Il fallait le nourrir et l'amuser, de peur que la faim ne le poussât aux plus terribles excès. Comme Néron, l'un de ses favoris, il avait des goûts d'artiste, mais où dominait la férocité. Il voulait des fêtes, mais où le sang des bêtes coulerait mêlé au sang des hommes (2). A la place des débats politiques il y avait les factions du cirque, passionnées pour un mime ou pour un gladiateur. Pour plaire à ces éternels spectateurs, dont la vie se passait sur les gradins de l'amphithéâtre, le prince devait descendre lui-même sur la scène (1) Front., Lettres à Marc-Céstre., 1. ii, ép. 7. (2) Sénèque, ép., 7. ..., ^ . ^i

- iS ou dans Tarène. C'était le vœu populaire, c'était la f&a« nière dont le peuple voulait être servi. A défaut de la dignité impériale, ainsi humiliée pour son plaisir, ilfkHait livrer au peuple le spectacle de sénateurs ou de damai romaines jouant des rôles de comédiens ou de danseurs^ L'une des premières obligations du prince était d'aësûrter aux jeux; il n'avait pas le droit d'y être indifférai! devait partager les enthousiasmes de la ogiultitude, el^ comme elle, se prononcer pour tel cheval ou tel cocher* Quand Verus, le partisan des verts, entra dans la loge impériale paré de leurs couleurs, il était accueilli avec des • applaudissements. Des murmures, au contraire, éclataient quand Marc-Aurèle, pendant une représentation, prenait des notes, faisait une lecture ou prêtait l'oreille à un rap: port (1) . Cette indifférence semblait au peuple une insulte. Il l'avait déjà fait sentir, il y avait près de deux siècleS|à César, et Théritier du dictateur, Auguste, jaloux de 89 popularité, avait toujours su éviter au peuple le spectacle des affaires transporté au milieu de celui des jeux (i). Ces exigences, trop bien entretenues depuis par les folles condescendances de plusieurs empereurs, étaient devenues la plus violente tyrannie. La justice elle-même ne semblait prononcer ses arrêts que pour livrer des victimes à l'avidité sanguinaire du peuple. L'exécution des coupas-* blés était devenue Tornement principal de la fête étemelle. Sur le moindre caprice d'un maître cruel ou avare, les esclaves étaient vendus pour combattre dans l'arène ou (1) J. Capit., M. Am. le PhU., § 15. (3) Suétone , Auguste , § 45.

— 49 — pour être livrés aux bêtes avec les malfaiteurs. Une fois
60 présence de la multitude, condamnés et esclaves n'avaient qu'une voie
de salut : c'était d'attendrir les spectateurs, leurs bourreaux, à force de coups
hardis et de mépris de la mort. Quand le peuple demandait la grâce
ou la liberté pour le gladiateur qui avait réussi à lui plaire, c'était une volonté
souveraine devant laquelle la volonté du prince devait céder, ainsi que tout
intérêt de morale et de justice. A chaque avènement à chaque adoption, à
chaque évènement heureux de la vie des empereurs, il fallait donner un
soutien au peuple et de l'argent aux soldats. Le prince et l'armée étaient
en effet les principaux soutiens de l'Empire. C'était le peuple lassé de la
république et des guerres civiles qui avait voulu le nouveau gouvernement;
c'était l'armée qui aidait à le maintenir. Pour payer cette multitude de
défenseurs, on était forcé d'établir chaque jour de nouveaux impôts et de
faire peser chaque jour davantage le joug de l'administration sur des
provinces déjà épuisées, où la population allait sans cesse diminuant et où il
n'y avait plus de bras pour l'agriculture et l'industrie. Les chefs des
municipalités, responsables de la levée des contributions, se ruinaient pour
combler le déficit des recettes et déjà ils cherchaient à se soustraire au
dangereux honneur de leur dignité. En même temps les lois commençaient
à se multiplier pour rattacher à la cité ceux qui devaient répondre des
ressources du trésor. Cependant les mœurs de Rome s'étaient répandues
dans les provinces, et dans chaque ville le peuple réclamait justice

— 50 — distribution des fêtes. La principale charge imposée aux gouverneurs et aux magistrats était partout la dépense des jeux. Un changement de résidence ou l'exil même ne pouvait soustraire à une semblable obligation, une fois qu'elle avait été contractée (I). » Ces plaisirs perpétuels semblaient faire oublier tous les intérêts pour lesquels on avait autrefois combattu. Ils achevaient surtout de détruire ce qui aurait pu subsister des anciennes coutumes. Esclaves et gladiateurs se vengeaient de leur servitude et de leur mort par la contagion de leur immoralité. La vie devenait une orgie où tout allait s'engloutir et se confondre : antiques institutions, distinction naturelle du sexe et de l'âge, comme les distinctions civiles de rang et de classe, d'origine et de nationalité. Les barbares avaient envahi les légions, les magistrats et jusqu'aux dignités du palais impérial ; les esclaves et les affranchis avaient achevé de se rapprocher de leurs maîtres par la communauté de corruption. Le respect de l'autorité paternelle et de la vieillesse avait péri dans les débauches où se perdait l'antique dignité des ancêtres. La famille était ruinée par l'introduction des concubines étrangères et par l'abus du divorce. En vain on avait multiplié et rendu plus sévères les lois contre le célibat ; les empereurs étaient forcés de distribuer à tous les privilèges réservés au mariage et à la paternité. Les faibles n'étant plus protégés par les mœurs, il fallait aussi rendre des lois nouvelles pour les soustraire à tous (1)

Digeste, 0e citationibus

— 51 — tes genres de tyrannie. Malheur en effet à qui ne savait point se faire craindre, et ne pouvait pas se défendre. Chacun était prêt à sacrifier des intérêts que ne protégeait plus la conscience publique. Chacun ne reconnaissait pour rôle que le caprice ou l'avidité d'un égoïsme voluptueux. L'excès même du mal devait amener une réaction nécessaire, et faire triompher un esprit nouveau dont les signes apparaissaient déjà de toutes parts et par lequel la civilisation allait se trouver transformée. Mais à quelle époque et au nom de quel principe cette transformation aurait-elle lieu, nul ne pouvait le dire encore, tant cette époque était tourmentée de luttes et d'agitation, tant les âmes livrées à toutes les contradictions se précipitaient avec une fureur aveugle dans toutes les croyances et dans toutes les superstitions. L'ancienne religion de Rome ne retenait plus les esprits que par un lien tout officiel. On s'obstinait à croire aux anciens dieux comme on croyait à la fortune de l'empire, comme on croyait à la divinité des empereurs. Mais comment avoir foi encore au polythéisme après toutes les railleries dont il avait été l'objet depuis Cicéron? Comment adorer tant de dieux nouveaux inconnus hier et qui apparaissaient aujourd'hui dans l'Olympe à tous les coins de l'horizon, tant de dieux que l'esprit d'abstraction formait chaque jour (1)/ tant de dieux surtout morts la veille, comme Claude ou Antinous, dans leur imbécillité ou dans leur honte (2)?

(1) Tertullien. Lucien. (2) L'empereur Claude. L'empereur Antinous.

— 51 — Seulement la corruption avait tellement énervé les âmes, que la plupart, incapables de s'élever à une foi plus haute, se rattachaient par un reste d'habitude et par une sorte de désespoir à toutes les pratiques d'un culte auquel elles ne croyaient plus. Jamais la piété n'avait été plus ardente, jamais on n'avait fatigué autant d'autels de supplications furieuses et d'invocations désespérées. Il n'y avait pas de croyance si grossière qu'elle fût, qui n'eût de nombreux adorateurs. Plus un culte était mystérieux et sensible, plus il attirait, plus il frappait les esprits de la foule. On courait aux temples d'Isis et de Serapis. On suivait les prêtres ambulants de la déesse de Syrie; on achetait leurs amulettes et leurs prières (1). À défaut de croyance, on avait une immense crédulité. Les mathématiciens, les mages, les astrologues exploitaient partout, dans les campagnes, comme dans le palais du prince, la plus grossière superstition (2). Jamais n'avait régné une ardeur religieuse plus malade, jamais l'esprit humain n'avait autant suivi l'aveugle des lueurs les plus trompeuses. Un souffle de mysticisme, venu de l'Égypte et de l'Orient, avait partout répandu le culte du mystère et l'attente de l'inconnu. Il avait surtout agi sur des âmes énervées par le plaisir et dégoûtées de la vie réelle. Que restait-il en effet aux Épicuriens grossiers que rien n'avait pu satisfaire, si ce n'est un vague désir et une vague espérance? Leur Dieu était en dehors de toutes choses, et on ne pouvait (1) Aulu-Gelle, xvii, 16. — Lucien, Sur la déesse syrienne. (2) Javëdal, Sat. x, 94-95; t. 510-555. — Stéiône, Tibère, §14, 62. — Tacite, Ann., I. yi, 9, 30. HûWKj,n>

Vaincu entrer que par ranéantissement dans son éternel repos. Mysticisme et épicurisme s'accordaient à condamner la vie du monde et à détacher l'homme de l'action. L'un et l'autre conspiraient à achever l'œuvre commencée par la corruption des mœurs et à compléter la grande dissolution de la société romaine. Restaient en présence deux doctrines, semblables par beaucoup de points, mais différentes par leur principe et par leur fin. L'une avait toute la plénitude de son développement et l'autre était encore en voie de formation; l'une était une philosophie et l'autre une religion; l'une s'adressait à la raison et l'autre à la foi; l'une renfermait la destinée de l'homme dans ce monde et l'autre voyait l'accomplissement de cette destinée dans une autre vie (1) : c'étaient le stoïcisme et le christianisme. Ces deux doctrines, avec des moyens différents, travaillaient également l'une et l'autre à relever la condition de l'homme. Seulement l'une voulut peut-être trop, et elle dut échouer; l'autre demanda moins, et elle sut réussir. A l'époque de Marc-Aurèle, le christianisme, moins puissant et moins connu, ne pouvait pas être jugé comme il le fut deux siècles plus tard. Toutes les conditions qui assurèrent son succès auprès de la foule le compromettaient auprès (1) Le Manuel d'Epiphane a été arrangé par saint Nil, pour les moines de son couvent. Sauf la substitution du nom de saint Pierre au nom de Socrate et la suppression d'une pensée sur l'amour, il n'y a qu'une différence entre le manuel original et celui de saint Nil et c'est que l'idée de l'immortalité de l'âme, omise dans le premier, a été introduite dans le second.

— 54 — de quelques esprits plus fiers et plus forts, qui croyais pouvoir exiger davantage de la nature humaine. Et d'ailleurs toutes les théories les plus contraires, toutes les pratiques les plus monstrueuses se présentaient alors sous le nom du christianisme, et il était difficile de distinguer ce qui était véritablement la nouvelle religion (1). Cependant, voyons la philosophie et le christianisme en présence de la société de cette époque, d'abord parlant leur Vrai langage, puis défigurés par de faux philosophes et par de faux chrétiens. Le stoïcisme proclamait que la raison est le principe de l'homme, que l'homme doit chercher son appui en lui seul, qu'il peut être vertueux s'il le veut, et heureux par la vertu; que la vie est une grande et belle chose, parce qu'elle peut être une grande et belle œuvre morale. Mais l'humanité avait perdu confiance en elle-même, elle déclarait la vie impossible et stérile. Il semblait contradictoire, en effet, que l'homme pût ne devoir le bonheur qu'à la vertu quand la corruption et le vice étaient triomphants. Les intelligences étaient troublées et étourdies à la vue des misères de la société et des faiblesses de la condition humaine, et tous s'écriaient que l'homme est condamné à l'ignorance et à l'impuissance, que la vie est un mal et que le bien ne peut se trouver que dans une autre existence. A ce moment, le christianisme vint dire à ces âmes épuisées de voluptés et poussées aux dernières limites du désespoir : a Dieu lui-même a revêtu la forme humaine et a donné sa vie pour racheter l'homme d'une antique condamnation (i) Tacite, Ann., x, 44. Suétone, Néron, § 16,

nation. Par ta gr̃tce decebienfaitinflniyrhomme, relevé et à agrandi, ne doit mettre aucune limite à son espérance. La bonhear qui lui échappe dans ce monde lui est réservé au sein même de Dieu. Qu'il se détache de la terre et de tout ce qui la lui fait aimer. La vie d'ici-bas n'est qu'une peine et une épreuve dont la récompense est ailleurs. Il n'y a qu'une chose bonne, c'est de rechercher la souffrance et la moTi^ afin d'arriver plus sûrement et plus tôt à la vie du cieU seule Tie véritable. Et ce n'est pas une promesse de la sagesse humaine, c'est la parole même de Dieu mort sur la croix. » En entendant cette bonne nouvelle, on comprit, on crut, on eut la foi. On s'attacha à ce Dieu qui avait tant d'amour pour l'homme et qui faisait tant pour lui. On voulut mourir pour être plus tôt porté dans ses bras. Alors commença le culte du renoncement, de l'humilité, de la pauvreté, en même temps que l'amour de la souffrance et la soif de la mort. On aspirait à en finir avec les fausses lumières et avec les besoins de ce monde. On attendait la délivrance, la naissance à la vie véritable ; et l'on s'aban* donnait à la gr̃ce, suspendu de foi et d'espérance à la croix . Dans la béatitude étemelle toutes les inégalités devaient disparaître, et foutes les âmes se fondre dans une communauté d'amour. Avec quelle joie, avec quel enthousiasme, tous les opprimés n'acceptèrent ils point celte doctrine qui satisfaisait leurs besoins de cœur les pins intimes, qui faisait de tous les hommes des frères, des enfants chéris d'un même père et des prédestinés à un bonheur infini ! On ne perdait rien à le croire; on y gagnait

The text on this page is estimated to be only 26.22% accurate

— w — lotil. Et ii*^eâi«cc été qa'on rêve, mieux valait rêver ainsi qtsie de vivre de la vie réelle. Pour jouir plus tôt des merveilleuses promesses de la doetriiie, oo courait à la mort avec uue sorte de délire (1)# Pour entrer dans la cité de Dieu on demandait le martyre» On enviait ceux que la mort avait consacrés, on avait bâte de les imiter. On irritait les bourreaux afin d'obtenir d'eux la faveur d*une mort plus prompte. On D*avait peur que de leur pitié, et, en les voyant faiblir, on leur aurait crié comme Polyeucte : Non , non , persécutez , Ki soyez Tinstrument de nos félicités. On était tellement fatigué de la vie, tellement avide d*autre chose, qu*on crut avec joie un Dieu crucifié , des martyrs qui se faisaient égorger , et une doctrine à laquelle on devait soi-même un immense désir de la mort. Que pouvait à côté d*un semblable entraînement Toptimisme stoïcien ! Quand la justification de la Providence apparaissait si claire et si lumineuse dans le ciel, il la cher-^ choit péniblement sur la terre. Quand Dieu se donnait à Thommo et lui demandait de tout lui sacrifier , quelle vanité dangereuse de rattacher Thomme à lui-même et au monde par une science déjà éprouvée et condamnée , par une vertu su|erbe et fatale! Quel blasphème enfia, quand Itiou avait dit lui-même que son royaume n'est pas de ce monde i de prétendre qu*il ne peut y avoir rien de mieux que œ qui ett, et que la raisou gouverne tout! (I) tSMMè

Ck>iniDeiit ooDcUier la folle et sanglante orgie romaine avec le règne de la raison, avec le gouvernement d'un être suprême souverainement bon et souverainement juste, sans un jugement après la mort et sans une vie à venir ? Comment admettre chez l'homme une sagesse triomphante, inaccessible à toutes les attaques de la fortune et capable de demeurer debout au milieu des ruines de l'empire ? Où étaient ces fières intelligences, ces esprits si forts et si insensibles ? L'homme n'était-il pas un être sensible, ayant des attachements, des désirs, des affections, des espérances ? Ne souffrait-il pas dans toutes les parties de son être ? Et quelle compensation à ses souffrances que cette immobile contemplation du mouvement des choses, que cette affirmation que rien n'arrive que ce qui doit arriver, enfin que cette abstraction qui réduit l'homme à la pensée et à la satisfaction de sa conscience ! La contagion de l'orgie avait trop attaché l'homme au corps, instrument de tant de plaisirs. On était prêt à le priver de tout, à le sacrifier même, mais à la condition qu'il y eût pour lui comme pour lui-même une résurrection. Une heureuse ? Non. Nous attendons de Dieu plus encore, dit saint Justin, nous attendons la résurrection des corps, qui n'est pas plus difficile à Dieu, ni en soi plus incroyable, que la création et la génération humaine dont nous avons l'expérience tous les jours (1). » Il semble que l'idée de la survivance de l'âme dégagée du corps fût une idée trop pure, comme celle du triomphe de l'esprit calme et serein au-dessus de toutes (1) Saint Justin, Apologie.

— 58 — les ruines matérielles et de toutes les décadences morales. Il semble qu'il fallût une autre croyance capable de satisfaire à la fois le désir secret des jouissances sensibles et l'exigence de certaines âmes incapables de séparer de la vie du corps la vie de la pensée. La philosophie avait le grand tort d'exalter la puissance de ces idées au moment même où elles semblaient vaincues et impuissantes, de ne s'adresser ni aux sens ni à l'imagination, de ne parler que pour des êtres capables de raison et qui étaient censés n'écouter qu'elle. La vérité qu'elle voyait s'accommodait mal à son auditoire. Ses prescriptions étaient pour des hommes pleins de santé, fortement préparés au culte en esprit et en vérité de l'Intelligence éternelle, dignes d'être émancipés et de vivre libres. Jamais tant de plomb n'avait été attaché aux ailes de Voltaire pour la retenir dans la nature sensible. Jamais le monde n'avait languì dans une telle faiblesse et n'avait eu un si grand besoin de tutelle. La philosophie prescrivait, sans aucune compensation, comme la fin suprême, le culte de l'intelligence et l'accomplissement du devoir. Mais, pour ceux chez qui la passion la plus aveugle et la plus égoïste semblait vivre seule, quel partage, quelle satisfaction, que cette perte volontaire de tout ce qu'ils aimaient, de tout ce qui semblait leur être le plus propre! Il leur était impossible d'avoir assez de résignation pour tant supporter et tant s'abstenir, s'ils ne devaient pas recevoir de récompense. Une vertu aussi désintéressée n'eût-elle pas été un sacrifice insensé et le plus inexplicable suicide? C'est la parole même de l'apôtre saint Paul : « Si j'ai combattu contre les bêtes à Ephèse »

— 5» — par des vimb fanmafaies, qnd profit en ai*je , si les
morts M resBQSciteiit poiat ? Mangeons et bavons , car demain nous
moarrons (1). » On voulait espérer le prix de son sacrifice , de même qu'on
redoutait avec épouvante des peines sensibles si on s'abandonnait à ce qu'on
appelait sa nature. Sans la récompense, la vertu n'était qu'un mot, coomie la
faute n'était qu'un mot sans le châtement. La philosophie tenait un autre
langage : « Fais comme. Japit^ l'a ordonné, sinon tu en ressentirasde la
peine, tu en éprouveras du dommage. — Et quel dommage? — Aucun autre
que de manquer à ton devoir , de perdre la fidélité, la modestie, l'honneur.
Ne cherche pas d'autre dommage plus grand que celui-là (2). » Mais, quand
elle parlait ainsi, la philosophie n'était comprise que d'un bien petit nombre;
pour les autres, elle ne semblait énoncer que des paradoxes condamnés par
la conscience de tous. Le stoïcisme pouvait donc être le soutien de quelques
âmes héroïques et privilégiées; il ne pouvait pas être la foi ni la r^le de la
multitude. Cependant, au second siècle encore, la philosophie servait
souvent dMntroduction à la religion nouvelle. Justin avait quitté l'école de
Platon pour entrer dans l'Eglise chrétienne , et toute sa vie il conserva le
manteau de philosophe. Avant que le christianisme se fût répandu dans le
monde, les esprits s'étaient élancés vers la philosophie , le plus souvent sans
la comprendre , mais attirés par ses (1) Saiot Paul., Ep. aaxCorinth., xv, 32.
(2) Arrien^ Disc. d*Epict., 1. m, ch. 8.

-60-^ affirma tiôî^s hardies contre des dieux auxquels cki ne croyait plus, et par ses satires amères contre des mc^fs dont on commençait à sentir le dégoût et la honte. La pbi* lo3ophie, en se voyant tout à coup tant de disciples, n^ea avait reconnu qu'un bien petit nombre qui fussent dignes de la représenter (1). La plupart étaient de faux pbtlo« sophes contre lesquels elle protesta, comme le ebristiat** nisme devait protester contre les hérésiarques qui prenaient le nom de chrétiens. Toutes les subtilités de Tancienne sophistique, les jeai de mots les plus puérils, les discussions les plus misera: bl€is(2), semblaient tenir lieu de doctrine, et la morale était enseignée partout, excepté dans Técole. — « Touteit perdu, en vérité, s'écriait le grammairien Domitias: voilà que les plus illustres philosophes ne s'occupent pliii que de la valeur des mots* .. Moi, grammairien, je m'occupe des préceptes de la morale pratique, et vous autres, vous n'êtes plus, pour parler comme Gaton, que des re« Çistres mortuaires. Vous recueillez des mots, des frivolités, des obscurités, aussi futiles que les paroles des pleureuses d'enterrement. Ah ! plutôt aux dieux que nous fassions tous muets ! L'iniquité aurait moins de moyens de se répandre (3). » On sait ce que la société romaine, en adoptant l'épicu • risme, avait fait de cette doctrine. Les satires de Lucien et d'Epictète nous font connaître plus amplement que celles (i) Lucien, Les Fagitifs. (2; Sénèque, ép. 45. — Aulu-Gelle, 1. xviii, ch. 2, 13 ; 1. Ti, ch. 13. (3) Id., 1. XVIII, ch. 7.

— aide Séoèque et d'Horace tes grossièretés et les sottises qui l'étaient produites sous le couvert du stoïcisme. D'abord, on avait pris un costume grave et sévère pour rompre ostensiblement avec les libertins et les mœurs du aècle. Ce courage généreux avait été honoré partout. Blâme par les moins capables de l'imiter. Il avait été ré* onnpensé par de nombreux privilèges. Dès lors, la phi*» V»io{!bâe devint une position flatteuse pour Tamour-propre el 00 nétier aussi doux pour la paresse quo commode pour il aensaalité et Tavarice (1). Dès lors aussi, la philowofkkie f compromise devant le monde par de semblables représentants, eut ses apologistes, comme le christianisme devait avoir les siens. Qu'on relise Le Pêcheur de Lucien , on y verra que Kmtes ses satires contre les philosophes ne sont que la défense de la philosophie. Cette plainte contre les Faux pphilosophes est partout chez les écrivains de cette époque. 'Aussitôt, ditEpictète, que les hommes se sont revotas d'un manteau et qu'ils ont laissé croître une longue barbe, ils s'écrient : (2) Je suis philosophe. ... » « ...Mais leurs sentiments ne s'accordent point avec leurs discours ; Ibne veulent que faire parade de belles maximes, et, ne pouvant pas même remplir leur rôle d'homme, ils s'at-* (ribuent celui de philosophe (5). • a Allons, dit-il ailleurs, sectateur de la vérité, de Diogène et de Socrate, que veux-to faire à Athènes. ? - Les mêmes choses que les épicuriens... . — Pourquoi donc te dis-tu stoïcien? Si ceux qui (1) Lucien, Les Fugitifs; La Double Accusation. (2) Arr., Disc d'Ep., 1. iv, ch. 8. (3)Ibid,,1. lifCh. 9.

— 6« — usurpent le nom de citoyens romains sont sévèrement pu* nis , ceux qui se parent faussement d'un nom aussi grand jet aussi respectable seront-ils renvoyés absous ? (1) » Apulée exprime presque la même pensée : « Oh ! si ta philosophie pouvait, comme Alexandre, interdire au vulgaire de reproduire son image, un petit nombre d'hommes de bien véritablement instruits se donnerait à Tétade de la sagesse ; cette tourbe grossière, ignorante, inculte, n b miterait pas les philosophes jusqu'au manteau, et la reine des sciences, qui n'enseigne pas moins à bien vivre qu'à bien dire, ils ne la déshonoreraient pas par un langage et une conduite indignes d'elle (2). » M ainteûant voici l'apologie en forme de la philosophie^ qui demande à ne pas être jugée sur le nom et sur lecos* tume de ceux qui la représentent , mais sur leurs prin^ cipes et leurs actions. « Quel art est apprécié d'aprèi l'habit et la chevelure? Chacun n*a-t*il pas ses règles, sa matière et sa fin ? Quelle est donc la matière que travaille le philosophe? Est-ce son manteau? Non, mais sa raison^ Quelle est sa fin ? Est-ce de porter un manteau ? Non, mais d'avoir une raison droite. Quelle est sa règle? Prescrit-elle de laisser croître sa barbe ou de porter une ample chevelure? Non, mais de connaître et d'exercer sa raison. Ne voudras-tu donc pas, avant d'accuser la science du philosophe, examiner &'il remplit son devoir en se conduisant mal ? Cependant, si tu as des mœurs pures , tu t'écries, dès que tu vois la mauvaise conduite du philor sophe : « Voyez le philosophe ! Voilà les mœurs du phi(l)lbid., 1. III, ch. 24. (i) Apulée , Les Florides , 1. ix.

- 63 lo3ophe ! » Ne devrais-tu pas, d*après celte coDduite, af^
firmer qu'il n'est pas philosophe. • «...Euphrates disait fOTtlHeaque pendant
longtemps il s*était efforcé de cacher qn*il était philosophe, et cela, disail-
il, m*a été profitable: car j'avais la conscience que tout ce que je faisais de
bien ; je le faisais non pour des admirateurs, mais pour moi et pour Dieu.
C'est ainsi que Socrate était inconnu à la fhi^i des hommes, au point qu'une
foule de gens venaient à lui |K)ur le prier de les recommander à des
philoacjpfes. S'indignait-il comme nous , in disant : Est-ce que je ne te
parais pas philosophe? Loin do là, il les conduisait aux écoles des
philosophes et les recommandait lui-même, se contentant d'être philosophe
sans le paraître, et la joie qu'il en ressentait l'empêchait d'en avoir du dépit,
car il se souvenait de sa tâche (1). » Pour être regardé comme philosophe, la
barbe et le manteau semblaient ne pas suffire sans la malpropreté dn
cynisme ; c'était le complément de l'extérieur philosor plaque. Epictète
arrache cette partie du masque comme les^uires. cil ne fout pas, dit-il, que,
par son extérieur, le philosophe dégoûte le vulgaire de la philosophie. . . .
S'il le présente avec la figure etl'habit d'un condamné, quelle divinité
persuadera jamais de s'attacher à un philosophe qui rend tels ceux qui le
fréquentent.... Quant à moi, j'aime bien odieux. qu'un jeune homme que son
penchant porte à la philosophie s'approche de moi propre et bien mis, plutôt
qu'avec un habit sale et les cheveux en désordre. On voit alors en lui une
idée du beau et une tendanœ (i) Arr., Disc. d'Epicl., 1. iv, ch. 8.

— 64 — vers ce qui est bienséant, parce qu'il dirige ses efforts oh il croit le trouver. Il ne reste plus qu'à le lui montrer et à lui dire : Jeune homme, tu cherches le beau, sache seulement qu'il est où se trouve la raison.... S'il se présente à moi plein de crasse et dégoûtant.» ., que lui dirai-je? A quoi s'est-il attaché qui ressemble au beau, pour rengager à changer et lui dire : Ce n'est pas ici, mais là, que se trouve le beau? Veux-tu que je lui dise : Le beau ne consiste pas dans la crasse, mais dans la raison? Mais a-t-il quelque idée du beau? Retire-toi donc et dis^ pute avec un pourceau (i)> » \^Ji philosophie était tombée bien bas pour mériter d'être ainsi flagellée. Le récit suivant , emprunté à Auln-* Gelle, achève le tableau tracé dans les satires d'Epidète

— 65 ceux qui se trouvaient avec Héroclès lui apprit que cet homme était un vagabond, un misérable, un pilier de mauvais lieux, qui avait coutume de mendier et qui poursuivait d'injures grossières ceux de qui il n'obtenait rien. Hérodes dit alors : « Qu'il soit ce qu'il voudra, mais donnez-lui quelque argent, non comme à un homme, mais parce que nous sommes nous-mêmes des hommes. » Il lui fit donner de quoi acheter du pain pendant trente jours. Puis s'étant tourné vers nous : « Le philosophe Musonios, dit-il » fit compter un jour à un homme de cette espèce, qui mendiait en prenant le titre de philosophe, une somme de mille deniers ; et, comme on disait que c'était un vaurien, un misérable, un fripon qui ne méritait aucune pitié[^] Musonius répondit en souriant : « L'argent est donc fait pour lui. » Pour moi, je ne ris pas, mais je m'afflige et m'irrite en voyant des êtres aussi vils et aussi abjects usurper le plus saint de tous les noms et s'appeler philosophes. Les Athéniens, mes ancêtres, firent un décret pour défendre de donner aux esclaves les noms d'Harmodius et d'Aristogiton, ces héros qui pour rétablir la liberté frappèrent le tyran Hippias. Ils eussent craint de souiller par le contact de la servitude ces noms consacrés à la liberté : pourquoi donc souffrons-nous que les plus méprisables des hommes avilissent, en l'usurpant, le beau nom de philosophe (1) ? » Par ces différents témoignages, on voit que, si le nom et le costume de philosophe étaient fort répandus, il n'y avait rien de plus rare que la chose. Perdue dans les (i)A.-GeHe,). ix, ch. 2.

— 66 -^ discussions les plus vaines , rendue ridicule par la folie et la grossièreté de ses représentants , il semblait qu'il ne restât plus à la philosophie qu'à abdiquer et à se détruire elle-même. Elle le fit solennellement à Olympie (1) dans la personne de Pérégrinus, qui avait promis de se brûler vif, et qui tint parole (2). Cet étrange suicide eut lieu la cinquième année du règne de Marc-Aurèle , bizarre dénomment de la monstrueuse comédie jouée par les sophistes sous le masque de philosophes. Trompée par tant de folie et de scandale , la multitude devait n'avoir que du mépris pour la philosophie (5), et chercher ailleurs une lumière et une règle de conduite; sans faire ses réserves, comme les faisait Lucien, elle devait envelopper dans une même condamnation toutes les croyances du polythéisme et toutes les doctrines rendues ridicules par les faux philosophes. Les premiers chrétiens, pour répondre à l'ancienne civilisation qui leur opposait ses grands penseurs et leur forte doctrine, n'avaient qu'à répéter les paroles mêmes ■ des défenseurs de la philosophie et leurs satires contre les philosophes de leur temps : « Qu'est-ce que vos philosophes ont de si grand et de si merveilleux? demandaient les chrétiens à leur tour. Ils découvrent négligemment une de leurs épaules, se laissent pousser de longs cheveux » une grande barbe, et portent des ongles comme des griffes de bêtes. Ils publient qu'ils n'ont besoin de personne. (i) Ou à Pise, suivant Eusèbe, et deux ans plus tard. (2) Lucien , Mort de Pérégrinus. (3) Lucien , Les Fugitifs.

— 67 — Cependant il leur faut un corroyeur pour leur besace , un tailleur pour leur habit , un tourneur pour leur bâton , des gens riches et un bon cuisinier pour leur gourmandise. Toi, cynique, pareil à l'animal auquel tu dois ton nom, tu aboies effrontément devant tout le monde , comme si tu n'avais besoin de rien. Mais, si Ton te renvoie sans te l'êai donner, tu te venges toi même, tu charges d'injures les riches, et tu fais de la philosophie un métier (1).)» Les chrétiens se trompaient sur le caractère véritable de la philosophie et sur ses bienfaits , comme les philosophes se trompaient sur la vraie nature et sur les bienfaits du christianisme. En effet, si les anciennes doctrines étaient compromises par les exagérations les plus folles et par une conduite grossière et anti-sociale , il en était de même de la doctrine nouvelle, confondue avec les systèmes les plus bizarres et les règles d'association les plus monstrueuses (2). Les chrétiens étaient obligés de protester contre l'ignorance ou la malveillance, qui prétendait les confondre avec les faux chrétiens, comme Épictète protestait au nom de la philosophie, devant une société fatiguée des philosophes et qui se faisait chrétienne. Les apologistes n'exposaient la foi et la constitution de la nouvelle Eglise que pour empêcher de croire tous ceux qui se disaient chrétiens et qui ne l'étaient point. Ce rapprochement se trouve partout dans les apologies : par exemple, dans saint Justin, qui (1) Tacite, Discours contre les Gentils, § 25. (2) Tacite: « Quos, per flagitia invisos, vulgus christianos appellabat ».

— 68 — iMgnale aussi les imposteurs qui se font passer pour les eufanls de TEglise et que TEglise ne veut point reconnaître* Mais, dira quelqu'un « il s'est trouvé des chrétiens coupables ! Cela peut être : car ce nom , de même que celui de philosophe , est commun à une foule de personnes qui ne pensent pas de même. . • (!)• « Par exemple , Simon le Samaritain, du bourg de Gitlon, ayant fait , du temps de l'empereur Claude , plusieurs opérations magiques par Tart des démons qui le possédaient , a été reconnu pour Dieu à Rome, et honoré comme Dieu d'une statue dressée dans l'île du Tibre , entre les deux ponts , avec cette insciîption : A Simon ^ Dieu saint. La plupart des Samaritains et d'autres en grand nombre continuent de Tadoror. Ménandre, disciple de Simon , a par les mêmes artifices séduit beaucoup de monde dans Antioche; Mardon enseigne encore à présent qu'il faut reconnaître un autre Dieu plus grand que le Créateur. Tou^ ces gens se disent chrétiens (2). » Toutes les superstitions , lés erreurs , les grossièretés , les folies, se produisant à la fois» pour se faire accepter elles s'emparèrent des deux noms consacrés par la vénération publique , et elles luttèrent en aveugles , les unes sous le nom de la philosophie , les autres sous celui da christianisme. C'était une lutte terribleet mystérieuse, dont on ne pouvait prévoir le terme, tant il y avait en présence dlnlérèta* de passions, de mauvaise foi et d'ignorance. Cependant les âmes religieuses se portaient en foule (i) Siîai JiMim, Ap^lofje.

— 69 — vers la foi nouvelle » dans laquelle elles ne voyaient que la condamnation et le remède de tous les maux de la société. Un petit nombre d'âmes seulement , au lieu de se précipiter vers le nouveau et l'inconnu , se rattachaient de toutes leurs forces à l'antique tradition de l'école socratique et au culte de leur propre pensée , pleins de l'espoir d'y trouver à la fois le secret de la Providence divine et du bien de la société. Marc-Aurèle fut une de ces âmes.

— 71 — 2* partie. DOCTRINE MÉTAPHYSIQUE ET
MORALE DE MARG-AURÊLE. « Que le Dieu qui est en toi gouverne un
homme vraiment homme, un citoyen, un Romain, un empereur. »
(Pt?/i5(*c« de M.-Aurèle, lu, J5.) ff Si tu avais une marâtre et en même
temps une mère, tu pourrais rendre des devoirs à la première, mais tu
reviendrais continuellement auprès de l'autre. Ta marâtre, c'est la cour, et ta
mère, c'est la philosophie. Rapprochetoï donc souvent de celle-ci, et va te
reposer dans ses bras. C'est elle qui te rend la cour supportable et qui te rend
supportable à la cour (1). » Dès qu'il commença à vivre dans le palais
impérial, Marc-Aurèle fit ainsi deux parts de sa vie : Tune appartient aux
affaires, et l'autre à la philosophie. Mais jamais il ne les sépara entièrement,
et jamais il ne se recueillit dans ses réflexions ou ses lectures que pour se
rendre plus digne du souverain pouvoir et se mettre mieux à même de
l'exercer. (i) Pensées de M. -Âurêlc, vi, 12, ,

— 72 — Il s'adonnait tout entier à la philosophie, dit Capitolin, afin de mieux servir ses concitoyens (Dabat se totum philosophum amore civium affectans) (1). L'opposition entre les mœurs de la société qu'il gouvernait et les maximes de ses maîtres ne l'avait pas seulement attristé, elle l'avait effrayé. Il avait pressenti toute l'impuissance des efforts d'un homme pour réformer les vices d'un grand peuple, joints aux défauts éternels de la nature humaine. Il avait redouté pour lui-même et la contagion de l'exemple, et cette corruption à laquelle tant d'âmes cédaient autour de lui, et, plus que tout le reste, l'isolement et les entraînements du souverain pouvoir. Il fallait donc qu'il sût se suffire et trouver son appui en lui-même. Il fallait qu'il eût une autre règle que la multitude, afin de sauver une société qui semblait se perdre. Or, cette règle, cette force intérieure, ne pouvaient lui venir que de la philosophie, d'une science morale et active, qui lui fût toujours présente, qui ne lui laissât jamais oublier sa condition et ses devoirs, qui le rendit maître de lui-même, protecteur de la liberté et des intérêts de tous, et digne ministre de la Divinité. Chargé du bonheur des peuples et plein du souvenir du mot de Platon, Marc-Aurèle ne prend point pour modèles et pour guides les chefs d'Etat, mais les philosophes* « Qu'est-ce qu'Alexandre, César, Pompée, en comparaison de Diogène, d'Héraclite, de Socrate ? Ceux-ci connaissaient la nature de toutes choses, ils en avaient pénétré les principes actifs et le fond ; leur âme était toujours dans (1) J. Capit., M. Ant. le Phil., § 8.

^ 73 — kunéme assiette. Qoe de projets divers, combien de sortes d'esclavages, dans Tâme des autres ! (i) » Il ne suffit pas, en effet, pour Inen commander, pour être un modèle parmi les hommes, d'avoir été appelé au trône ou au pouvmr par le hasard de la naissance ou par le bienfait d'une adoption» par de grandes victoires ou par une grande am« UtioD : il faut une préparation spéciale, il faut une éducation continuelle, qui fasse connaître la naturede Thomme et l'ioféréet des sociétés. C'est la leçon de Socrate à Âlcii»ade, dans le dialogue de Platon. C'est celle que Marc* Anrèle se répète sans cesse, ce Tu ne saurais , dit-il , enseigner à lire et à écrire avant d'avoir appris; il en est de même, à plus forte raison, de Vart de bien vivre (2). » Toute sagesse pratique, tout bon gouvernement, reposent sur une connaissance que nous devons tenir de nous* mêmes et dont nous sommes le premier objet. Comment, en effet, décider aucun intérêt personnel ou social, si nous ignorons ce que c'est que l'homme et de quel tout il fait partie? Nos pensées sont tout notre être (5). Sont elles incertaines et changeantes, notre caractère manque de stabilité; sont-elles fausses, sans cesse notre volonté s'égare; sont-elles incomplètes, tout nous arrête ; sont-elles bonnes^ au contraire, eiLactes et sûres, nous pouvons marcher dans me voie droite avec une entière sécurité. Platon, opposant la science fixe et invariable à l'opinion indécise et qui se contredit sans cesse, compare celle-ci à des statues de Dé(1) Pensées de M.-Anrélé, viii, 3. (2)Ibid., XI, 29. (3) Pascal, édii. Havel, p. 21. « Travaillons à bien penser'. Voilà le principe de la morale. »

— 74 — (laie agitées d'un mouvement perpétuel et qu'on ne pour-, rait fixer qu'en touchant un ressort caché. Ce ressort, qui, permet de donner de la fixité aux idées et à la conduite, c'est la vérité, c'est la saine affirmation de reprim. Le fondement de la morale stoïcienne et de la doctrine de Marc-Aurèle est la tout entier. Que de fois dans les. ^ pensées ne voyons-nous pas la vie réduite au règne de l'opinion dans l'âme, c'est-à-dire au jugement que nous, portons des choses, ou à notre manière ordinaire de penser (1)? Pour la personne morale, les objets extérieurs et les événements ne sont rien ; l'état intérieur de l'âme, la pensée et la résolution à laquelle elle s'arrête, sont tout, et les objets se tiennent immobiles hors de nos âmes, ils ne se connaissent pas eux-mêmes et ne peuvent nous apprendre ce qu'ils sont. Qu'est-ce donc qui nous l'apprend? C'est la raison qui nous guide (2). » Les choses ne touchent point du tout elles-mêmes notre esprit. Il n'y a nul accès pour elles jusqu'à lui. Elles ne peuvent pas le faire changer^ ni le mouvoir; lui seul se change et se meut soi-même; et tels sont les jugements qu'il croit devoir en porter, tels sont à son égard les objets qui se présentent (3). »

habituelles , «tel sera ton esprit ; car l'âme prend la teinture de
006 pensées; pbnge-ia donc sans cesse dans de bcmnes pensées (i). » Selon
la doctrine de l'école stoïcienne, Marc-Aurèle ne sépare pas la volonté de la
pensée, et il croit à la liberté comme il croit à la raison, 11 est persuadé que
Ton n'agit que comme on pense, et que pour bien agir il faut bien penser. «
Comment peut-on se mettre en état de ne faire que les actions que la nature
de l'homme demande? En se formant des maximes et des opinions propres à
n'inspirer que des désirs et des actions convenables (2). » Si nous avons une
juste idée de l'homme idéal, tel que nous pouvons, tel que nous devons être
; si nous croyons fermement qu'il nous appartient , qu'il nous est bon, de
réaliser une semblable perfection ; si notre âme tout entière convaincue et
persuadée n'a plus qu'une pensée et qu'un désir, rien ne nous empêche de
vouloir et d'accomplir ce que notre nature et notre raison commandent. La
moindre hé«tation, la moindre défaillance, prouveraient que nous ne
sommes pas en possession decelte vue etdecette croyance intérieures. Mais
à qui imputer ce qui manque à notre idée ou la pleine justesse de cette
même idée? N'est-ce pas une action personnelle qui se produit en nous et
dont nous avons toute la responsabilité? A juger ainsi, notre liberté est
toujours la même, que nous fassions mal ou que nous fassions bien, et
notre acte nous demeure toujours imputable. A un autre point de vue, la
vérité seule nous rend (1)Ibid.,v, 16. (2)Ibid.,viii, 1.

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

— 76 — ! libres et Terreur nous asservit; la première nous &it |t obéir à la loi, la seconde nous livre au hasard. Enfin , il i y a comme une troisième partie de cette théorie de la li- i berté. Sn songeant que nous sommes hommes et que nous i pouvons tout ce qui est possible à la nature humaine, nous] déclarons qu'il n'y a point d'action virile et morale que nous ne soyons libres d'accomplir, si notre esprit y attache notre volonté. Ainsi présentée, cette théorie fait la part aussi large que ' possible à notre action personnelle et à notre initiative; elle nous représente comme entièrement matres de nous^ mêmes, comme renfermés dans notre esprit et ne relevant ^ que de lui. Chose remarquable, aucune écolen'a parlé ptai j noblement de la liberté que le stoïcisme , qu'on accuse de ne pas crcnre à la liberté (1): ^ Que le pouvoir de llionuDe est grand! dit Marc-Aurèle. Il lui est libre de ne rien fmi« que ce qu'il sait que Dieu approuvera, et de recevoir avec résignation tout ce qu'il plait à Dieu de lui envoyer (2). > — Mais, objecte-t-on, le stoïcisme rapporte tout ce qui se fait en nous à l'intelligence , au lieu de le rapporter à (1) Sénèque, ép. 80. a Quidqpid facere te potesl bonum teeun est. Quid tibi opus est ut sis bonus? Velle. » (2)Ibid.,xii, H. (3)Ibid.,xi, 36. (4)Ibid., V, 10. jj*

— 77 — a volonté. N'y aurait-il pas lieu de répondre* avec Vauvenais que cette dépendance de nos idées ne nous empêche pas d'être libres : car la raison est elle moins libre que la volonté (1) ? C'est, en d'autres termes, la remarque même de Marc-Aurèle : « Tu as la raison en partage ? — Oui. — Pourquoi donc ne pas s'en servir ? Car, si elle remplit sa fonction, que veux-tu davantage (2) ? » Cette raison, d'ailleurs, est aussi mystérieuse, aussi inaccessible, dans ses défaillances et dans ses actes, qu'elle peut l'être la volonté. D'où viennent toutes les différences de nos jugements ? D'où viennent tous les changements de nos déterminations ? Et si ce n'est pas nous qui pensons, pourquoi serait-ce davantage nous qui voulons ? Marc-Aurèle repousse des distinctions par lesquelles la personnalité humaine lui semble compromise ; et, rapportant tout à Dieu, qui se passe en nous, et qui nous est révélé par la philosophie, au principe spirituel, il conclut que nous sommes libres comme nous sommes intelligents, et que l'indépendance de notre pensée fait notre liberté. « Ce qui commande en nous, dit-il, c'est ce qui s'éveille soi-même, qui se forme et se façonne comme il est et comme il veut être, qui fait que tout ce qui lui arrive lui paraît tel qu'il le veut (5). » — « Tout est opinion, et l'opinion dépend de toi. Fais donc (1) Vauvenais^{édité}. Gilbert, p. 416, *Réflexions et maximes*, § 92. « Quand il serait vrai que les hommes ne seraient vertueux que par raison, qu'en suivra-t-il ? Pourquoi, si on nous loue avec justice pour nos sentiments, ne nous louerait-on pas de notre raison ? Est-elle moins libre que notre volonté ? » (2) *Pensées de M.-Aurèle*, iv, 13. (3) *Ibid.*, VI, 8.

— 78 — paraître quand il te platt Topinion , et, comme si tu venais de tourner un promontoire , tu trouveras une mer Iranquille, la sérénité partout, un port sans tempête (1). » La puissance des idées est merveilleuse ; mais les idées sont nous-mêmes, et leur puissance est la nôtre. Rien au monde ne peut nous faire vouloir contre nos idées ; et, lors même que nous paraissions obéir à des conseils étrangers, nous ne faisons que suivre le commandement intérieur. « Souviens-toi que changer d'avis et te soumettre à qui te corrige , dit Marc-Aurèle , ne te rend pas moins libw que tu n'étais : car c'est une action produite par un effet de ta volonté et de ton jugement, par conséquent l'accomplissement de la pensée de ton âme (2) . » Ce n'est pas contre les sages conseils qu'il faut être en garde , puisqu'ils ne font que nous rendre à nous-mêmes et nous remettre dans l'état dans lequel nous voudrions toujours être ; mais nous devons être armés sans cesse contre l'erreur, contre l'oubli des idées auxquelles nous voulions toujours croire dans les moments où nous étions meilleurs. Ce qui nous trompe , ce qui nous égare , ce sont des actes imprudents que nous pouvons éviter en-nous rappelant leurs funestes conséquences ; c'est le trop de prédpitation à juger d'une manière absolue sur le témoignage partiel d'un de nos sens, ou bien à croire aux exagérations et aux chimères de l'imagination . Telle est en effet la cause principale qui nous fait méconnaître à la fois la nature des choses et nos intérêts réels, et qui nous fait (i)Ibi(J.,xii.42. (2)Ibi(1., VIII, 16. !

— 79 —
passer partant de déceptions et de fautes. Le recueillement, l'observation, l'analyse, la comparaison, peuvent seuls nous faire connaître les choses dans leur nature intime et dans leurs rapports, et nous maintenir dans une science fixe et féconde. < Il faut contempler les formes dépouillées de leur écorce(1) »....« examiner la nature des choses en copier séparément leur matière, leur forme et les rapports qu'elles ont avec les autres objets (2). d ^

— 80 — choses I il retrouvera une beauté saine et inaltérable doat la conlempalation ne pourra plus être que salulaire. Nous assistons successivement , en lisant les pensées de Marc-Âurèle, à sa peur devant Tennemi , à sa lutte, au triomphe et à l'œuvre de reconstruction. « La félicité, c'est de posséder un bon génie. Que fais-tu donc ici, imagination ? Retire-toi, au nom des dieux, comme tu es venue ; je n'ai pas besoin de toi. Tu es venue selon ton ancienne coutume. Je ne m'en fâche point; seulement, va-t'en (1). » « De même qu'en présence des viandes et des autres aliments , il nous vient aussitôt dans l'idée : Ceci est le cadavre d'un poisson , ceci est le cadavre d'un oiseau...; de même que nous pensons: Ce Falerne est un peu de jus d'un peu de raisin ; cette robe de pourpre, des poils de brebis trempés dans le sang d'un coquillage... et ces pensées vont au fond des choses et font aisément voir quelle est leur nature ; de même durant toute notre vie, nous devons faire ainsi; nous devons même, quand les choses nous semblent le plus dignes de notre confiance, les mettre à nu , reconnaître leur peu de valeur et leur en* lever le précieux prestige qui fait leur orgueil. C'est un dangereux imposteur qu'un dehors fastueux ; et, qu'il te crois le plus t'attacher à des objets dignes de tes soins, c'est alors qu'il exerce le mieux ses enchantements (2). » « Tu mépriseras les délices du chant , de la danse y du pancrace, situ divises ces accents harmonieux en chacun (i) Pensées de M.-Aurèle, tu, 47. («) Ibid., VI, 13.

— 81 — 4es sons qui les oompôsent , et si à cbacnn d'enx fa te fais cette qoestkm à toi-même : Est-ce donc là ce qui me ravit? Car il faudra bien que tu conviennes que non. De même pour la danse : divise-la en chaque mouvement , en diaque altitude ; de même enfin pour le pancrace. En un mot» 8oaviens^toi partout, excepté {lour la vertu ou ce qui vient de la vertu j de réduire l'objet à ses parties , et f«r cette division arrive à le mépriser. Enfin applique la même règle è toute ta vie (1). » Ce mépris que commande Marc-Aurèle, il ne Tappli* que qu'à ce qu'il y a de faux et d*exagéré dans Tobjet de notre admiration ; mais, une fois ce même objet ramené à sa forme véritable et à sa valeur réelle, son àme, que Tanalyse n'a ni refroidie , ni desséchée , trouve aussitôt à admirer la beauté des moindres détails dans Tordre régulier deTensemble. Les défauts même disparaissent, et il ne reste que les mille conditions diverses de l'harmonie uniyerselle. La vue vraie des choses le laisse ainsi également ék)igné d'un enthousiasme exclusif et aveugle et d'une iodifTérence étroite et fausse. « Yoict d'autres remarques qu'il faut faire encore. Il y a jusque dans les accidents qui affectent les productions de' la nature une sorte de grâce et d'attrait. Ainsi le pain , durant la cuisson, crève dans certaines parties, et ces ouvertures qui ressemblent à des défauts dans l'ouvrage du boulanger ont je ne sais quel agrément particulier qui aiguillonne Tappétit. Ainsi encore les figues s'entrouvent à Irar maturité; la maturité aussi dans les olives ajoute (i)Ibid.,xi,2.

— 82 — au fruit ud mérite particulier. Les épis courbés vers la terre , le sourcil du lion, Técume qui découle de la gueule du sanglier, et tant d'autres choses fort éloignées, si on les regarde en elles-mêmes, du caractère de la beauté, contribuent néanmoins à Tornement des êtres, et nous plaisent en eux , parce que ce sont des accompagnements de leur nature même. Si donc nous avons un sens , une intelligence plus profonde des lois de la production dans Tunivers, il n'y a presque rien qui ne nous parût, même les accompagnements accidentels des choses^ dans une sorte d'harnoonieux concert avec tout l'ensemble. Nous envisagerions alors de vérilables gueules béantes d'ani-* maux sauvages avec non moins de plaisir que celles dont les peintres et les sculpteurs nous montrent les imitations. Une vieille femme, un vieillard, pourraient avoir, à nos yeux, aidés de la sagesse, la jeunesse, la beauté et tous les charmes de l'enfance. Il en serait de même de bien d'autres choses, non pas de l'avis de tous , mais selon l'estime de l'homme qui aura contracté avec la nature et ses œuvres une intime familiarité (1). » C'est en faisant de sa pensée un petit monde où chaque chose ait sa place marquée comme dans le grand , où tout soit ramené à sa juste mesure et conserve ses rapports naturels, que l'homme découvre sa loi et sa règle. Il sait ce qu'il doit penser de lui-même et de tout ce qui l'entoure. Il sait où doivent se terminer ses affections et sa volonté. Il ne prend plus des apparences pour des réalités. Il ne risque plus de se perdre par trop d'orgueil (1)Ibid., iii,«.

— 83 — OU par (rop d'humilité; mais, toujours soutenu par une juste conscience de lui-même, il marche dans sa voie et y trouve son bonheur. Seulement , qui assure à l'homme qu'il conservera toujours ces heureuses conditions de la santé de Tâme , qu'il comprendra toujours bien son rôle et ne Taillira jamais à le remplir ? Ce qu'il sait et veut aujourd'hui^ ne cessera-t-il jamais de le vouloir? Ces définitions exactes, ces rapports préos, cette connaissance des causes, cette vue lumineuse de la nature, lui demeurera- t-elle toujours présente ? L'erreur ne viendra-t-elle jamais frapper son intelligence comme une maladie soudaine et égarer sa volonté? Il faudrait être bien téméraire pour ne pas redouter ces crises fatales. Car quel est l'homme qui oserait se dire infailible? Quelle est la vertu qui n'ait point passé par bien des chutes et qui soit autre chose qu'une lutte et qu'un triomphe perpétuels? Il faut donc d'avance faire comme provision de vérités, de maximes. « De même que les médecins ont toujours prêts sous la main les remèdes et les iuslruments propres à la cure des maladies imprévues, de même il faut être muni des préceptes nécessaires pour connaître les choses divines et humaines (i)- » Mais où retrouver ces préceptes au jour du besoin et du danger, quand bous les oublions et qu'ils cessent de nous être présents? Il faut que nous puissions nous rattacher à notre passé, à cet autre moi meilleur que le moi actuel ; à ce moi que, disions-nous, nous voudrions toujours être; 0)Ibid.^iii,i3.

— 8i — à ce moi qui avait de si nobles et de si généreuses pensées, dont nous admirions les élans héroïques, dont nous désirions demeurer toujours dignes. Mais où retrouver ce moi qui existait en nous, et qui n'y existe plus? Comment peut-il être encore autre chose qu'un vague et stérile souvenir, dont l'objet est à jamais insaisissable? Le retour à l'idéal nous demeure possible à la condition que nous nous soyons assurés d'avance un recours étranger, et que nous demeurions rattachés par quelque lien à la vie ^pure dont nous sommes déçus. Il faut ainsi que nous continuions à croire à un homme ou à un livre, dont nous avons été heureux de partager toutes les grandes pensées, et qui n'ont pas changé pendant que nous changions. Cette foi en une autorité qui a été un jour la nôtre suffit pour nous réveiller de notre engourdissement, pour nous rendre à la lumière et à nous-mêmes. En nous soumettant aux conseils du monitor que nous avons établi directeur de notre conscience, nous ne ferions que recouvrer notre liberté et notre raison perdues. Il en serait de même si nous avions confié le trésor de nos sages idées et de nos bonnes résolutions à des tablettes, à des notes, à un livre. Au moment d'une faiblesse, le souvenir de ce dépôt nous rappellerait que nous sommes riches encore, et qu'il faut user de cette fortune mise en réserve. Telle est l'utilité du Manuel, plus propre encore que le directeur à nous rendre, sans l'altérer, une science vraiment personnelle, et que nous puissions reconnaître comme notre propriété et accepter sans contrôle. En retrouvant, en effet, nos pensées écrites de notre propre main, nous sommes sûrs de recommencer à savoir ce que

— 85 — nous savions, et de n'affirmer que ce que nous avons bien compris ; nous sommes s&rs de nous redresser nous-mêmes et de reconquérir véritablement la direction de notre conduite. Marc-Aurèle ne voulut point s'adresser à un conseiller étranger, ni se contenter des extraits de pensées qu'il avait mis en réserve pour sa vieillesse ; mais il pensa qu'il valait mieux composer lui-même et pour lui seul un Manuel. En écrivant, il éclairait sa propre pensée ; en le relisant, il y retrouvait une vérité connue et certaine ; enfin , par ce . commerce régulier avec la science morale, il acquérait une heureuse et forte habitude de bien penser qui devait lui rendre toute réflexion et toute lecture inutiles au moment de l'action. C'est dans le Manuel de Marc-Aurèle que nous trouvons sa doctrine morale et métaphysique sur les devoirs de l'homme envers ses semblables et sur ses rapports avec la Divinité. De même qu'il ne sépare pas la connaissance de l'homme de la connaissance de l'univers , il ne sépare point le culte de la Divinité de l'accomplissement de nos devoirs sociaux. Un lien étroit unit ces deux choses, ou plutôt elles se confondent dans l'unité de la vie raisonnable. La même raison, qui nous dit ce qui nous appartient et ce qui ne nous appartient point, nous désapprend à croire au mal dans nos semblables et dans le monde , comme elle nous désapprend à l'aimer en nous-mêmes. Elle nous remplit à la fois d'une immense et inaltérable charité pour tous les hommes et d'une confiance résignée et inébranlable en la suprême Providence.

- 86 — Ce qui nous rend ennemis de nos semblables et en même temps impies, c'est l'ignorance des lois de la nature humaine et de celles du monde. Nous rapportons tout à notre intérêt propre^et, quand cet intérêt est blessé, nous prononçons que le génie du mal inspire les hommes et gouverne toutes choses ; qu^tout ce qui arrive est Toeuvre du hasard , et que nos semblables , qui pouvaient agir autrement, n'ont fait que céder en pleine connaissance de cause à l'intention de nous nuire. De là tant de sévérité pour autrui , tant de haines, tant de guerres , et à la fois tant de blasphèmes et de désespoir. Pour substituer à ce désordre l'amour et le service d'autrui en même temps que la piété, il faut mieux: voir sur quels principes reposent toutes choses , quelles sont les conditions et les lois de l'action de nos semblables ainsi que les lois du monde. La première chose que nous avons dû reconnaître en nous-mêmes, c'est que notre pensée seule nous dirigeait, et que c'était faute de bien penser que nous étions amenés à mal agir. Cette règle est-elle une exception pour celui qui la découvre en soi , ou bien faut-il qu'il avoue qu'elle est commune à tous les hommes ? Si ce n'est jamais volontairement comme mal que nous voulons ce qui est contraire à la justice et à nos intérêts les plus chers, pourquoi prétendre qu'il n'en est pas de même du méchant, qu'il n'y a entre lui et nous aucune communauté , et que c'est un monstre que Dieu repousse, et que l'humanité doit renier? •

Marc Aurèle est amené par ses méditations à une coo

— S7 — clasioD tODI opposée, et voici sur quels principes il Tap* paie : 1** Puisqu'il existe , se dit-il , le méchant est nécessaire dans le monde, cx)mme toutes les choses que nous appelons mauvaises. Son existence est dans les desseins de la Divinité, et importe à l'ordre du monde, comme les maladies, les fléaux et la mort. Il faut donc Tacceper, comme tout ce qui résulte des lois éternelles et nécessaires. 2* La volonté est entièrement personnelle. Le méchant est seul responsable de son action . Seul aussi il souffre de ses défauts et de ses vices. Il ne fait de tort qu*à lui-même, et ne saurait causer aucun préjudice moral à Thomme de bien. Celui-ci n'a donc pas à se venger du méchant: car il n'est pas blessé , il n'est pas même atteint dans sa vertu par l'insulte ou par l'injustice. 5"* Nous mêmes, sommes-nous infailliMes , que nous réservions notre indulgence pour les parfaits^ Et ne de* vons-nous pas plutôt plaindre chez les autres, et tâcher de soulager, un maldont nous avons déjà souffert, etdont nous pouvons souffrir encore. 4* La principale raison, cependant, qui doit nous inspirer une charité sans bornes, c'est que le mal moral est une maladie dont l'homme ne souffre que malgré lui. Le méchant est comme frappé de cécité ou de folie , ou bien c'est un boiteux qui ne peut marcher droit , un captif qui ne peut sortir de sa prison, un esclave « que la servitude a abaissé jusqu'à se faire aimer)i, et qui croit jouir de la liberté. Vis-à-vis de ces souffrances, faut-il perdre sa paix et sa bonne volonté , ou ne faut-il pas être

— 88 — plutôt comme le médecin qui conserve tout son calme au milieu des cris et du délire de ses malades , ne songeant qu'à les sauver (1)? L'homme de bien, quelles que soient les injustices du méchant , n'a envers lui que le droit de l'instruire et de travailler à le rendre meilleur. S'il ne réussit pas à le changer, il lui reste à le supporter et à lui donner jusqu'au bout l'enseignement de son exemple et de sa charité. S"" Enfin, une dernière raison qui doit nous empêcher de désespérer jamais de l'âme de nos semblables» et qui doit nous attacher toujours à leur service comme au culte même de la Divinité , c'est le respect de la lumière intérieure qui éclaire tous les hommes. Quelque obscurcie que paraisse la raison dans une âme , qui oserait dire qu'elle est entièrement éteinte ? C'est par elle qu'il peut, jusqu'au jour de la mort, s'accomplir de ces conversions éclatantes, qui font paraître héroïque et sublime une âme prématurément condamnée. Au nom de cette communauté de la raison, qui doit nous unir les uns aux autres, comme eUïe nous unit à la Divinité , qui est le fondement de la société humaine et de la cité de Dieu , nous devons vivre dans une vénération et dans un culte constants du génie divin (i) Seneca, De Clementia, i, i 7. « MorbU medemar, nec irasdmor; aiquiethic morbus esianimi : mollem mediciaam deaiderat, ipsniii* que medeniam minime infestum a^o. Mali medici est deaperare ne earet. Idem in bis quorum aniqius affectus esi facere debebit, eoi crédita salus omnium est : non cito spem projicere, nec mortifère si* fna pronuntiare. Luctetur cum viliis, résistât; aliîs morbum soom exprobret, qoosdam molli curatione decipial, ctina meliîûqae aaaatanrt remediîê faJlentibus.

-saque diacnm de DOS semblables porte en soi, comme nous filiBOiis pour celui qui est en nous-mêmes. Tdles sont les raisons sur lesquelles repose la charité stoïcîemie. EUes ont trop de valeur dans la doctrine de Marc^Aorèle^ elles revêtent dans ses Pensées une expression trop haute et trop pure , pour qu'il ne soit pas néoessnrede les mettre chacune en lumière par quelques textes empruntés à cet admirable livre. 1* Le mal moral est nécessaire. m C'est folie d^aspirer à des choses impossibles. Or, il est impossible que les méchants n'agissent pas comme ils ibnt (1)* » « Ils sont nés pour faire nécessairement ce qu'ils font , et celui qui le trouve mauvais ne veut pas que le figuier ait du lait (2). » « Te mets-tu en colère contre quelqu'un qui sent mauvais? Te mets-tu en colère contre quelqu'un qui a l'haleine puante? La bouche de l'un, Testomac de l'autre, sont ainsi faits. Il est impossible que d'un tel corps il ne sorte pas une telle odeur... (5). » « Qu'y a-t-il de mauvais ou d'étrange qu'un ignorant fasse ce qui est œuvre d'ignorant? Vois si tu ne devrais pas plulôt t'accuser toi-même de ne pas t'être attendu aux fautes qu'il devaitcommettre. La raison devait te faire présumer que vraisemblablement il commettrait la faute ; c'est pour l'avoir oubliéque tu t'étonnes qu'il l'ait commise (4). m (1)Ibid.,v, 17. (2) Ibid., IV, 6. (3)Ibid.,v, 28. (4)Ibid.,ix, «.

— 90 — « Si quelqu'un s'offense par son impudence, fais-toi aussitôt cette question : Est-il possible que dans le monde il n'y ait point d'impudents? Cela ne se peut. Ne demande donc pas l'impossible. Celui-ci est un de ces impudents qui devaient nécessairement se trouver dans le monde. Ne manque pas d'en dire autant du fourbe, du traître, de tout autre méchant : car, en te rappelant qu'il est impossible de ne pas rencontrer des hommes de cette espèce, tu en seras plus indulgent pour chacun d'eux (1). »

>» « Si tu le peux, corrige-les; dans le cas contraire, souviens-toi que c'est pour t'exercer envers eux que Dieu t'a donné la bienveillance. Les dieux eux-mêmes sont bienveillants pour ces êtres. Ils les aident, tant leur bonté est grande, à acquérir santé, richesse, gloire. Il t'est permis de faire comme les dieux, ou, réponds, qui t'en empêche (2)? » « Mais, dira-t-on, l'homme a de la raison; il peut justifier avec de la réflexion, reconnaître qu'il se trompe. Eh bien ! tu as de la raison, sers-t'en pour redresser la sienne; remontre-lui son devoir, avertis-le de sa faute; s'il t'écoute, tu le guériras ; il est inutile de te fâcher (3). »

Dans ce dernier passage, Marc Aurèle répond à une objection tirée de l'indépendance absolue de la liberté humaine. Sans s'arrêter à discuter une théorie qui lui semble conduire à la haine de ses semblables ou à une abstention égoïste, il montre que notre action est complètement indépendante de la faute d'autrui, et des motifs de cette (1) Ibid. (3) Ibid., ix, il. (3) Ibid., V, 28.

— 91 —
faute, et qu'ai présence de Tabus de la liberté comme de la nécessité morale , notre obligation de faire le bien demeure entière , sans que rien puisse nous en dégager. 2* h^ méehaiU ne fait tort qu'au méchant. « La meilleure manière de se venger des méchants, c'est de ne pas se rendre semblable à eux (i) • ; sans cela , si BOUS dierchions aussi à leur nuire, nous ferions ce qu'ils ont voulu faire contre nous, elcequi leur était impossible ; nous causerions véritablement notre mal. Mais, tant que noire Yolontén'a pas été pervertie par le désir de la vengeance « les fautes des autres ne sont un mal que pour eux » (2). f U but donc laisser les fautes d'autrui où elles sont » (5), et ne pas laisser arriver jusqu'à nous la contagion de leur iatention coupable. En effet, « la volonté de mon prochain m'est aussi indifférente que le sont pour moi son àme et son corps. Car, quoique la nature nous ait principalement bits les uns pour les autres, cependant chacun de nos es prits a son domaine à part. S'il en était autrement, un mé* chant homme aurait pu me rendre méchant comme lui , pouvoir que Dieu n'a pas voulu lui donner , puisqu'en me rendant méchant il me rendrait aussi malheureux (4). o Ainsi donc, «puisque ceux qui me font obstacle dans le che«^ min de la droite raison ne peuvent point me détourner de (i)Ibid.,vi, 6. («)Ibid., xii,26. (S)l*)id., IX, 80. . (4i) Ibid., Tiii, 56. — C'est la pensée que Platon fait exprimer ft Socrate, dans son apologie. « Si vous me condamnez, étant tel que je viens de le déclarer, vous ne ferez de tort qu'à vousHnémeSé En ^^

The text on this page is estimated to be only 23.69% accurate

— M — ta retiu^ je ne dots poiol oener de les aimer (i). • «Ofi lue, OB inafifiaicre, oo oiaudit (les emperears); cela m'empêchera-l-il de coaserver une âme pure , modérée, jasfc? Telle qu'une source d^eau claire 'et douce qu'uu passaat s'aviserait de maudire; la source n'en contîoue pas moios de lui offrir une boîssoo salulaire ; et, s*il y jette de la IxNie et du fumier, elle se hâte de les dissoudre, de les laver, sans eu être altérée (2). • Z" Nul homme n'est infaillible. Ce qui nous rend si rigoureux dans notre justice, cooh fiiece qui rend insensible le riche, enivré de sa prospérité, c est l'oubli que nous pouvons tomber nous-mêmes dans le vice ou dans la pauvreté , que nous avons longtemps luUé contre la faiblesse morale encontre la misère, et que. notre condamnation ou nos refus pourraient un jour être retournés contre nous. ^ Dès que tu l'offenses de la faute de quelqu'un, reviens aussitôt sur toi et réfléchis aux fautes semblables que ta commets , comme quand tu regardes comme un bien Targent, le plaisir, la vaine gloire et les choses de ce genre. ni MélUui ni Anylus ne me nuiront en rien ; cela n^est pas en leur pulAMncd : car Je ne crois pas que les dieux aieni donné^au méchant le pouvoir do nuire à l'homme de bien. » Flpictéte exprime la même Idio d'une façon plus rude, mais plus explicite encore : Arrien, Discours d*Epiolèle, IV, 5. « Ton voisin t*a jeté des pierres : as-tu pour cela commis quoique faute? — Mais il a tout brisé chez moi. -^ fîS-to un vaaa? Non, mais uno volonté. » (t)ll)îdMiti«B. (OIMilnViii, Ht.

— M — Ea t'apfriîqiait à celte idée, la auras bient6l oublié ta co« lère(1). » — irSoavieDs-loi que tu pêche» toi*mène tnen souvent et que tu ressembles aux aulres ; que, si tu t'abs* tiens de certaines fautes, tu n*en as pas moins le penchant qui les fait commettre , bien que la lâcheté j la vanité , ou tout autre vice de ce genre, t'en fasse l'abstenir (2). » V IX mal e9t involontaire. MarC'Aurèle n'est ici que l*un des interprètes de la g^:ande doctrine socratique, si bien développée par Platon et si énergiquemenl exprimée par Epictète. Lui-même en rend témoignage. « Il n'y a point d'âme, dit Platon, qui ne soit privée malgré ell» de la connaissance de la vérité, et qui, par conséquent, ne soit privée malgré elle des vertus de; JQStice, de tempérance, d'égalité d'âme et autres, qui ODt un principe commun. C'est ce qu'il est essentiel de ne jamais oublier ; tu en seras plus indulgent pour l'espèce humaine (5). > « Tu as pitié, avait dit Epictète, des aveugles, des boiteux ; pourquoi n'as-tu pas pitié des méchants ? Ils sont méchants malgré eux, comme les autres sont boiteux et aveugles (4). >» Marc-Âuièle ei^prime les mêmes pensées, presque dans les mêmes termes :

— 9i — à cause de rignorance où ils sont des vrsds bieDs et d^
vrais maux. Celte imperfection est aussi pardonnable que celle d'un aveugle
qui ne peut distinguer le blanc d'à vecle noir (1). d Notre pitié s'augmentera
si nous réfléchissons à toutes les suites de cette ignorance; mais elle ne
demeurera point stérile, puisqu'en connaissant la cause du mal, nous aurons
le moyen d'y remédier. « Il ne tient qu'à toi de remettre dans le bon chemin
celui qui s'est égaré : car fout homme qui manque à son devoir manque le
but général qu'il s'est proposé. .. ; il ne se porte à ce qu'il fait que parce qu'il
y trouve de la convenance et de l'utilité. — Mais, diras-tu, il se trompe. —
Détrompe-le et instruis-le, mais sans te fâcher.... Fais -lui connaître soo
erreur ; et , si tu ne peux y parvenir, n'accftse que toimême, ou plutôt ne
t'accuse pas (2). » Cette croyance que le mal est involontaire nous rend ainsi
plus faciles nos devoirs envers nos semblables.

— 95 — 5* Tous les hommes sont unis par la communauté de la raison. Ce qui sépare les hommes et les met en lutte les uns contre les autres, c'est l'oubli de leur destinée commune. Faute de se connaître, ils poursuivent des fins opposées ; au lieu de s'associer dans une même action juste et utile à tous, ils sacrifient à la fois leurs intérêts personnels et l'intérêt public. Cependant ils sont tous unis par la nature et par la possession d'invariables vérités. Ces vérités sont la lumière et la règle de chacun, comme elles sont le principe même de l'ordre dans l'univers : c'est la raison, à la fois le propre de chaque homme et la propriété commune de l'humanité; c'est l'essence même de l'Être suprême, dans lequel toute intelligence reconnaît son principe et sa fin. Il y a un lien de parenté qui unit chaque homme à tout le genre humain, non par le sang et par la naissance, mais par une participation à une même intelligence.... L'esprit de chacun de nous est un dieu émané de l'Être suprême (1). . . Aussi, quand je songe à la nature de celui qui m'a offensé, et qu'il est mon parent, non par la chair et le sang, mais par notre commune participation à un même esprit émané de Dieu, je ne puis me tenir pour offensé de sa part. ... Il est impossible que je me fâche contre un frère et que je le haisse : car nous avons été faits tous deux pour agir de compagnie, à l'exemple des deux pieds, des deux mains^ des deux paupières, des deux mâchoires.

(1)Ibid.,xii,!!6.

— 96 — Ainsi il est contre nature que nous soyons ennemis (1). »

Puisque c'est par l'intelligence seule que nous nous élevons à l'imitation de ce qu'il y a de plus parfait, et que nous pouvons y porter les autres à notre exemple, notre premier devoir, pour ne pas nuire à nos semblables et pour leur être utiles, c'est de travailler, avant tout, à nous rendre nous-mêmes raisonnables. Ce n'est qu'à cette condition que les autres pourront voir en nous un frère, et que nous pourrons leur offrir la véritable fraternité. Plus notre charité est grande, plus notre ardeur de nous dévouer aux intérêts des autres est vive, plus nous devons faire passer le soin de notre âme avant tout autre soin : car où serait l'utilité de notre dévouement si nous ne cédions qu'au zèle d'un sentiment aveugle ? Où seraient les ressources de notre charité si cette âme, que nous voulons faire servir au profit de tous, nous ne l'avions pas d'abord rendue digne d'une telle œuvre ; ici, avant d'aider les autres, nous ne nous étions pas mis en état de n'avoir pas besoin d'aide ; si, avant de vouloir les soutenir dans leur vertu, nous n'étions pas sûrs que la nôtre peut aller sans soutien étranger ; si, enfin, nous n'étions pas devenus hommes pour exercer la grande vertu de l'humanité. Ce retour constant sur soi-même, loin d'être le produit (i) *ibid.*, ii, 1.

— 97 — de rëgoteme, est, au contraire, la oonditioii même de la vraie charité* et c'est à ce titre que Maro-Aurèle le recommande sans oesse^ D faut, dit-iU se rendre bon avant de corriger les autres ; c'est par là qu'il fout commencer, c'est ià l'oravre la phis facile et la plus sûre. Toute autre préoccupation ne pourrait que nous distraire et nous perdre; Qaand nous saurons nous suffire à nous-mêmes , àtors il sera temps de nous rappeler que nous ne sommes pas nés pour nous seuls, mais pour la société ; et alors sçiilement nous pourrons nous occuper des affaires des autres, sans danger pour eux ni pour nous, et avec la certitude de leur être utiles. « Que de temps il gagne celui qui ne prend pas garde à ce qae lep!t)cliaïn a dit, a fait, a pensé, mais seuiCTient à ce qu'il fait lui-même , afin de rendre ses actions justes et saintes. Âgathon disait : Ne regarde point autour de tm tes mœurs corrompues , mais cours sur là Hgne droite, devant toi, sans jamais dévier (i). i> — a Il serait, en effet, ridicule que tu ne voulusses pas te dérober à tés Hiauvais penchants, ce qui est très possible, et que tu {^étendisses échapper à ceux des autres, ce qui ne se pent pas (â) . » — « Ne va donc pas user la part qui te reste de vie en pensées dont les autres soient l'objet , à moins que tu ne les rapportes à quelque but dlniérét public. Ce serait feire défaut à l'accomplissement d'un autre devoir que d'occuper ton esprit de ce que fait un tel , et du pourquoi y et de ce qu'il dit, et de ce qu'il machine, et de ce (l)!bid.,iv, 18. (2)Ibid.,vii, 71.

— 9S — qu'il a dans Tànie; ce serait te détourner du culte de là raison et de ta volonté (1). *» Mais cette élude'de soi-même, point de départ nécessaire de toute activité humaine, n'est qu'une préparation à la vie pratique ou sociale. Seul le service de J'intérél public satisfait entièrement notre nature. « Tous les autres êtres ont été organisés en vue des êtres raisonnables , comme dans tout ordre de chose Tinteneur est fait pour le supérieur ; les êtres raisonnables existent les uns pour les autres. Le premier attribut de la condition humaine, c'est donc la sociabilité (2). » — « Ce qui est inutile à Tessaim n'est pas utile à l'abeille (5). » — «(Ai-je fait quelque chose pour la société, j'ai servi mon propre intérêt (4). * — ♦ Personne ne se lasse de recevoir du bien. Or» c'est se faire du bien que de faire des actions conformes à sa nature. Ne te lasse donc point de faire du bien aux autres , puisque par là bi t'en fais à toimême (5). i* — « Âi-je quelque fonction à remplir, je m'en acquitte en la rapportant au bien de la société (6). i» Il n'y a point de bonheur pour l'homme au-dessus d'une vie semblable. C'est une existence divine. U n'y a qu'une chose qui puisse ajouter à sa béatitude, c'est de contempler en même temps que les siennes toutes les action (1)Ibid.,iii, 4. (2)Ibid.,vii,55. (3)Ibid., VI, 54. (4) Ibid., XI, 4. Sénèque dit de mômef ép. 48 : a Alleri tirtf oportety si tibi vis vivere. » (5) Ibid.,vii,74. C6)IbidMVifi,23.

— 09 — produites par les autres pour l'intérêt de l'Etat et pour la gloire de la nature humaine. « Que tous les plaisirs, dit Marc-Aurèle, soient de passer d'une action sociale à une autre de même nature, en te souvenant toujours de Dieu(1). » — « Quand tu voudras te donner du plaisir, songe aux excellentes qualités de tes contemporains, examine à l'activité de celui-ci, à la pudeur de celui là, à l'ambrosianité d'un autre, et ainsi du reste : car il n'y a rien de si agréable que l'image des vertus qui éclatent dans les mœurs de ceux qui vivent avec nous, lorsqu'on les rassemble sous un même point de vue. Aie donc toujours ce tableau sous les yeux (2); » Bien: que le bonheur de nos semblables doive être notre principal objet et notre principale récompense, notre charité doit demeurer entièrement désintéressée et ne pas se débattre des obstacles qu'elle rencontre. Ce n'est pas seulement à autrui, c'est avant tout à nous-mêmes, que nous devons de servir la société. Que ne peut, d'ailleurs, la bonne volonté? « Que la bienveillance est invincible, pourvu qu'elle soit sincère, sans dissimulation et sans faiblesse ! Car que pourrait faire le plus méchant des hommes si tu persévères à le traiter avec douceur ; si dans l'occasion, tu l'exhortes paisiblement, et lui donnes sans colère, alors qu'il s'efforce de te faire du mal, des leçons comme celle-ci: « Non, mon enfant, nous sommes nés pour autre chose ! Ce n'est pas moi qui éprouverai le mal, c'est toi qui t'en fais à toi-même. » Montre-lui adroitement, par une considération générale, que telle est la (1)Ibid.,vi, 7. (2)Ibid., vi,48.

— 100 — règle ; que ni les abeilles n'agissent comme lui, ni aucun des animaux qui vivent en troupe. N'y mets ni moquerie, ni insulte, mais Fair d'une affliction véritable, d'un cœur que n'aigrit point la colère, non comme un pédant, non pour te faire admirer de ceux qui sont là ; mais n'aie en vue que lui seul, y eAt-il même là d'autres témoins (1). » Marc-Aurèle trouve à la fois, dans sa doctrine et dans son cœur, la règle d'un dévouement éclairé et salutaire, qui ne s'impose pas, mais qui persuade ; qui n'a rien d V veugle ni de fastueux, mais qui est réfléchi et sincère, simple et aimable. Si des efforts inspirés par tant de bonté et dirigés avec tant de sagesse demeurent infructueux, nous ne pouvons, dit-il, que le regretter, nous n'y pouvons rien changer. La volonté seule nous appartient, le résultat ne dépend pas de nous. Peut-être même ne faut-il pas nous plaindre de n'avoir point réussi. Ce qui était impossible n'était pas sans doute dans le dessein de l'éternelle sagesse. Quand même la vérité ne pourrait triompher de l'ignorance, quand même la justice demeurerait opprimée, il faudrait, sans cesser de a*oire en elles et de travailler pour leur triomphe, accepter leur défaite conune raccomplissement d'une loi mystérieuse. Marc-Aurèle, en humiliant ainsi devant sa foi religieuse sa croyance au règne delà vertu dans le monde, ne fait que sauvegarder celle-ci contre de trop fréquentes défaillances. En effet, le prétexte ordinaire de ceux qui renoncent au culte de la vertu et an service de leurs semblablea, c'est (i)Ibid.,xi, 18, 9».

— iOl — on le triomphe de rinjustice,ou ringralitude des hommes. Â quoi bon, dit-on, des tentatives stériles pour une victoire impossible. Â qooi bon se sacrifier pour qni veut se perdre et ne nous saurait aucun gré de le sauver? De semblables questions, qui semblent demeurer sans réponse, conduisent à un désespoir stérile et à une abstention fiitale. Avec sa raison qui lui dit qu'on fait le bien pcmr le bien, qu'en servant les autres c'est soi-même que l'on sert, et qu'ainsi on trouve toujours sa récompense dans son acte, Marc-Aurèle se commande à lui même de ne reculer ni devant sa propre impuissance ni devant l'ingratitude. « Lorsque tu as voulu faire du bien, dit-il, et que tu y es parvenu, pourquoi, en homme sans jugement, rechercher autre chose : la réputation de bienfaisance ou la gratitude (1) ? Quand tu te plains d'un homme sans foi, d'un ingrat, reviens sur toi-même : car c'est évidemment ta faute, d'avoir cru qu'un homme sans foi serait fidèle , ou d'avoir eu 9 en faisant du bien, autre chose on vue que d'en faire el de goûter dans le moment tout le fruit de ta bonne action. Eh ! que cherches-tu de plus en faisant du bien aux hommes ? Ne te suffit-il pas d'avoir agi convenablement à ta nature? Tu veux en être récompensé? C'est comme si l'œil demandait à être récompensé parce qu'il voit, ou les pieds parce qu'ils marchent : car, comme les parties du corps ont été faites pour une fin, et qu'en agissant selon leur struc* ture, elles ne font que ce qui leur est propre, de même aussi rhomme, ayant été créé pour être bienfaisant, n'a fait que remplir les fonctions de sa nature lorsqu'il a fait du bien (1) Ibid., vti, 73.

à quelqu'un , ou qu'il a contribué à lui procurer des avantages extérieurs. Il a dès lors tout ce qui lui appartient. »(1) Cette pensée est souvent dans le livre de Marc-Aurèle, et il trouve, pour la rendre, les plus touchantes et les plus magnifiques comparaisons. Il y a tel qui, après avoir fait plaisir à quelqu'un, se hâte de lui porter en compte cette faveur. Un autre ne fait pas cela, mais il a toujours présent à la pensée le service qu'il a rendu, et il regarde celui qui Ta reçu comme son débiteur. Un troisième ne songe même pas qu'il a fait plaisir, semblable à la vigne qui, après avoir porté du raisin, ne demande rien de plus, contente d'avoir porté le fruit qui lui est propre. Le cheval qui a fait une course, le chien qui a chassé, l'âne qui a fait du miel et le bienfaiteur, ne font point de bruit, mais passent à quelque autre action de même nature, comme fait la vigne qui dans la saison donne d'autres raisins (2). » ((Il semble que le soleil se fonde en clartés; mais, quoiqu'il répande partout sa lumière, il ne s'épuise pas : car ce n'est pas une perte de substance, mais une simple extension. Le mot grec *ἀκτις*, qui désigne ses rayons, vient du verbe *ἐκτείνω*, qui signifie s'étendre. On peut juger de son action en considérant la lumière qui entre dans un lieu obscur par un passage étroit : toute cette lumière s'étend d'abord en ligne droite, mais à la rencontre du corps solide qui sépare

(1) *Ibid.*, IX, 42. (2) *Ibid.*, v,6.

— 108 — le lîea fermé d'avec l*air extérieur elle se divise : ce qui reste en ilehors s*y arrête saos 8*écouler ni tomber. Otj c*est ainsi que doivent être les épanchements de ton âme au delun^s. Elle doit s*éteodre jusqu'aux objets sans se dice^ier, sans user de violence, lorsqu'elle rencontre des difficultés « et sans s'abattre; il faut qu'elle s'arrête amplement et qu'elle continue d'éclairer tout ce qui pourra recevoir sa lumi^. Ceux qui refuseront de s'en laisser p^trer auxit donc voulu s'en priver eux-mêmes (1). » ' La charité ainsi comprise ne peut jamais être un sacrifice; elle est notre principale fonction « la satisfaction la plus complète de notre nature. On ne peut remplir ?es devmrs envers soi-même sans obéir à ce premier commandement de la raison, et sans concourir, autant qu'il est donné à Thomme, à Tordre universel. Seulement cette charité doit n'avoir rien de tyrannique^ et ne s'armer aue d&douceur; elle ne veut pas dominer l'homme extérieur et sensible pris par les mauvais côtés de sa nature, mais eHe veut pénétrer au fond de l'âme, et y régner []Our son bien véritable, au nom de ses plus nobles facultés. Elle ne sépare pas la fin des moyens, mais elle justifie sans ^esse son but par son action même, pouvant, si elle manque le premier, se contenter du mérite de la seconde. Jamais il n'y a lieu pour elle de se décourager , car elle se répète ' sans cesse qu'elle a tout ce qu'elle peut avoir et tout ce qu'elle désire. Elle a mis dans sa volonté toute la raison qu'elle pouvait y mettre ; la Divinité même s'y est ainsi associée autant que le lui permettaient sa sagesse et les (i)Ibid.,Tllî, W.

— 104 — lois élaeraelles. Elle o'a causé aucun mal, elle a produit tout le bien qu'il lui était donné de produire. Elle n'a rien à regretter, rien à se reprocher; elle n*a aussi rien à ré« clamer^ En effet, que pourrait^lle vouloir au delà de ce qu'elle a obtenu et de ce qu'elle possède? Surtout quand elle a tant acquis de mérite, quand sa vertu s'est montrée si grande, quelle compensation pourrait lui être due, œemme si elle avait fait une perte réelle? Dans la doctrine de Marc-Aurèle, comme dans celle de toute Técole socratique, le bien moral est considéré comme ayant une valeur infinie ; à côté de lui , tous les autres biens sont sans prix ; perdre ceux-ci pour Tobtenir, ce serait ne rien perdre. Acquérir ces mêmes biens quand déjà on possède le bien moral , ce serait ne rien acquérir, tant il y a un intervalle impossible à mesurer entre le bonheur de la vie raisonnable et tous les autres bonheurs* Le premier est la réalité et la plénitude éternellement im« mobile; les autres ne sont que des apparences vaines et changeantes. Quand le premier remplit notre âme , que pourrait le reste, si ce n'est nous apporter la privation et le trouble ? Pour bien comprendre le véritable caractère de cette morale, qui renferme si étroitement l'homme dans une œuvre toute sociale, et dans une espérance tout humaine, qui se passe de sanction en cette vie comme de sanction au delà de cette vie, il Tant ne pas oublier l'idée que les

stoïcisme se fonde de la Divinité et de ses rapports avec le monde. Comme ses maîtres, Marc-Aurèle ne sépare pas le monde de Dieu. Plus qu'eux il a peur des spéculations métaphysiques, et il n'arrête pas longtemps les questions que pose une téméraire curiosité, et auxquelles Timagène* lui-même se hâte trop souvent de répondre. Mais, sans se faire une théodicée complète et rigoureuse, il sait que rien n'existe dans le monde sans une loi, et qu'il n'y a rien au-dessus de la raison. (Comment la loi et la raison existent-elles et agissent-elles? Il ose avouer qu'il ignore; mais cette ignorance ne l'inquiète point, car elle ne l'empêche pas de voir partout, claire et lumineuse cette domination toute-puissante de la loi et de la raison. C'est ce qu'il appelle le règne de la Divinité, ou le gouvernement de la Providence. Partout, dans l'action incessante de la nature, il ne découvre qu'ordre et qu'harmonie, qu'unité et que grandeur. Nulle part il ne voit de désordre ni de contradictions, de confusion ni de mal. Rien ne lui semble livré au caprice et au hasard, mais tout lui paraît soumis à une nécessité souverainement bonne. Au-dessus des lois particulières qu'il comprend, et auxquelles il obéit, il a le sentiment de lois supérieures, qu'il accepte sans les comprendre, et devant lesquelles il s'incline avec respect. Dans l'immensité de l'espace et du temps il voit partout resplendir la souveraine beauté du bien, qui l'enivre de joie et d'amour. Tout ce que l'intelligence, qui lui découvre ces merveilles, lui montre comme possible et comme son œuvre, il s'y porte avec une joie ardente et une force invincible.

— 106 — dble ; tout ce qu'elle lui fait voir en dehors de son action, et comme l'effet régulier de la nécessité qui domine toutes choses, il s'abstient de le condamner; loin de là, il l'accepte avec une sérénité inaltérable. Par cette raison suprême, qui embrasse à la fois tout ce qui est en lui et tout ce qui existe en dehors de lui, tout ce dont il a une conscience claire et distincte et tout ce qui échappe à sa connaissance, tout ce qui est du domaine de sa volonté et tout ce qui relève d'une autre puissance, il se place au-dessus de toutes les contradictions qui semblent exister entre l'intérêt de l'individu et celui du monde, la liberté de l'homme et la nécessité suprême, les changements de toutes choses et l'immuable régularité qui y préside ; et, de ces hauteurs intellectuelles, il voit disparaître toute barrière entre l'effort de l'homme et la résistance de la nature. En effet, par l'ordre de la raison, la volonté, soumise et libre tout ensemble, veut également ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas, son action et ce qui la limite, ce qui est de l'homme et ce qui est d'une puissance supérieure. L'abstention devient ainsi l'une des formes et l'un des éléments nécessaires de l'action humaine. Elle la règle et la complète. Elle y ajoute, en quelque sorte, tout ce qui lui manque, puisqu'elle est volontaire, et qu'en agissant, comme en s'abstenant, l'homme remplit les deux parties de son rôle, et satisfait à la fois sa propre nature et l'universelle nature, la raison qui est en lui et la raison suprême. D'un semblable point de vue toutes les distinctions disparaissent. L'homme n'est plus dans le monde, comme un empire à part, ayant sa destinée indépendante et son

rôle isolé; mais il est partie intégrante du monde, et associé à son action collective. Ce qu'il fait pour la société 9 il le fait pour lui-même. Ce qu'il fait contre la société, il le fait également contre lui-même. Sa vertu, en servant ses plus chers intérêts et ceux de ses semblables, sert en même temps à glorifier la raison éternelle. Une communauté sainte s'établit ainsi d'une façon toute spirituelle, mais dont la certitude est incontestable, entre la Divinité, la société et l'homme. C'est pourquoi il n'y a plus lieu d'espérer comme prix de la vertu la possession de Dieu et la vie véritable; l'une et l'autre se trouvent dans la vertu même, aussi bien que ce que nous nommons la raison et la vérité. Écartons nos sens et notre imagination, qui nous empêchent de comprendre cette union, et elle nous apparaîtra dans toute sa clarté. Nous la verrons se produire dans notre volonté même, qui pose à la fois ces trois choses : la loi divine, la loi sociale et la loi de l'individu ; qui fait entrer dans un acte d'un instant la vérité éternelle, et qui nous rend pendant cet instant l'égal de Dieu. En effet, nous sommes alors Raison, comme Dieu, disons-nous, est Raison. Notre volonté n'est autre que la sienne : car nous ne voulons ce qu'il nous semble bon de vouloir qu'avec une restriction qui subordonne notre volonté à la volonté divine, en lui commandant de s'arrêter devant l'impossible et le nécessaire. Tel est l'idéal de la morale humaine, et aussi de la morale religieuse, inséparable de la première. Telle est la perfection à laquelle l'être raisonnable est tenu d'aspirer, et par laquelle il se rend semblable à Dieu. Tout est

The text on this page is estimated to be only 28.71% accurate

— 108 — renfermé dans la raison, redonne de la volonté. Qd'nn jugeaient sain nous fasse voir le possible et le réel, nous le fasse aimer et vouloir comme le bien même ; cette science suprême nous affranchit de toutes les servitudes d'une volonté égarée par l'ignorance, et nous fait, comme Dieu « maîtres de nous-mêmes et des choses dans la mesure de notre humanité. L'on peut donc dire également que la morale de Marc Aurèle est éminemment religieuse, ou que sa religion est toute morale : car il ne sépare d'aucune manière la religion de la morale, et il renferme le culte et la possession de Dieu, comme l'accomplissement de la loi humaine, dans l'insaisissable présent où se produit la volonté raisonnable. « Nul, dit-il, ne connaîtra jamais les choses humaines, si l'on ne sait le rapport qui les unit aux choses divines (1). » ((Il faut vivre avec les dieux. C'est vivre avec les dieux que de leur montrer sans cesse une âme sans fuite de son partage, obéissant à tous les ordres du génie qui est son gouverneur et son guide, don de Jupiter, émanation de sa nature. Ce génie, c'est l'intelligence et la raison de chaque homme (2). « Si tu dédaignes tout le reste pour t'occuper uniquement du culte de cet esprit dont la source est divine et qui te guide, tu te rendras digne du commandement qui t'a donné l'être (5) » • Les dieux ne se soucient pas d'être simplement loués par des êtres raisonnables, mais de trouver parmi ces êtres des âmes (IMtùU.

— 109 — en tout pardlles aux leurs.... qui fassent tout ce qui convient à la raison qui leur est propre (1). • Si Maro-Aurète emploie le plus souvent le mol les dieux 9 c'est que son temps lui fournissait ce pluriel pour désigner la Divinité. Mais jamais il ne leur attribue qu'une raison et qu'une volonté, jamais il ne voit en eux que la kH^uprême et immuable, en laquelle subsistent toutes les]m. S'il ne dit pas toujours Dieu, s'il n'affirme pas d'une msaàbre expresse sa nature, il ne faut y voir que son élûignement pour la métaphysique et pour les systèmes(2), et non rincertitude de sa doctrine et de sa foi. Il découvre toutes les faces de la Divinité, telle qu'elle se manifeste à sa pensée ; il crroit en elle ; mais il s'abstient de toucher à l'd^et.de son culte, de peur de l'altérer. Au lieu de le cfaerdier en dehwsde l'homme et du monde, au risque de le pardre^ il le rattache au monde et à l'homme afin d'at-tondre plus sûrement l'étemelle révélation de Dieu. « Obéis à Dieu : car, comme dit un poète, ses lois gou^ vemoit tout. — Mais s'il n'y a que les atomes élémentai^ res ? — En ce cas, il suffit de te rappeler que toutes choses ymt aussi par des lois constantes (3). » a A ceux qui te demandent : Où as- tu vu des dieux ? Comment as- tu pu te convaincre de l'existence de ces êtres auxquels tu adresses tant d'hommages ? réponds que d'abord ils sont visibles ;^ ajoute : Je n'ai jamais vu mon âme, et pourtant je rhonore. H en est de même des dieux, et j'éprouve k, (l)Ibid.,x,8. (î!)Ibid.,VjlO. (3)Ibid.,yii,31.

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

- 110 chaque instant leur puissance, je reconnais qu'ils sont, et je les respecte (!) • » La Divinité se confond, pour Marc-Aurèle, avec la nature : non qu'il la divise entre tous les êtres, et qu'il la voie tout entière en chacun ; mais elle se montre par tout à ses yeux comme la sagesse ordonnatrice, comme la même raison qu'il découvre en lui-même; c'est pour quoi, comme Térence stoïcien, il substitue quelquefois à la formule platonicienne de la morale : Ressemblance à Dieu , cette autre formule qui, dans sa pensée, a le même sens : Ressemblance à la nature. En effet , l'une et l'autre ne signifient pour lui qu'une chose , obéissance à la raison : • Pour l'être doué de raison , la même action est à la fois conforme à la nature et conforme à la raison (â). » — « Honore ce qu'il y a dans le monde de plus excellent : c'est l'être qui se sert de tout et qui administre toutes choses. Honore pareillement ce qu'il y a de plus excellent en toi : c'est un être de la même famille que le premier, car lui aussi il se sert des autres choses qui sont en toi, et c'est lui qui gouverne ta vie (3). » Comme on l'a déjà vu , Marc-Aurèle attribue la même valeur à la vie sociale qu'à cause de la raison qui unit tous les hommes , et c'est à cause de cette même communauté qu'il trouve, dit-il, le secret des choses humaines dans les choses divines, et qu'il se représente le monde comme la cité de Dieu, et tous les hommes (i) Ibid. (1) Ibid., VII, 11; VI, 9. (3) Ibid., v, 21.

- lit comme coDcitoyens , ou plutôt comme les parties d'une même âme. Si riDtelligence nous est commune à tous , la raison nous est aussi commune qui fait de nous des êtres raisonnables. Cela étant , cette raison aussi nous est commune qm prescrit ce qu'il faut faire et cequ'il ne faut pas faire, et aînsi , la IcÂ est commune à tous ; par conséquent , iioossoaimés concitoyens, nous vivons ensemble sous un même gouvernement ; enfin le monde est comme une cité. Cequel autre état, en effet , pourrai t'on dire que le genre hmiaiii, pris dans son ensemble , suit les lois ? Mais c'est de là, de cette cité commune, que nous viennent et l'intelligence, et la raison, et la loi qui nous régit. Sinon, d'où viendraient-elles ?(i) » Ainsi , le règne de la nature n'est que celui de la raison suprême ou de la Providence, et la soumission à la nature, c'est l'obéissance à la loi divine. La vérité demeurant de cette manière le principe et la fin de toutes choses, nous devons tout embrasser et tout unir dans le culte en es[Hit de ce qui est. C'est la condition même de l'existence et du bonheur pour l'individu et pour les sociétés ; c'est l'idéal de la vie humaine ; c'est la seule vraie piété. Bien, en effet, dans cette croyance, qui nous attriste, nous abat, nous pousse aux appuis étrangers, et nous renferme dans une méditation stérile; mais tout nous calme , nous fortifie , nous remplit de confiance et nous pousse à l'action. De même, en effet, que nous ne pouvons servir Dieu sans servir les hommes , nous ne pouvons (i) l'Wd.,iv,4.

-• 112 — vend manquer à nos devoirs envers nos semblables sans
manquer au culte de Dieu.

— 113 — Auits? G^{mtaie} doit avoir sa raison. » (1) a La raison qui goaveme Tanivers sait quelle est sa propre nature et ce qu'elle fait, et sur quelle matière porte son action (2) ». Tout ce qui arrive devait nécessairement arriver; et tout ce qui est nécessaire est bien, puisqu'il a été voulu par la floprâine intelligence. « Qu'est-ce qui te trouble? Qu'estoai^pil y a de nouveau dans les accidents ? Qu'est-ce qui te Ut perdre courage? Est-ce la cause par excellence? Considère sa nature pleine de bonté. Est-ce la matière? Fm attention à sa qualité purement passive. Il n'y a rien de^{u8}. Montre donc, à l'avenir, aux Dieux un cœur plus simple et meilleur ^{^3}). » La seule chose que nous devons demander aux dieux[^] c'est la sagesse. Ce n'est pas ce qui ne dépend point de nous, et tcMnbe par cela même parmi les choses indifférentes ; c'est le bien que nous pouvons nous donner, si nous le vouloDSy[^] qui seul nous appartient en propre, c'est la liberté d'esprit et la force de caractère. Le reste intéresse peu la fiéié. Si nous prions, que ce soit pour élever notre âme en hiot[^] vers ces régions sereines où demeurent la raison et la]Miix de Tâme. Que notre prière soit calme et fortifiante; qa'elle nous mène à l'action ; qu'elle nous arme pour la pratique du devmr; qu'elle soit une assistance morale qui mde en nous le triomphe de la vérité et du bien. . Le mieux serait de manifester notre piété par nos oeuvres (A)} mais comme nous sommes faibles, nous pou⁽ⁱ⁾ ibid. , XI, 6. Çî) ibid. , ti, 5. (3) Ibid. , IX, 37. Cf. x, U. (I) Séoèqiie : Si vis erttre, bonus esto.[^]

^ 114 ^ YODS nous aider de la prière comme de ces fortes
 méditations qui augmentent notre courage et notre résignation. La prière
 n'est ainsi qu'un appel à la raison, qui règle toutes choses et qui doit régler
 notre propre vie; elle est un recueillement des forces vives de notre âme;
 elle est une élévation de l'esprit : en nous menant à Dieu elle nous rend à
 nous-mêmes ; culte purement intellectuel. Elle nous unit à l'intelligence
 suprême, et, par cette communion sainte, elle nous rend semblables à elle.
 , C'est à ce titre que Marc-Aurèle permet la prière , quoiqu'il y a recours lui-
 même et qu'il la recommande, « Ou les dieux ne peuvent rien , ou ils
 peuvent quelque chose. S'ils ne peuvent rien, pourquoi les prier? et s'ils ont
 quelque pouvoir, pourquoi, au lieu de leur demander de te donner telle
 chose ou de mettre fin à telle autre ne lui pries-tu pas de te délivrer de tes
 craintes, de tes déceptions, de tes troubles d'esprit? Car, enfin, si les dieux
 peuvent venir au secours des hommes, ils le peuvent aussi, sans doute en
 ce point (1). » « Tu diras peut-être : Les dieux ont mis la vertu en l'homme
 pouvoir. Il vaudrait donc mieux faire usage de tes forces et vivre en liberté
 que de solliciter les dieux, et de te laisser tourmenter honteusement et en
 esclave par les hommes qui sont hors de toi. Mais qui t'a dit que les dieux ne
 viennent pas à notre secours même dans les choses qui dépendent de nous?
 Commence seulement à leur demander cette sorte de leçon, et tu verras.
 Celui-ci prie pour obtenir les faveurs de sa maîtresse , et toi prie pour n'être
 (i) Pensées de Marc-Aurèle, ix, 40. Cf. Juvenal, x, 347-357.

Toir jamais de tels désirs. Celui-là prie pour être délivré de tel
 fsrdeau» et toi, prie pour é(re assez fori et pour n'avcHT pas besoin de celte
 délivrance (1) • » Sans s'expliquer les rapports de la Divinité avec le
 «onde/ou des l(ms purement morales, que la raison conçoit, avec les lois
 physiques, que Texpérence découvre, MaroAurèle croit que le souverain
 bien consiste à croire i la raiiOn, à s'attacher de toutes ses forces à la faire ré
 goer dans son âme et à accepter avec amour et respect son règne dans le
 monde. De même (^*il voit dans la prière Tauxiliaire de la morale , il
 regar&e l'optimisme comme une partie de la piété. Le mal n'a qu'une
 existence apparente et relative; il n'a rien de réel ni d'absolu. VPense d'oti
 chaque être eiif venu, de quels éléments il est composé , quels chângonenta
 il éprouvera , ce qui en poiifta résulter, et tu verras qu'il ne peut lui arriver
 aucun mal (2). — L'Asie, l'Europe, sont des cchus du moflde ; toute la mer
 n'est (ju'ane goutte d'eau dans l'univers ; le mont Alhos n'est qu'une motte
 de terre; le temps présent n'est qu'un point dans I9 durée : toutes choses sont
 petites, changeantes^ périssables. Tout vient de l'univers, tbut est parti de ce
 principg commun, qui gouverne les êtres ou en est la cou«équnence
 nécessaire. Même la gueule du lion, les poisons" (1) Ibid. (»>Ihid., XI, i7.

— 116 — mortels, tout ce qui peut nuire, comme les épines[^] la boue, sont les accompagnements de ces choses si nobles et si belles. Ne va donc pas s'imaginer qu'il y ait là rien d'étranger à l'être que tu vénères ; réfléchis à la source véritable de toutes choses (1). » Le mal , si nous nous y arrêtons, ne doit ainsi se présenter à nous que comme l'application d'une loi supérieure. De ce point de vue la contemplation du mal n'a plus rien de dangereux; au contraire, elle est bonne. Loin de nous blesser et de nous désespérer, elle nous arme contre les surprises des événements , elle nous tient en garde contre trop de confiance en nous-mêmes et trop de sévérité pour les autres. Sans cela la vue du mal en nous ou hors[^]e nous nous attriste, nous fait renoncer pour nous ou pour les autres à tout effort généreux. Pourquoi , en effet[^] nous laissons nous entraîner sur une pente fatale? C'est que cette situation mauvaise occupe seule notre pensée. Pourquoi tant de luttes, tant de guerres , si c'est parce qu'[^] nous croyons au règne du mal dans l'âme de nos semblables ? • Pour s'élever à la loi d'amour[^] à la véritable paix so[^]it-il faut effacer de son esprit l'idée que le mal soit «quelque chose de réel, qu'il puisse, comme mal, être l'objet de l'intelligence et de la volonté, mais tout expliquer et tout comprendre en rapportant tout au bien et à Dieu. [^] « Considéré en général , le vice ne nuit pas au monde ; considéré chez un individu, il n'est pas un mal -pour (1)Ibid.,vi,36.

— H7 — autrui. li ne nuit qnk un être doué de la faculté de s'en délivrer dès qu'il le voudra (1). * Tout est dans la nature. Seulement il faut voir chaque chose à sa place dans Tensemble, et se souvenir sans cesse que la raison est au-dessus de tout , que c'est par elle seule que notre vie associée à la vie divine de la na lure est bonne et heureuse. Cette pensée, qui remplit toute la doctrine de Marc-Âurèle , se trouve surtout nettement marquée dans le passage suivant d'Flpictète : v Dans quel sens peut-on dire que» parmi les choses qui nous viennent du dehors , les unes sont selon la nature et les autres contre? Par exemple, en nous supposant tout à fait séparés de la société des êtres y je dirai qu'il est selon la nature que mon pied ne soit point ahéré ni souillé. Mais si nous considérons le pied comme un pied, et non comme une partie séparée , il faudra quMl lui arrive tan«tôt de s'enfoncer dans la boue , tantôt d'être piqué d'une épine, quelquefois même d'être coupé pour le bien de tout le corps; car autrement ce ne serait pas mon pied. Il faut en dire autant de notre personne. Qui es-tu ? Un homme. Si tu te considères comme un être à part , il est selon la naturequetu vives jusqu'à la vieillesse, que tu sois riche, que tu te portes bien . Mais si tu le considères comme un être qui fait partie du monde, il te faudra, dans ce rapport, on être nautonier et risquer ta vie, ou être pauvre, ou quelquefois mourir jeune. Pourquoi donc te fâches-tu ? Ne sais-tu pas que , comme un pied séparé du corps n'est (i)îbid.,viii, 55

— 118 — plus UD pied y de. même un homme séparé du tout n'est plus un homme (1). » Marc- Aurèle semble ne faire que reprendre et continuer cette comparaison quand il dit : « Si jamais tu as vu une ibain , un pied , une tête coupés , gisant séparés du reste du corps 9 c'est là Timage de ce que fait, autant qu'il est en lui , celui qui n'accepte pas les événements , qui se retranche du grand tout ou qui fait quelque action nuisible à la société. Tu t'es jeté en dehors de cette union que comportait ta nature. Ta nature t'avait fait partie» tu t'es retranché toi-même du tout. Mais il y a cela d'admirable que tu peux rentrer dans cette union ; faveur que Dieu n'a point accordée à d'autres parties , de revenir à leur place après avoir été séparées et retranchées. Mais considère quelle bonté il a fallu pour accorder à l'homme cette prérogative : Dieu lui a donné de ne jamais se laisser arracher de son tout, ou, quand il en a été arraché, de s'y rejoindre , d'y adhérer, d'y reprendre sa place (2). » Reprendre sa place , pour un être intelligent, c'est régler son opinion et ne pas chercher le bien en dehors de la nature et de ses lois nécessaires ; c'est dire sans cesse au principe de la nature : « Que ta raison gouverne, et non . la mienne ; que ta volonté s'accomplisse, et non la mien* ne »; ou plutôt : « Que la raison et la volonté soient les mêmes en moi comme en toi. » it Tout ce qui arrive est aussi habituel que la rose dans le printemps , que les fruits pendant la moisson ; ainsi , la (1) Arr., Disc. d'Epicl.,J. il, ch. 5. (S) Pensées de Marc-Aurèle. Ibid., tiii, 34.

The text on this page is estimated to be only 30.00% accurate

— !f9 — maladie, ia mort, la. calomnie, la conjuration , enfin tout ce qui réjouit ou afflige les sots (1).)> «c Il ne peut* arriver aucun accident à un homme qui ne soit pour un homme, ni au bœuf qui ne soit pour un bœuf, ai à la vigne qui ne soit propre à la vigne. Si donc ce qui arrive à dbacan de ces êtres est un événement or(Unaire attaché à son existence, pourqud recevrais-tu avec peine ceux, qui te regardent? La commune nature n'a point fait pour toi seul des choses insupportables (2). » «r On tient souvent ce propos : fiscuiape a ordonné à ce msâftde de monter à cheval, de prendre un bain froid ^ de marcher pieds- nus. Cet autre propos est tout à fait semblable : La nature deTunivers a ordonné à tel homroa de faire tine maladie, d'être mutilé d'un membre, de perdre ceux qui lui sont chers, d'éprouver tel autre dommage. En effet, a ordonné tàgûûê^ pour le médecin, qu'il a prescrit telle chose au malade comme propre à rétablir sa santé ; et dans l'autre cas, que ce qui arrive à chacun est disposé pour l'homme, en quelque façon , dans Tordre marqué par la destinée. Nous disons aussi qu'une chose convient, dans le même sens que les artisans disent que les pierres carrées, qui entrent dans les murs ou dans tes pyramides conviennent quand il y a entre elles une cer^< taine symétrie de position. À tout prendre, le concert des choses est unique ; et de même que le monde , ce grand corps, se compose de tous les corps , de même l'ensemble . " " • ' . (4)Ibîtf., IV, 44. (i)Ibid., vjii, 46. '•.

— 120 — de tout^{ts} les causes constitue la destinée , cette cause suprAue. Ce que je dis est bien connu, même des hommes les plus simples. Ils disent en effet : « Sa destinée le portait ainsi. . .)> Recevons donc ce qui nous arrive[^] comme ce que nous ordonne Esculape ; il y a dans les remèdes bien des choses désagréables, mais auxquelles nous nous soumettons de bon cœur, dans Tespoir de la santé. Considère Taccomplissement , Texécution complète des décrets de la nature commune, comme tu considères la santé; et à tout ce qui t'arri ve sou mets-toi de bon gré, quelque dur que cela te paraisse , comme à une chose qui a pour résultat la santé du monde , le succès des vues de Jupiter et sa satisfaction j car il ne nous l'eût point envoyé s'il n*y eût vu riutérélde l'univers: la nature ne porte jamais rien[^] dans ce que nous voyons, qui ne concorde avec Télre vivant sôussa loi. » a Voilà donc deux raisons pour lesquelles il te faut aimer ce qui t'arrive : l'une , que c'est pour toi que la chose s'est faite, qu'elle était ordonnée pour toi, qu'elle avait été filée de tout temps avec ta destinée, en vertu des causes les plus anciennes ; l'autre , que même ce qui arrive à chaque homme en particulier est cause da l'accomplissement des vues de celui qui gouverne l'univers et de la conservation du monde. En effet, le tout ' lui-même serait mutilé si tu en retranchais la moindre des parties , la moindre des causes qui constituent son ensemble et sa continuité. Or, c'est en retrancher quelque chose, autant qu'il est en toi , que de montrer de la

répugnant à se soumettre; c'est en quelque façon retrancher l'accident du monde (1) . » La destinée ainsi comprise n'est pas le hasard ou la fatalité aveugle , mais le règne de la souveraine bonté ou de la Providence. « C'est toujours pour un bien que la nature est forcée d'agir comme elle fait (2). » Il n'y a donc plus lieu à la révolte, mais à l'obéissance. En acceptant ce gouvernement absolu, on n'abdique rien de sa liberté , on ne fait que s'appuyer plus fortement sur la raison , et par cette soumission à la raison on obtient sur soi et sur (ces) choses un règne intellectuel, digne de l'homme et semblable à celui de Dieu. « Si quelque force t'empêche de faire une action juste, tourne ton âme à la patience. Sers-toi de l'obstacle pour exercer une autre vertu. Souviens-toi que ta volonté n'était que conditionnelle et que tu ne voulais pas l'impossible. Que voulais-tu ? Un bon mouvement de ta volonté et tu l'as eu. Ton intention vaut le fait accompli (5). » De même que nous tendons vers la perfection sans jamais y arriver, que de choses nous voudrions savoir et que nous ne savons point! Aussi ne faut-il nous attacher à la plupart de nos pensées et de nos actions que d'une manière conditionnelle. Pendant que nous nous agitons, il y a quelque chose qui nous mène. Et c'est cette direction souvent inconnue et toujours bonne qu'il faut savoir sans cesse préférer à sa sienne. (1) Ibid., v, 8. Cf. viii, 50. (2) Ibid., IV, 9. (3) Ibid., vi, 50,

« Quand ce qui commande en nous suit la nature, voici sa conduite en face des accidents de la vie : Il se porte sans effort vers ce qui lui est possible et permis. Il n'a ni prédilection pour aucun objet déterminé. Il ne désire rien que sous condition. S'il offre-t-il un obstacle, il en tire l'instruction de son action. C'est ainsi que le feu se rend maître de ce qui y tombe : une petite lampe, en eût été éteinte mais le feu resplendissant s'approprie bientôt les matières entassées, les consume, et par elles s'élève de plus haut encore (I). » Tel est le sens et le bienfait de l'épreuve. La souffrance n'est un bien que par le courage avec lequel nous la subissons et par le triomphe dont elle est l'occasion pour notre volonté. « L'âme et la raison peuvent suivre leur nature et leur volonté, à travers tous les obstacles. Cette facilité avec laquelle la raison triomphe de tout c'est la même que celle qu'a le feu de monter, la pierre de descendre, le cylindre de rouler sur un plan incliné. L'homme devient meilleur quand il fait un bon usage des difficultés qu'il rencontre(?). » Plus l'homme en effet a été surpris par les événements, plus il en a souffert, plus il les voit tels qu'ils sont, plus il jouit ensuite du triomphe de son intelligence mieux éclairée et de sa volonté plus résignée. La souffrance qu'il lui faut faire traverser, signe d'une faiblesse passagère, est un souvenir importun, duquel sa pensée se détourne pour s'élever vers des régions plus sereines. (Ibid., IV, 1. (2) Ibid., x, 33.

— 413 — cette souffrance pour elle-même, comme un sacrifice salataire, il n'y voit qu'une tristesse ennemie, sous laquelle il a failli demeurer accablé. Enfin, eût-il succombé, dans la hâte, et se fût-il plaint et révoqué, ou se fût-il enfui vers le plaisir; lorsque l'homme reconnaît son aveu, gémement et sa faute y lorsque, par cette confession intérieure et par une résolution opposée, il rompt avec cette « tuât-elle coupable, lui convient-il de nourrir de longs regrets dans l'angoisse et dans les larmes? Marc-Aurèle ne pense pas qu'il faille s'attacher à ces dangereuses douliMirs, qui nous rappellent sans cesse notre faiblesse morale, qui nous abattent et nous désespèrent. Le passé, dit-il, est le passé; nous ne pouvons plus {échanger. Il ne touche plus en rien notre volonté. Il y aurait de la folie à se tourmenter à cause de lui, et à se courber sous une épiation qui détournerait ou affaiblirait des forces aujourd'hui mieux réglées et qui ne tendent qu'au bien.* Rejetons-nous plutôt de notre intelligence reconquise,, 6(de même que nous ne pensons à la mort à venir que pour retourner avec plus d'ardeur à notre œuvre d'homme^ ne songeons à cette mort morale qui nous a frappés que pour vivre désormais avec plus de courage et de calme. Puisque nous sommes redevenus raisonnables, le temps des angoisses et des remèdes est passé, il ne nous reste qu'à user avec bonheur de la santé de notre âme. Sans cela ce serait nous condamner à l'inaction de la maladie^ ce serait tourner contre nous-mêmes des moyens seulement utiles contre le mal dont nous souffrions. Ce serait agir contre notre intérêt propre et celui de la société, et contre la volonté divine.

— 124 — • Il ne convient pas que je me chagrine moi-même , dit d'une façon juste et louchante Marc* Aurèle , moi qui n'ai jamais volontairement chagriné personne (!)• » Notre bien se confondant avec le bien de tous et avec le bien suprême, il doit être le constant objet de notre élude et de notre effort. Pour l'atteindre, il faut ne le chercher que dans l'éternel présent, où il se trouve. Commeoi pourrions^nous, en effet , le saisir dans le passé, qui n'est plus pour nous, ou dans l'avenir, qui pour nous n'est pas encore? Le présent seul nous appartient, et seul il nous offre la possibilité du bien et du bonheur. Vivre de regrets serait aussi insensé que vivre d'espérance. Nous ne vivons jamais qu'un moment à la fois, et, pour qu'il ne soit pas perdu , il faut y attacher une volonté bonne. « Si tu laisses là le passé comme l'avenir , si tu te rends semblable à la sphère d'Émpédocle , parfaite en rondeur et heureuse de trouver tout en elle-même; si tu ne t'appliques à vivre que ce que tu vis, c'est-à-dire le présent, alors tu seras en état de passer ce qui te reste d'existence jusqu'à la mort sans aucun trouble, dans une noble liberté, dans une parfaite union avec ton génie (2).
 fc Si tu te veux du bien , tu peux , dans un moment, te procurer les vraies sources du bonheur que tu désires et autour desquelles tu ne fais que tourner. Tu n'as qu'à oublier le passé , remettre l'avenir entre les mains de la Providence et, ne t'occupant que du présent, l'employer à des actions de sainteté et de justice (3). 9 (1)Ibid.,viii, 4«. Cf. v,9. (f) Ibid., XII, 8. Cf. VIII, H, St, 36. (3) Ibid, XI, 19. Cf. VII, 8, Marc-Aurèle ne présente pas l'indifférence

Ainsi dans la doctrine morale de Marc-Aurèle tout converge vers l'unité, tout se renferme dans le réel et le possible, tout s'arrête dans les limites éternelles de la nature et de la nécessité. Pas de distinction entre une morale humaine et une morale religieuse, entre la vie de ce monde et une vie à venir, entre la vertu et la récompense ; toutes ces choses pour l'esprit n'en font qu'une seule ; toutes se réunissent dans l'acte de la volonté, acte tout spirituel, qui a à la fois sa perfection et ses bornes, qui fait par lui-même notre dignité et notre bonheur » qui nous donne dans la vie actuelle qui passe, la possession de la vie véritable et éternelle, enfin qui satisfait à la fois la loi humaine et la loi divine. Cette action, simple et en même temps si large, s'accomplit dans l'âme » théâtre unique de la vie intellectuelle et morale. Malheur à qui ne peut la comprendre et cherche ailleurs sa satisfaction ; mais bienheureux qui sait y voir tout bien de l'homme et s'y renferme. • Toute âme a en elle le pouvoir de mener une vie parfaite, pourvu qu'elle regarde avec indifférence ce qui est réellement indifférent (2). Au milieu de toutes les misères et de toutes les douleurs égoïstes {K>ar des intérêts à venir qui ne nous touchent pas personnellement et dans le présent; il recommande seulement de ne pas oublier le devoir actuel pour un avenir incertain, que nous pourrions craindre ou espérer inutilement, mais de vouloir et de faire à chaque moment l'action la meilleure et la plus propre à servir de la manière la plus durable les intérêts les plus élevés et les plus nombreux. Cf. Sénèque, De la brièveté de la vie. (2)Ibid.,xi, 16,

— 126 — les difficultés de la vie, quand tout semble nous tromper et nous échapper, l'âme peut conserver sa paix intérieure. Que lui enlève-t-elle, en effet, les raines qui se produisent autour d'elle? Elle n'a point à recourir à rien d'étranger ni dans le temps ni dans l'espace ; elle trouve sa force en elle-même. Elle se suffit à l'aide de la raison, qui lui fait distinguer ce qui lui appartient et ce qui lui est étranger, qui lui fait vouloir tout ce qui lui est possible et accepter tout ce qu'elle ne peut empêcher. « L'âme ressemble à une sphère bien ronde, lorsqu'elle ne s'étend point au dehors et qu'elle ne se rétrécit ni ne s'affaisse au dedans. Alors elle brille d'une lumière qui lui fait découvrir sa nature et celle de toutes choses (1). Quand Marc-Aurèle, interprète si pur de la morale stoïcienne, dit à Thommé qu'il doit se suffire et demeurer renfermé en soi sans vivre au dehors, il ne parle que du recueillement moral et de l'effort intérieur qui constitue notre caractère propre, et par lequel nous rassemblons toutes les forces de notre pensée pour en faire une application raisonnable. Loin de recommander l'égoïsme, ce qui serait une contradiction étrange avec l'ensemble d'une doctrine si éminemment sociale, le stoïcisme marque seulement que la véritable sphère d'action de l'homme est une sphère tout intellectuelle, et que c'est seulement dans les régions morales qu'il peut trouver la véritable cité humaine et le royaume même de Dieu. Enfin le stoïcisme montre à l'homme qu'il n'est rien que par la pensée » que la science et la vertu sont une œuvre toute (t) Ibid., XI, 15.

personnelle qui ne peut s'accomplir que dans l'intelli*» genoe, et que sa liberté, comme son bonheur, ne peuvent lui valoir que de la raison qui est en lui. a Regarde au dedans de toi; c'est en toi qu'est la source du bien, une source intarissable, pourvu que tu omises toujours (1). — La raison et la logique sont des puissances qui se suffisent à elles-mêmes et aux opérations qu'elles dépendent déciles. C'est d'un principe que leur art propre qu'elles partent. C'est vers un but marqué qu'elles se dirigent. Aussi nomme-t-on leurs actes cator^ fakesy pour désigner que c'est là le droit chemin (2). » « O mon Âme ! quand seras-tu donc bonne et simple , et toujours la même , et toute nue , plus à découvert que le corps lui-même? Quand feras-tu sentir à tous les hommes une douce et tendre bienveillance ? Quand seras-tu assez riche de ton fonds pour n'avoir besoin de rien , pour n'avoir rien à désirer au dehors, parmi les êtres animés ou inanimés, pour en faire ton plaisir , ni du temps pour en jouir^ ni d'être en quelque autre lieu , dans quelque autre pays , ni de respirer un air plus pur, ni de vivre avec des hommes plus sociables ; mais que, te pliant à ta situation, tu prendras plaisir à tout ce qui est , persuadé^ que tu as ce qu'il te faut, que tout va bien pour toi» qu'il n'y a rien qui ne te vienne des dieux, que tout ce qu'il leur a plu d'ordonner et qu'ils ordonneront ne peut être que bon pour toi, et en général pour la conservation du monde?... (1)Ibid.,vii, 59. (2)Ibid., V, 14.

— lis — Quand est-ce enfin que tu te seras mise en état de vivre avec les dieux et les hommes de façon que tu ne te plains jamais d'eux et qu'ils n'aient rien à blâmer dans tes actions ? (1) » La vérité seule peut donner cette vertu et cette joie, que Marc-Aurèle souhaite si ardemment; seule elle peut faire embrasser dans un même amour ses semblables et l'humanité. Par la vérité , toutes les barrières et toutes les servitudes tombent , toutes les souffrances s'apaisent , tous les maux disparaissent, et il ne reste que joie et concorde^ liberté et béatitude. Il semble que Marc-Aurèle ait vu la vérité face à face , tant il est comme enivré de sa beauté, Bt plein des amours extraordinaires dont parle Platon. «i 0 monde ! tout ce qui te convient m'accommode. Tout ce qui est de saison pour toi ne peut être pour moi ni pré⁶ mature , ni tardif. 0 nature ! ce que tes saisons m'apportent est pour moi un fruit toujours mûr. Tout vient de toi, tout est en toi, tout retourne à toi. Quelqu'un a dit : 0 chère cité de Cécrops ! Pourquoi ne dirais-je pas du monde : 0 chère cité de Jupiter (2)! n Tel est le dernier mot de l'optimisme stoïcien. Grande et héroïque doctrine , qui s'accommode à la fois à la faiblesse et à la grandeur de l'homme, qui lui conserve sa place dans le monde, en le tenant également éloigné de trop d'orgueil et de trop d'humanité , et qui Toblige en même temps à une activité morale constante, en lui faisant (!) Ibid., x, l. (f) Ibid., IV, «3.

— 1«9 — aimer d* un mène amour el la vie de la société et l'action éternelle de l'intelligence suprême. Ne séparant point le royaume de Dieu du royaume du monde j plein de la pensée qu'il n'arrive jamais rien que Dieu n'ait voulu » le stoïcisme n'admet point, comme au nom de l'insuffisance de la vertu, un désordre moral qui ait sa réparation après cette vie. — Au lieu donc de condamner l'existence présente et de porter ailleurs son désir et son espérance le stoïcisme demeure attaché au présent comme à sa possession même de la raison divine et à l'accomplissement de la destinée humaine. De là les réflexions particulières que la pensée de la mort inspire à Marc-Aurèle, et dans lesquelles nous trouvons le complément de sa doctrine. ' Ce fut au milieu des avertissements d'une lente maladie, qui lui rappelait sans cesse que sa vie devait bientôt finir, que Marc-Aurèle écrivit ses Pensées. Ce livre semble souvent n'être qu'une préparation au moment suprême, tant l'idée de la mort le remplit (1). Mais cette idée, loin d'apporter avec elle la tristesse qui s'y trouve jointe d'ordinaire, et le rabattement qui empêche de vivre, a pour Marc-Aurèle quelque chose de fortifiant et de salutaire ; elle le rattache plus énergiquement à la vie morale et aux devoirs sociaux, et elle ne lui montre {i) Ibid., Y, ii et passim. r

The text on this page is estimated to be only 29.92% accurate

— 13 — dans l'instant redouté qu'une nouvelle occasion de triomphe pour sa raison et sa volonté. Au lieu de le mettre en présence de l'anéantissement ou de la mort, de le troubler de menaces et de craintes, de l'attirer par des promesses et des espérances ^ de lui faire voir un juge, une béatitude sensible ou des supplices, la pensée de la mort lui semblait comme une barrière au delà de laquelle il est téméraire et dangereux de laisser l'imagination s'élancer, et comme un sombre horizon auquel s'arrêtent nécessairement la vue et la science de l'homme. Loin de s'affliger de ces bornes comme d'une impuissance et d'une condamnation, loin de s'y briser avec désespoir dans un fatal éblouissement, Marc-Aurèle ramenait sa vue sur l'éternelle lumière de la raison ; il la revoyait toujours brillante au fond de lui-même, et, dans l'accomplissement de la loi, y il retrouvait toujours une satisfaction infinie, et ce que les âmes pieuses appellent la possession de Dieu. En effet, il ne pensait point que pour entrer en commerce avec la Divinité il faut sortir de l'existence humaine ; ({u^ainsi la mort est une délivrance et comme le commencement de la vie. Il croyait, au contraire, que par l'intelligence il trouvait Dieu en lui, ou plutôt vivait lui-même au sein de Dieu ; qu'il était impossible de séparer les choses humaines des choses divines, que cette séparation compromettrait la morale et la piété ; que la vie humaine se complit en deçà de la mort, qu'elle renferme toute la destinée qu'il nous est donné de remplir et qui s'impose à notre volonté ; qu'au lieu de remettre à vivre, d'attendre et de mépriser le temps et ce qui se fait dans le temps, il

The text on this page is estimated to be only 29.48% accurate

— 131 — foute se hâter de vivre, et de saisir, dans l'instant qui passe, l'immobile éternité. La vie, la vie véritable, la vie raisonnable, la vie renfermée dans la volonté de ce qui doit être et de ce qui est : tel est l'objet des réflexions constantes de Marc-Aurèle. Dans la mort même il ne voit que la vie, une fonction de l'existence » la dernière et la plus haute, le commencement et la fin de l'action morale. Il n'en sait rien de plus et ne veut point en savoir davantage. Cela suffit pour soutenir sa vertu et pour justifier sa raison. « Que désires-tu? se dit-il. D'exister; c'est-à-dire de sentir de vouloir, de croître pendant un temps, de ne l'abus croître ensuite, de parler, de penser. Laquelle de ces facultés te semble digne de tes désirs? Si chacune en particulier ne mérite que ton mépris, va au dernier but, qui est d'obéir à ta raison et à Dieu. Mais il y a contradiction à honorer l'un et l'autre, et à ne pouvoir supporter la privation des objets que te ravit la mort (1). » « Il faut donc être aussi prêt à mourir dans le présent qu'on l'est prêt à remplir toute autre fonction décente et honnête (2). » . Goethe l'« vie, la mort est par elle-même sans aucune? » « Notre être moral seul fait son prix. Seule une acceptation résignée et calme la rend bonne et heureuse, Sur laquelle la sensibilité et l'imagination épouvantées refusent de contempler la mort, la déclarant contraire à la Nature (3) (la volonté primitive de Dieu) (3). En vain elle (1) Ibid., xii, 31. (2) Ibid. (3) Ibid., K, 35. ■ il » :

— 13² — réclament la satisfaction d'un désir toujours inassouvi : des années et des plaisirs auxquels, à les croire, la nature humaine nous donne un droit absolu, et dont Dieu de* * > meure éternellement notre débiteur. La raison tient un autre langage ; elle nous montre notre destinée ailleurs que dans la jouissance ; elle nous dit que nous n'avons jamais droit qu'à ce que nous avons ; elle nous donne la juste conscience de nous-mêmes , et elle nous impose la vraie soumission à la Providence. rt Un homme vraiment homme, dit Marc-Aurèle, n'aspire point à vivre tant d'années; il n'aime pas la vie; il s'en remet à Dieu. Il dit comme les bonnes femmes : « On ne peut fuir sa destinée.)> Il examine simplement quel est le meilleur emploi à faire du temps qu'il doit vivre (1). »

— 133 — que la mort te surprenne , elle forme du temps passé un tout complet et achevé , eu sorte que tu peux dire : J'ai tout ce qui m'appartient (1). « Il ne faut donc ni désirer la mort, ni la craindre; il faut nous occuper seulement de notre œuvre actuelle : tout le reste n'est point notre affaire. L'avenir n'est pas à nous , le passé nous échappe. Rien ne nous demeure que notre volonté; c'est elle que nous devons cultiver et fortifier chaque jour. En dehors de ce progrès incessant et personnel nous voyons toutes choses tourner dans un cercle uniforme, et nous n'avons rien à attendre. Les plaisirs se succèdent et se détruisent les uns les autres. Il y en a qui ne reviennent pas , d'autres qui reviennent toujours les mêmes Leur nouveauté fait leur seul attrait, et dès qu'ils l'ont perdue ils cessent de nous plaire. De là ce dégoût qui précipite vers la mort ceux qui espèrent une autre vie, ou qui veulent seulement fuir celle-ci. Pour le stoïcien renfermé dans la raison et la volonté, la vie demeure une œuvre toujours nouvelle , à laquelle il reste attaché avec respect! avec amour, comme à la vertu et à Dieu. il faut ainsi distinguer dans les pensées de Marc Aurèle ce qui se rapporte à la vie extérieure et sensible, et ce qui se rapporte à la vie de l'âme. Le regard qu'il jette sur la première est triste et désespéré. Il rappelle sans (i)Ibid., XI, 1. Cf. XII, 36. Sénèque. Ép. 77 : Eam viam ingressi stitinas quam non peragere est necesse. In imperfectum erit si in media parte aut citra periculum locum steteris. Vita non est imperfecta si honesta est. Ubicumque desines, si bene desinis, tota est.

The text on this page is estimated to be only 26.23% accurate

— 134 — cesse sa tefonotone uniformité (1), sans cesse il fait sentir combien elle esit vide et stérile. Il n'en est pas de même da regard qu'il jette sur la vie morale , toujours pleine et fêconde» riche de paix et de joie (2). C'est de la première existence que parle Marc-Aurèle lorsqu'il dit : « Une vérité qu'il faut té rappeler, c'est que tout, de toute éternité, présente le même aspect dans le monde, que c'est dans un cercle que roulent toutes choses, et qn'it n'y a aucune impoi'tance à ce qu'on voie les mêmes choses pendant cent années ou pendant des siècles infifiis(S). » En parlant ainsi , Marc-Aurèle ne fait que condamner la rei^erche insensée de satisfactions nouvelles que le monde ne peut donner, et rattacher l'homme par un Heo plus étroit à l'existence naorale. Loiii de lui prescrire le décourag^nrat et le suicide , il l'en détourne. Il. n'y a, en effet, qu'une chose qui nous donne le droit de disposer de notre vie et d'y mettre un terme : c'est Tinipossibilité de ne pas faire mal en la conservant. Mieux vaut mourir que de commettre une faute ; mieux vaut être mort que de vivre coupable. « Qui pourrait t'empôcher d'être homme de bien et simple de mœurs? Seulement, prends une ferme résolution de cesser de vivre, û tu n'a* vais plus ces vertus, car, dans ce cas, la raison ne t'or^' donne plus de vivre (4). » « Etablis-toi dans)a possessira (1) Ibid., VI, 37; XI, i; ix, 37;xii, 35, (2)Ibid.,iv,33. (3)Ibid.,ii, U. Cf. VI, 46; VIII, 6; vu, \$5, 49;iv, M, 3Î; IX, 14, 3i, 33. (4) Ibid., X, 3î. Cf. VIII, 47.

— 135 — dô là vertu, et restes-y comme dans une ile des bieuheueux. Si tu t'aperçois que la vertu t'échappe, que tu n'es plus le maître, va-t'en courageusement dans quelque coin où tu redeviendras le maître ; ou bien sors pour jamais du monde, non pas dans un accès de colère, mais simplemmtf eu homme libre, modeste, qui aura du moins fait eela dé bien en sa vie, de la quitter ainsi (1). » Le suicide n'est que la condamnation d'une âme incurable prononcée et accomplie par elle-même ; c'est le dernière (Tort de l'impuissance qui recueille un reste de raison et de verf u dans un acte qui soustrait brutalement l'âme à sa propre contagion et à la nécessité de nouvelles fautes. Le mot de Marc-Aurèle est le même que celui de }.-J. Rousseau :

— 136 — mêmes griffes et aux mômes dents (1). » « Mais si on vient à perdre la conscience de ses fautes, quelle raison aurais on de vivre encore (2)? » Quel jugement terrible et sans apppel porte donc contre lui-même celui qui n'a rien trouvé en lui qui le retint dans Ja vie , qui n*a pu se servir lui-même et servir ses semblables qu'en se mettant à jamais hors d'état de nuire? Qu'était-il dans la société? Quelle lèpre! quel fléau dangereux! ff C'est un abcès dans le corps du monde, celui qui s'en retire et qui se sépare de la raison de l'universelle nature à cause du chagrin que lui font éprouver les accidents de la vie (3). » La loi même de notre être nous commande de nous accommoder de tout ce qui convient au monde. « La nature qui nous apporte des maux est la nature qui nous a portés (4). i> Et quand même tout autre devoir nous demeurerait impossible , il resterait toujours à s'abstenir du mal et à le souffrir. Cette loi de résignation survit à tontes les autres. « Celui qui s'enfuit de chez son multi*e est un déserteur ; la loi est notre maître : la transgresser, c'est être déserteur (5). d De quelque manière qu'il le considère, Marc-Âurèle juge toujours le suicide la plus grande faiblesse de l'ftme, la plus grande défaillance de la raison , le résultat fatal d'une ignorance invincible de la vie et de la mort. (i)Ibid.,x,8. (2) Ibid., VII, 24. (3)Ibid., IV, 29. (4) Ibid. (5) Ibid., X, 25. . ^^ . ,.

— 137 — HâtODs^ nous de jouir, disaient les Epicuriens , parce que nous mourroDs demain. Mourons aujourd'hui, ajoutaieni-ils, puisque la vie n'a plus pour nous de jouissances. La vie offre toujours la jouissance de la raison et d^la vertu , répond Marc-Âurèle ; et si elle doit finir, n'y pensons que pour mieux employer chaque moment qui passe. Cesi chacun de ces moments qui compose la vie, et aussi \a mort , puisqu'à chaque instant nous mourons. C'est donc une même chose, vivre et mourir. Aussi faut-il conSHlé rer le moment suprême comme un moment ordinaire , et en même temps « faire chacune de nos actions comme la dernière de notre vie (1) » tf Tu mourras bientôt, et tu n'as pas encore des mœurs simples (2).... Ne fais pas comme si tu avais à vivre des millioiis d'années ; la mort s'avance ; pendant que tu vis, peodtoot qiie tu le peux, rends- toi homme de bien (5). » . Pourvu que nous donnions à notre acte , quel que soit celui que les circonstances nous imposent, tout le mérite que la raison nous dit devoir lui appartenir, notre œuvre est accomplie , nous pouvons être pleins de sérénité et de joie , nous avons vécu , nous vivons , et rien ne nous manque. « Ne t'inquiète pas de savoir combien de temps ta vivrais ainsi : trois heures passées dans l'obéissance à la raison et à Dieu suffisent (4) . » (i) Ibid., 5. Cf. vu, 69, 56. (2)Ibid.,iv, 37. (3) Ibid., IV, 17. (4)IbW., vi,23. — Ciocr, Tuscal, v, f. Philosbphîa..... esluiiud diesbene, et ex praeceptis tuis actus, peccanli immortalitati antepo

— 138 — t^our que la mort aoil une action virile et qui nous intéresse, il faut qu*à- dessus de tous les désordres organiques et de toutes les souffrances corporelles il plane une idée forte qui nous soutienne jusqu'au bout dans une affirmation vraie et dans une volonté juste. • Quoi ! la lumière d'une lampe brillé jusqu'au moment où elle s'éteint, et ne perd rien de soii éclat; et la vérité, là justice, la tempérance, qui sotit en toi, s'éteindraient avant toi (1) ! » Cette mort intellectuelle et morale est seule à redouter, que nous l'ayons voulue ou qu'elle nous frappe fatalement par la maladie ou par Tâge. C'est contre elle qu'il faut s'armer en se bâtant de bien vivre. « Il ne faut pas s'arrêter à cette réflexion seule que la vie se dépense chaque jour, et que chaque jour diminue ce qui nous en reste; il faut réfléchir aussi que, dût-on prolonger son existence jusqu'à un grand âge , il n'est pas sûr que notre pensée conservera plus tard la même forée d'intelligence et de réflexion, qui est le fondemoit de h ecience des choses divines et humaines. En effet» si Vxm vient à tomber en enfance, la respiration , la nutritiôD, rimagiùation, le désir, toutes les fonctions de cette nature ne continuent pas d'exister; mais la possession de nous-mêmes, l'exacte observation du devoir, la sûreté du jugement, tout ce qui demande un raisonnement bien exercé est éteint en nous. Il faut donc se hâter , non-seulement parce que sans cesse nous approchons davantage de la mort, mais parce que l'intelligence et la conception (i)Ibid.,xn, 15.

The text on this page is estimated to be only 25.85% accurate

— 139 — des cMôsés cèsâtont en nous avant la vie même (1). »
F6ar tti cessation dé la vie organiqae, elle n'est pas un 0^1, éBé û'est qo'un
changement ; elle est, comme la naissaobe, vtù oavragè de !a nature, une
forme de la vie, TàïèèoiDplissement de quelque chose de divin et de juste.
«I^éméjphHtse poikit la mort, dit MarcAurèle; envisageai fàtd^blêmeùt
comme nn des ouvrages qui plaisent à la nature : car être dissous est la
même chose que passer Ib rtnÛktcè à la jeunesse et puis vieillir ; qiie croître
et sefrcnivér hotonoté fUt; que prendre des dents, de la biatrbë et puis des
cheveux blancs ; que donner la vie à dM enfants et de les mettre au monde;
enfin que d*accomplir utle déns afittres opérations naturelles qui
conviennent à chaque fige. Il est donc d'un homme sage de n'être ni léger,
ni emporté, ni fier, ni dédaigneux vis-à-vis de la nx>rt, mais de l'attendre
comme une des fonctions de la ûtairB (2). » «r C'est méine un bien ,
puisque'elle est de taéÊm {Kiâr Tunivèrs, qu'elle lui est utile et qu'elle est
une tônséqiïence de ses lois. C'est être porté par Dieu que èé se porter vers
lès mêmes objets que Dieu, et de conformer sa pensée à la sienne (5). » En
se représentant ainsi la mort comme il s'est représenté ta vie, Mârc-Aurèle
n*a pas besoin de croire à une (i)Ibîd.,iii, 1. («) Ibtâ., IX, 3. Cf. IV, 5; ii, i«;
v, 13; vi, 43; vu, i«, 23; VIII, 18, 6; IX, îi, 35. (3)lbKf., 5^11,13^. m

— uo — autre existence où il trouve la vie, le bien et Dieu. Il s'abstient de craintes et d'espérances ; il n'affirme rien de l'avenir qui suivra la mort. L'immortalité de l'âme demeure pour lui une question. Loin de la croire résolue, il n'essaie pas même de la résoudre. Loin de juger cette solution indispensable à la morale, il est convaincu qu'elle ne touche en rien la question de la vertu et de la destinée humaine, et qu'il faut la laisser à Dieu (1). « Pourquoi ne pas attendre paisiblement ou d'être éteint ou d'être déplacé? Et jusqu'à ce moment que faut-il autre chose, pour vivre heureux, que d'honorer et de bé* (1) Spinoza, trad. de M. E. Saissct, Êlhiquc, part, v, prop. 41; Alors même que nous ne saurions pas que noire âme est étemeUe^ nous ne cesserions pas de tenir pour les premiers objets de la vie kwmaine^ la piété ^ la religion^ en un mot^ tout ce qui se rapporte à Cin" tfépidité et à la générosité de Vâme, La plupart des hommes pensent qu'ils ne sont tibres qn*autant quil leur est permis d'obéir à leurs passions, et qu'ils cèdent sur leort droits tout ce qu*iis accordent aux commandements de la loi diyine. La piété, la religion, et toutes les vertus qui se rapportent à la force d'âme, sont donc à leurs yeux des fardeaux dont ils espèrent se débarrasser à la mort , en recevant le prix de leur esclavage, c'est-èdirc de leur soumission à la religion et à la piété. Et ce n'est pas cette seule espérance qui les conduit : la crainte des terribles supplices dont ils sont menacés dans l'autre vie est encore un mofif puissant qui les détermine a vivre, autant que leur faiblesse et leur âme impuissante le comporte, selon les commandements de la loi divine. Si Ton ôtait aux hommes cette espérance et cette crainte, s'ils se persuadaient que les âmes périssent avec le corps et qu'il n'y a pas une seconde vie pour les malheureux qui ont porté le poids accablant de la piété, il est certain qu'ils reviendraient à leur naturel primitif, réglant leur vie selon leurs passions et préférant obéir à. la fortune qa*à

— 141 — DÎr les dienx, de faire du bien aux hommes, de savoir souffrir et s'abstenir (1) ? « Comment se fait-il que les dieux, qui ont ordonné si bien toutes choses et avec tant d'amour pour les hommes, aient négligé ce seul point : que des hommes d'une vertu éprouvée, qui ont eu pendant leur vie une sorte de commerce avec la Divinité, qui se sont fait aimer d'elle par leurs actions pieuses et leurs sacrifices ne revivent pas après la mort, mais soient éteints pour jamais? — Puisque la chose est ainsi, sache bien que, si elle avait dû être autrement, ils n'y eussent pas manqué : car si cela eût été juste, cela eût été possible; si cela eût été conforme à la nature, la nature l'eût comporté. Si donc il n'en est pas ainsi, confirme-toi par cette considération même qu'il ne fallait pas qu'il en fût ainsi. Tu vois bien toi-même que faire une telle recherche, c'est disputer avec Dieu sur son droit. Or, nous ne disputerions pas ainsi contre les dieux s'ils n'étaient pas souverainement bons et souverainement justes. S'ils le sont, ils n'ont rien laissé passer dans l'ordonnance du monde qui soit contraire à la justice et à la raison (2). » » Va-t'en donc avec un cœur paisible; celui qui te congédie est sans colère (3). » eux-mêmes. Croyance absurde, à mon avis, autant que celle d'un homme qui s'emplirait le corps de poisons et d'aliments mortels par cette belle raison qu'il n'espère pas jouir toute sa vie d'une bonne nourriture ; ou qui, voyant que l'âme n'est pas éternelle ou immortelle, renoncerait à la raison et désirerait devenir fou : toutes choses tellement énormes, qu'elles méritent à peine qu'on s'en occupe. (1) Ibid., v, 33. (2) Ibid., XII, 5. Cf. VIII, 58; vi, 10; m, 3. (3) Ibid., xii, 36.

— 142 — De même qu'il n'a point séparé l'observation de la loi morale du culte de Dieu, Marc-Aurèle ne sépare point la vie éternelle et divine de la vie raisonnable. Il s'abstient de prononcer sur tous les problèmes qui échappent à sa raison ; mais cette abstention n'est pour lui qu'une partie de sa sagesse, et elle laisse subsister tout entière sa croyance morale et religieuse.

— 141 — 3^e partie. VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE MARG-AURÊLE. Gouvernement et législation (1). Marc-Aurèle² adopté par Antonin à son avènement à l'Empire, avait reçu presque immédiatement de ce prince le titre de César. L'année précédente, sur une demande qu'Adrien avait adressée peu avant sa mort au sénat, Marc-Aurèle avait été revêtu, avant l'âge, de la questure. A dix-neuf ans (140), il remplit pour la première fois les fonctions de consul, qu'il partagea avec son père adoptif. Il fut agrégé en même temps à l'ordre du sénat et à tous les collèges de prêtres. Il y avait huit ans que Marc-Aurèle portait le titre de César, et qu'il faisait dans le palais impérial l'apprentissage du gouvernement de l'empire, lorsque Antonin, ar(1) Voir, pour la législation des Antonins, Car. Chr. Fred. Wenck. Dissertât., i, ii. Dîyus Pins sive ad leges T. iElii Antonini Pii commentaria. Lips., 1801-1805, 10-4. — Ortw. Weslemberg. D. Marcus, seu dissertât., ad constit. M. Aurelii Antonini imp. Lugd. Bat., 1786, in.4.

— 144 — rivé à sa soixantième année , songea à faire échanger à son fils adoptif le titre de César contre celui d'Auguste, et à partager avec lui le pouvoir suprême. Marc-Aurèle fut d'abord revêtu de *Vbñperium* proconsulaire sur toutes les provinces , pouvoir qui avait été conféré à Tibère par Auguste. La même année (148), il reçut la puissance tribunilienne et fut associé à Tempire. Il était âgé de vingt-sept ans.

Ck)llègue d*Antonin pendant treize années, Marc-Aurèle dut avoir une grande part aux réformes accomplies sous ce prince. Suivant le rapport de Capitolin (1), il ne se serait absenté pendant tout ce temps que deux fois du palais impérial , et chaque fois une nuit seulement. Aatonin ne faisait rien sans le consulter, et n'avançait personne sans son agrément. Le sénat lui avait déferé le droit de *quinta reUitio*^ c'est à-dire de rapporter cinq affaires au sénat dans chaque séance et d^en faire suivre immédiatement rexamen. Nul doute qu'un tel droit ne laissât au jeune priùce la plus grande initiative, et ne lui permit d'exercer sur les sénar tusconsulles une influence considérable. i Il est donc assez difficile d'indiquer ce qu'il faut réserver à Antonin et ce qui appartient à Marc-Aurèle dans le gouvernement et la législation de ces dernières années. Ce qui augmente encore cette difficulté, c'est l'unité même de l'administration des deux princes , qoi régnerent l'un et l'autre suivant les mêmes taâximes, et qui semblent acconiplir une œuvre commune. (1) J. Capii., M. Am. le Phil., § 7.

— 145 — • • • • A cette époque, en effet, et depuis le règne d'Adrien ; le droit romain se transforme sous l'influence du stoïcisme. Tout ce qu'il y avait d'étroit et de dur dans les anciennes règles nées sur le sol italien a disparu peu à peu sous le souffle de l'esprit grec. Contrariée par le despotisme impérial et par la dégradation publique, cette transformation devait néanmoins s'accomplir le jour où le prince voudrait régner au nom de la justice et pour l'intérêt de tous. Tel fut le grand bienfait donné au monde par les Antonins ; ils aidèrent le triomphe de la philosophie et de la doctrine grecque dans la loi romaine. Au-dessus des traditions, des usages, des coutumes, des privilèges, des tyrannies, ils élevèrent le grand principe de la justice inséparable de la charité, ainsi que l'égalité sociale fondée sur la communauté de nature et de destinée. L'empereur, qui s'était répété avec Socrate et avec les grands interprètes de l'école socratique : « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne doit m'être étranger ; je ne suis pas né pour moi seul, mais pour le monde entier », devait naturellement venir en aide à toutes les misères et protéger tous les intérêts. Pour mieux assurer ce gouvernement libéral, l'empereur devait se méfier de son isolement et de son pouvoir absolu, il devait s'entourer de conseillers et ne rien faire que sur l'avis des parties intéressées ou de leurs représentants. On vit ainsi sous les Antonins l'union de deux choses déclarées jusque là inconciliables, l'empire et la liberté(1). (1) On peut appliquer à Marc-Aurèle le mot de Tacite sur Néron : *Res publica dissoluta miscuit : principatum et libertatem.* » 10

— 146 — ComiQe 6DQ père adoptif , MaroAurée se ocmsidéra toujours x^omme le premier magistrat d-un peuple libre* Comme lui , il n'omit jamais de consulter le sénat et k peuple , et de rendre à Tun et à l'autre compte de sa codduite. Comme lui, il supporta Topposition avec calme et dignité, n'employant que la douceur pour ramener à soo 9^6» f, ou. bien le pardon ou la récompense pour changer loi méchants, pour fortifier les bons. Sans avoir trop de confiance en lui-même et dans lei autres, sans espérer la république de Platon et an état idéal , Marc-Aurèle crut à une amélioration constante des mœurs publiques, à laquelle on ne devait Jamais cesser de travailler»

The text on this page is estimated to be only 22.41% accurate

flieilieiffs; ce ae sera pas pea de chose. Quelqu'un pQvrraiuil amsî
changer le3 otHuions de tout un peuple? Mais sans ce diangement que
feras-tu ? Des esclaves qui gémn ront de la contrainte où tu les tiendras ,
des hypocrites qui feront semblant d'être persuadés (1). » La première
maxime de Marc-Aurèle est donc cette maxime qui devait être formulée
ainsi plus tard.: Il faut ipermettre aux hommes de faire de grandes fautes
contre aix-mêmes, pour éviter un plus grand mal»iaservitude(!2). S*il
désire vivement le bien public, il le veut sérieux et réel , non apparent et
extérieur; dans Tâme même^ et non dans de vaines pratiques. S'il cherche
les réformes sociales, il ne les accepte que bien comprises et librement
consen* ties. Enfin , s'il poursuit le progrès^ c'est par l'instruction et la
liberté, et noa par Tignorance et la servitude. Longtemps FEtat avait été tout
entier dans un homme. Le sénat» autrefois le serviteur de la république ,
s'était ta

— lié -^ entendre les maximes et le langage des Helvidius et dei Tbraséas. Ce ne fut plus un danger, ce fut le seul moyeo de faire sa cour. Au lieu de répéter au prince que sa volonté était sou* Veratne et sans contrôle, ou bien, comme plus tard, sous les empereurs chrétiens, qu'il est la loi vivante émanée de Dieu même (1), les jurisconsultes stoïciens n'acceptaient Fempire que* comme une élection du peuple entier. La rè* gle du Gouvernement n'était plus une règle exceptiookielle que le prince seul pût trouver, ou qu'il fallût chercher en dehors de l'humanité. Cette règle était la règle universelle commune à tous les hommes, et présente à toutes les consciences, la loi du prince comme celle de tous, et l'oeuvre de tous comme celle du prince (2). Depuis Adrien , on trouve sans cesse dans les rescrits ou sénatus -consultes cités au Digeste le développement et l'application de cette maxime : « Bien ne convient mieui au prince que de vivre soumis aux lois. » C'est le plus souvent à propos de testaments qui instituent l'empereur héritier ou légataire. Les premiers empereurs avaient fait passer l'intérêt du fisc par dessus les lois qui réglaient les formalités des dispositions testamentaires ou assuraient aux parents certaines réserves. Adrien voulut que l'eoH perenr, comme un simple particulier « fût obligé, dans le cas d'un testament inofficieux, à rendre la quarte faldr dique , et aussi qu'il s'abstint de réclamer ce qui ne lui .' (1) Novelle 105, De conol., i, à 1» fïo :

avait pas été légué suivant les formes légales (1). Cet exemple fut suivi par les successeurs d'Adrien; et nous trouvons le principe consacré d'une manière générale dans les Instituts de Justinien (2). Non-seulement l'empereur se soumet à la loi civile, il témoigne la plus grande déférence à ceux qui, avec lui, font la loi. Maro-Aurèle a le plus grand respect pour le sénat. Aucun prince, dit Capitolin, n'accorda davantage à l'autorité de cette assemblée; sa soumission n'était pas affectée comme celle d'Auguste et de Tibère (3). mais vraie et réelle, il renvoya au sénat le jugement d'un très grand nombre d'affaires, et principalement de celles qui étaient du ressort du prince. Il l'établit toujours juge des grandes causes. Il lui attribua la connaissance des affaires pour lesquelles on en appelait du consul. Quand il se trouvait à Rome, il assistait toujours, autant que possible, aux séances du sénat, n'eût-il rien à y communiquer. S'il avait à y parler d'une affaire, il venait même de la Campanie, et jamais il ne se retirait avant que le consul n'eût dit: « Nous n'avons plus rien, P. N., à vous exposer. » Afin d'entourer le sénat d'une plus grande considération et d'assurer à plusieurs de ses membres une plus grande autorité, il confia, par délégation, à ceux qui avaient été préteurs et consuls, la décision d'affaires importantes. Il fit entrer dans le sénat plusieurs de ses (1) C., 3, De test., et de quem. — C., 4, De legib. et consuetud. — D., 2a, De legat. — D., 8, § 2, De inoff. testam. — Paul., sentent., iv, 5, § 3. — Ibid., v, i2, §§ 8, 9. (2) Justin, instit., ii, 17, § 8. (3) Tacite, Ann., i, 60.

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

amis, avec la qualité d'édiles ou de préteurs. Parmi les sénateurs des époux pour ses filles, sans tenir compte de la fortune, mais seulement des services rendus à l'Etat. A quelques sénateurs qui étaient pauvres sans qu'il y eût de leur faute il accorda les dignités d'édile ou de tribun, et il n'admit dans l'ordre sénatorial aucun à l'étranger sans le bien connaître. Pour étendre devant lui l'influence du sénat, il tira de son sein des députés pour beaucoup de villes. Enfin, pour confirmer l'autorité fondée sur tant de privilèges, Marc-Aurèle déclara le sénat inviolable et accorda aux sénateurs d'être jugés à huis clos, sans que les chevaliers pussent assister aux débats. Bien avant sa seconde expédition contre les Marcomans, ajoute Capitolin, il jura dans la Curie qu'aucun sénateur ne serait mis à mort de son aveu, et qu'il ferait même grâce à ceux qui seraient accusés de rébellion si on lui en laissait la liberté (1). C'est le langage de ses lettres au Sénat après la révolte et la mort d'Avidius Cassius. Les historiens se sont plu à nous conserver le souvenir des témoignages de déférence rendus par Marc-Aurèle au sénat. Avant de partir pour sa dernière guerre, il donna aux sénateurs la permission de prendre de l'argent dans le trésor public. Il aurait pu le faire de sa propre autorité, sans qu'on s'en plaignit; mais il n'oubliait jamais les égards dus à l'illustre assemblée qui avait fait pendant de longs siècles la grandeur de Rome. L'argent, comme tout le reste, dit-il, appartient au sénat et au peuple romain. (i) J. Capitolin., M. Anl. le Pbil., 10 et pass.. .

— 151 mskkk : car il est si vrai que nous n'avons rien de propre, que les palais même que nous habitons sont à vous (1). Dans la bouche de Maro-Aurèle, ces paroles n'étaient pas une vaine formule, mais un hommage sincère. Tels qu'il les avait choisis, les sénateurs méritaient son estime ; ils étaient de dignes représentants de l'Empire, au lieu d'être des courtisans et des favoris ; ils faisaient la force et la dignité de l'État, au lieu d'être simplement le cortège et les instruments du prince. En mourant, Marc-Aurèle pouvait leur confier son fils, sûr de leur fidélité et sûr que ce fils serait digne du pouvoir tant qu'il suivrait leur avis. Plus il travailla à relever la dignité du sénat, à assurer son indépendance, moins il montra de soumission devant la multitude et moins il lui fit d'imprudentes concessions. Jamais il ne rechercha la popularité par ces empresses, ces complaisances, ces manières caressantes qui séduisent la foule. Il évita toujours de l'éblouir et de la corrompre par des fêtes inutiles et par un luxe dangereux. Il réserva les ressources amoindries du trésor pour les dépenses vraiment utiles, telles que l'établissement et l'entretien des routes, ou inspirées par une vraie charité, telles que l'ensevelissement des pauvres. Lui-même assista de sa cassette privée toutes les misères, sans fracas tragique et sans ostentation (2). Simple cependant et affable, il sut toujours accueillir et appeler la confiance. Son accès était facile ; ses gardes (i) Dion Cassius, 71. (S) C'est réloge que Marc-Aurèle fait d'Antonin dans ses Pensées, 1, 16, et cet éloge peut lui être adressé à lui-même.

avaient défense sévère d'écarter toute personne qui voulait Taborder. Dès qu'un citoyen se présentait pour lui adresser une demande , l'empereur allait à lui en lui tendant la main (1). Antonin lui avait donné cet exemple, et il le suivit toujours, et La prudence et la mesure étaient sa règle. Dans les spectacles publics qu'il avait à ordonner, dans les constructions qu'il faisait faire, dans ses largesses au peuple, c'était la conduite d'un homme qui a en vue le devoir, et non les applaudissements... Nulle passion pour les bâtiments; nulle recherche curieuse ni dans ses mets, ni dans le tissu ou la couleur de ses vêtements, ni dans le choix de beaux esclaves. ... Il veillait éternellement à la conservation des ressources nécessaires à la prospérité de l'Etat. Ménager dans les dépenses qu'occasionnaient les fêtes publiques , il ne trouvait pas mauvais qu'on l'accusât (2) à ce sujet d'économie. • ' De même qu'Antonin, Marc-Aurèle retrancha des jeux et des fêtes tout ce qui pouvait compromettre la fortune publique ou privée, et surtout la moralité du peuple. Il modéra par toutes sortes de moyens les combats de gladiateurs. Il diminua aussi la valeur des présents qu'on faisait aux histrions outre leurs appointements^ et il leur défendit de recevoir plus de cinq pièces d'or, en laissant toutefois à celui qui donnait le spectacle la faculté d'aller jusqu'à dix (5). Il abolit certains spectacles. Ce fut à l'occasion Hérodiens, i. 12) Pensées de M. Aurèle, i, 16. (3) J. Capitolin, M. Antonin le philosophe, § il.

— isa — isasioQ d'une guerre oci il emmenait les gladiateurs pour combattre les barbares. Le peuple murmura, comme si la défense de l'Etat n'était qu'un prétexte, et que le prince voulût) en lui enlevant ses plaisirs , le contraindre à la {diitosophie(l). Ce qui charmait surtout la multitude dans les combats de gladiateurs, c'était la vue du sang et de la mort. A Rome mèaie, Marc-Aurèle supprima ces bourheries, dont le ipeclacle était si fatal aux mœurs. Il ne permit aux gladiateurs de combattre qu'avec des épées à bout arrondi, à 4'iBslar dés athlètes grecs. Un jour, le prince n'avait pu 4*^user aux demandes de la multitude de laisser paraître ^urle théâtre un lion énorme, fameux pour avoir dévoré ^n grand nombre d'hommes. Mais, quand Tanimal entra, l'empereur détourna la tête et refusa de le voir. Puis, malgré les longues et nombreuses sollicitations du peuple, il ne consentit point adonner la liberté au maître du lion; et, s'adressant au héraut, il lui ordonna de répondre que cet homme n'avait rien fait qui méritât la liberté (2). Les Romains sacrifiaient tout aux spectacles. Non-seulement ils y désapprenaient toutes les vertus d*humanilé , mais encore ils y oubliaient jusqu'au soin de leurs inléTêts. Il fallut retarder, les jours ordinaires, le spectacle des pantomimes, pour empêcher les transactions commerciales d'être délaissées (3). Marc-Aurèle fit rendre en même temps plusieurs lois somptuaires pour régler les dépenses (1)l(iMS23. (S) Dion Gassiiw, 71. (3) J. Capil., M. Ant. le Phîl., § 23.

- 154 — publiques, et plusieurs lois de finances sur les banques 61
les ventes aux enchères. Personne ne murmura » ou, du moins, n'osa se
plaindre tout haut, en songeant à réconomie et à la simplicité du prince. On
ne voyait pas en effet autour de lui un enloi[^] rage de favoris[^] ou de
délateurs chèrement payés pour la liQiite et la ruine de TEUai. Comme
Antonin[^] Marc-Aurèb avait retranché toutes les pensions à ceux dont la vie
était inutile au public. Ck)mme lui, il avait fait poursuivre les délateurs et
supprimé les confiscations qui nourrissaient ce ftéau de l'empire. Il fit phis
encore : il porta des lois i4)éciales contre les calomniateurs, et Ton vit les
auteurs d'accusations contre le prince absous , les auteurs d'accu» salions
contre les[^] ennemis du prince condamnés. L'intérêt de. la fortune privée fut
toujours placé au-dessus de celui du fisc. Dans tous les cas douteux il passa
en principe que celui-ci devait avoir torU Plusieurs impôts furent supprimés
: ainsi celui de Tor coronaire fut remis en totalité à l'Italie et pour la moitié
aux provinces» PcMir suppléer à ces diminutions de revenus , Antonin avait
fait vendre le mobilier des domaines impériaux; fidèle i cet exemple, et
pour subvenir[^] sans charger les proviu'ces , aux frais de la guerre des
Marcomans , Marc-Au* rèle fit faire une vente semblable , dont les
historiens ont conservé le souvenir. Par son ordre on porta sur le forum de
Trajan et on vendit aux enchères les ornements impériaux ^ les coupes d'or
et de cristal , les coupes murrhines, les vases royaux, les vêtements de
femme brodés d or et de soie, toutes les pierres précieuses du trésor privé
d'Adrien ^ et même les siataes et les tableaux 4es plus

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

— ISS — fameux «rUstes. Gotte vente dora deax moiSy et son
proJ. GapiL, M. ÀDt. lePliil., 17. Cf. Eutrope, yiii, 13. (2)D., 36,Dejod; s ^ .

-* 456 — la loi, quoiqu'il restât parfois inexorable aux prières de ceux qui avaient commis avec audace de graves délits. Il prenait lui-même connaissance des procès criminels présentés aux citoyens des grandes familles, et il y faisait preuve de tant d'équité qu'il reprocha plusieurs fois vivement au préteur sa précipitation dans l'instruction des causes, et lui ordonna de reprendre l'affaire. Il importait y disait-il, à sa dignité que les accusés fussent entendus de celui qui jugeait au nom du peuple, et il n'y avait point à craindre les lenteurs quand il y allait de la vie d'un homme (1). Le rescrit suivant, adressé par Marc-Aurèle à Scapula /Tertyllus, montre combien il craignait la précipitation dans les procès criminels. Il s'agissait d'un parricide poursuivi par Texécration populaire, mais que couvrait un état habituel de folie. Rien n'était plus difficile que de déterminer si l'accusé avait agi sous l'empire d'une aliénation mentale ou dans un intervalle lucide. Avait-il commis le crime avec intention ou sans conscience ? Était-ce un malheureux à plaindre et à enfermer, ou un coupable à punir ? Que de prudence fallait-il apporter dans un semblable jugement, qui ne laissait pas de laisser lieu entre une absolution complète et la peine capitale la plus terrible, aussi Marc-Aurèle n'omet aucune recommandation pour arriver à la vérité et faire pleine justice. «(S'il vous est complètement prouvé qu'Elius Priscus est dans un tel état de délire, qu'une aliénation mentale (i) J, Ctpit., M. Anl. le Phil., § il. ^ Jovèml, ti, itl : NulU onquam de morte hominis conculio longa est.

J ** * 1CI< — ' DODstaate lui 6te tout seotiroent, et qu'il D*y a pas MeH io soupçonner qu'il a tué sa mère dans un accès de folie âmulée, vous pouvez omettre de le punir, car il est assez [mni par sa folie; cependant il faut le renfermer plus Ibtitement, et même» si vous le jugez à propos, Tentetner i cela importe à la justice, à sa sftreté et à la séearité de ses proches. Mais si , comme c'est Tordi-* ttûce, . il a des intervalles lucides , vous rechercherez avée êsÀn si c'est dans un de ces moments qu'il a commis Je crime, et si Ton ne doit pas Tattribuer à la maladie. Si vous recoonnaissez quelque chose de semblable, vous nous OQOsulterez pour que bous décidions si, à cause de l'énor* nté de l'acte^ qu'il aurait commis avec conscience, il doit èbre livré au supplice. « Ck)mme nous apprenons par vos lettres qu'il est dans cette condition, qu'il est gardé par les siens, et même dns sa propre villa, vous ferez bien d'appeler devant vous ceux qui le veillaient alors, et de rechercher la cause (Tune si grande négligence, et, suivant le plus ou moins de eulpalHlité de diacun, vous prononcerez. Caries fous fulieux ii*ont pas des gardes pour les empêcher seulement de ae faire du mal à eux-mêmes , mais aussi d'en faire aux autres ; et s'il arrive un malheur, il est juste d'en accuser les personnes qui se sont négligées dans leur surveillance (1). *,' - Cette soUitude pour la parfaite justice, qui ne pronon« ce, que sur l'intration , Marc-Aurèle la devait surtout ai) stûiçisme,^ni renferme l'action morale tout entière dans • •»■ ^ (1) D., iiy De offic. pr«s.

The text on this page is estimated to be only 23.10% accurate

racles pur de Tesprit, et qui ne condamne pas le fait, mais la
YoloQté (1). Les rescrits d'Adrien, rendus sous l'influence des jurisconsultes
stoïciens, sont pleins de cette pensée. Pour diminuer la longueur des procès[^]
Marc-Aurèle multiplia les sessions des tribunaux. Il fit porter à deux fois
le nombre des jours où se rendait la justice (tôt 4). Il limita aussi la
durée des procès. Il chargea, à l'instigation d'Adrien, des consuls de rendre
la justice en Italie. Sous Antonin les villes de la péninsule avaient recouvré
le droit de s'administrer elles-mêmes ; mais, sans doute l'expérience avait
montré qu'il valait mieux, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt général,
les soumettre à la juridiction de Rome. Pour les provinces l'appel des publi-
cains fut rendu plus facile. Cependant c'est moins dans ces mesures que
dans la législation de cette époque qu'il faut chercher les vérités éternelles du
stoïcisme et de Marc-Aurèle à la reconnaissance de la postérité. Un droit
nouveau, plus pur et plus large, se substitue à l'ancien droit. C'est le droit
des gens ou le droit naturel, qu'on pourrait appeler le droit humain ou le
droit philosophique, tel que la raison universelle le fonde chez tous les
hommes (2). C'est une loi de paix et d'union, et non une loi jalouse et
armée. Ce n'est plus la propriété exclusive de Rome ; Rome l'a reçue surtout de
la Grèce, mais pour la communiquer au monde. C'est la science du juste (i)
D., il, Ad leg. Corn. de sic. — Ibid., 1, § 3. -- D., 79, De reg. juris. — D., 16,
De positis. — Juvénal, xiii, 208-10. (2) Gaïus, Inst. commi, I, § 1.

The text on this page is estimated to be only 22.65% accurate

— 159 — et de l'injuste » c'est la connaissance des choses humaines et divines (1). Ce droit domine toutes les sociétés et les rassemble toutes. Ce droit nouveau se trouve en grande partie dans TE* dit perpétuel composé par Salvius Julianus, sous le règne d'Adrien(2). Les jurisconsultes qui suivront ne feront que le développer ou l'élucider. . Ce qui distingue la nouvelle loi, c'est qu'elle est protectrice et charitable. Qu'on relise ensemble l'Economique de Xénophon et celle de Caton , on aura la raison de cette différence. La loi nouvelle est le triomphe de l'esprit grec sur l'esprit romain (5). Elle est tout entière dans ce beau mot de Cicéron , commençant à parler de la justice : La justice est inséparable de la bienfaisance (4) Les jurisconsultes cités au Digeste répètent de même que le droit strict est une suprême injustice , qu'il faut mettre l'équité au-dessus de la lettre de la loi, que dans l'application des peines il faut prêter du côté de la douceur plutôt que de celui de la sévérité (5) , et que j'ai pour rester fidèle (1) Justin. — Instit., l. 1, t. 1, § 1. (S) L'édit perpétuel fut publié en 131 . Marc-Aurèle était âgé de dix ans. (S) V. Loden, Nigrinus. — Demonax. Les Athéniens délibéraient un jour sur l'établissement chez eux d'un spectacle de gladiateurs* à l'exemple des Corinthiens. Demonax se présente dans l'assemblée et dit : N'allez point aux voix, Athéniens, avant d'avoir renversé l'autel de la Pitié.» (4) Cic., De officiis, l. 1, §§ 7, 14. (5) D. 18, De legibus. D., W, De reg. Jur. — Ibid., 185, § 2 » Ibid., 168. — ibid., 192, § 1. •• § 1^a D. « reb. iur. — D., 8. De pactis. — D., 24, De manumis. * — D., d8; De re judic. — Ibid., 36. — D., 42, De pœnis.

— 160 — à l'intention du législateur[^] il faut toujours interpréter ses prescriptions dans le sens le plus favorable à l'humanité. Marc-Aurèle, nourri de ces principes, formé d'une façon spéciale à la connaissance du droit par le jurisconsulte Lucius Volusius Mancianus, assisté des jurisconsultes Vinius Verus, Salvius Valens, Ulpianus Marcellus et Javolenus (1), continua l'œuvre de ses prédécesseurs en travaillant à rapprocher la loi des principes naturels et à la rendre sans cesse plus humaine. Il protégea tous ceux qui avaient été jusqu'alors sacrifiés : la femme, l'enfant[^] l'esclave. Il fit surtout beaucoup pour ce dernier (!). La loi naturelle ne reconnaissait pas l'esclavage, elle déclarait tous les hommes égaux et libres. L'expérience avait confirmé le témoignage rendu par la philosophie. Jamais, suivant le beau mot de Sénèque, la servitude n'avait envahi l'homme tout entier (3). Sa vie morale était demeurée intacte. Les esclaves avaient pu se révolter contre la tyrannie (4) ; ils avaient pu sauver leurs maîtres au péril de leur vie pendant les proscriptions ; ils avaient pu s'armer pour la patrie dans les grandes calamités publiques ; enfin beaucoup étaient devenus philosophes et les précepteurs des hommes libres (5). L'empereur Marc-Aurèle se glorifiait d'être le disciple de l'esclave Épictète. . (1) J. Capit., An. le Pieux, § 12. / (i) M. Wallon, Histoire de l'esclavage, t. iii* (J) Sénèque, Des bienfaits, 111, 48-28. . ^.(i) Tacite. Annales, IV, 51, (5) Aulu-

The text on this page is estimated to be only 19.95% accurate

'Bb même it6mp8 /tes changements de fortune l'abatfwmeiit Uestraracfères dt des moeurs avaient fait descendre 4a olatise Kbre au niveau des esclaves : « 0 hommes fbimés pour la servitude ! >» disait Tibère chaque fois qa^il «ortait du sénat (i). Cependant chaque jour le inembre des ingénus diminuait (2), et, sans les «c nations i» d'esclaves dans lesquelles il se recrutait sans cesse , le peuple romain àaraitd^uis longtemps disparu. Le droit jMàen avait armé le maître contre Tesclave de Tautorité la plm absolue, il le lui livrait comme une chose dont il pondait user et abuser, comme un prisonnier auquel la vie n'était laissée que par grâce, et auquel celui qui Pavait ^pMPgné pouvait la reprendre comme il lui plaisait. C'était «I état de goerre terrible , chaque jour plus dangereux à naesare que les esclaves devenaient plus nombreux. Boiir ooBtenir ces ennemis intériaers il avait falhi les Ids les phte menaçantes et les plus cruelles. De là iant de sé^urtas-consulles qm coindamnaient à la question tous lés «davea d'im maître assas«né(5). Aucune maison ne peut éire en sûreté, disait le texte même de la loi, si les esdavea be sont t^Hgés, an péril de leur vie, de défendre l&ÊT maître centre tes ennemis domestiques comme «Outre ceux du dehors. Le droit nouveau, produit des mœurs grecques et de la philosophie, avait donné au maître une autre sauve* (i) Tacite., Add., m, 6Ô.^ Relire le Satyricon de Pétrone, en se rappelant le mot de Lieaint F^cinna, quoa inquinat^ ttqoat. (3) Tacite^, Ann., xiii, 39; xiv, 4S*H. Aé

— 162 — garde : celle de la justice et de la douceur (1). Les lois barbares, que leur cruauté même avait souvent rendues inapplicables, furent remplacées par des lois protectrices. Les esclaves, défendus par la loi civile, ne purent plus au lieu de recourir à l'assassinat, et, devenus des personnes et des membres de la société, au lieu de conspirer contre elle, ils ne songèrent plus qu'à la servir. Caton prescrivait de vendre son vieil esclave comme sa vieille ferraille. Un édit de Claude (2) donna la liberté à l'esclave malade abandonné par son maître. D'après les constitutions des Antonins, le maître ne peut plus sévir contre son esclave que suivant la mesure et dans les cas déterminés par la loi. Par une constitution d'Antonin le Pieux, celui qui a tué sans juste cause son esclave n'est pas moins puni que celui qui a tué l'esclave d'un autre. La trop grande rigueur des maîtres est aussi limitée par cette même constitution. Consulté, en effet, par quelques gouverneurs de provinces au sujet des esclaves qui se réfugiaient dans un lieu sacré ou auprès des statues du prince, il ordonna que, si la cruauté des maîtres paraissait excessive, ceux-ci fussent forcés de vendre leurs esclaves. Voici les termes mêmes de ce rescrit, adressé à l'empereur Marc-Aurèle : « Le pouvoir des maîtres sur leurs esclaves doit demeurer inviolable, et personne ne doit être dépouillé de son droit; mais il est de l'intérêt de l'État qu'un appui contre la faim, la cruauté et une intolérable (1) Sénèque, ép. 47. — Pline le jeune, viii, 15. (S) C, I, § 3, De Latin, libert. tollend. — D., 2, Qui in manu. — C, 5, § 5, De bonis lib. »

— i63 — injodtice, ne soit pas retiré à ceux qui l'imploreot juste* ment. Ainsi, connaissez des plaintes des esclaves de Iulius Sabinus qui se sont réfugiés auprès de ma statue, et, si vous reconnaissez qu'ils ont été traités avec trop de dureté ou forcés de subir quelque outrage infâme, ordonnez qu'ils soient vendus, de manière à ne pas redevenir la propriété de leur maître (1). » La loi semble ne considérer que l'intérêt des propriétaires d'esclaves quand iir abusent de leur droit ; elle les assimile au prodigue à qni elle retire Tadministration de ses biens. Mais en réalité la loi défend avant tout les intérêts de Thumanité, et ceux de la personne morale, respectables dans Tesciave comme dans Thomme libre. Une dame romaine, qui, pour des motifs frivoles, avait fait subir à ses esclaves d'atroces traitements, avait été condamnée par Adrien à cinq ans de déportation (2). ■ Le tribunal du prince reçoit les appels comme d'abus des esclaves ; ils y viennent comme accusateurs et comme tâinois ; ils relèvent de FEtat et de la loi plus que de leurs maîtres ; ils sont membres de la cité, ils comptent dans TEtat comme des personnes ; même avant TaCTranchissement, leur émancipation commence ; ils ont des droits à la justice, à la douceur (3). » S'ils peuvent toujours être soumis à la question, ce ne peut être qu'à défaut de toute autre preuve (4), et lorsqu'il (i) Justin., Instiu, i. S, §§ 1, 2. «— Gains, Comm.^ i, § 3. (2) Dig., i, 6, § 2. (3) D., i, § 1, De usuf. etquest.*-^D., 5, De accusât. — -D., i, S 5, De off. prsf. urb* (4) D., iS, S 7, De quest. ^ Ibid., iO,

The text on this page is estimated to be only 24.07% accurate

est vraisemblable qu'elle s'ra utile. Ce, ne sont pas (ons les esclaves du maître qui doivent y être appliqués, mais seulement ceux qui se sont trouvés les plus .voisins du lieu du crime (1), ceux qui ont pu y prendre part ou le commettre. Pour un intérêt matériel, Ja règle .géii^i;ale supprime la question. Antonin neTadmet que pour J^,(^ ^où la vérité na pourrait pas être cwnue autrea^e^^t » çt il ajoute qu'il faut éviter le plus possible de rempj^jrQr jppur de semblables intérêts (SI). M.aiSfla qv^^tîon estelle un moyen infaillible, et n'est-il pas à.craiadre qu^MÎc arrache ^puyent à l'esc^aye un mensoni^e contre, ^luimême? Dans ce cas, dit Marc-Ai^rèle, il ne faut qu'ayoi^r pitié de celui q^ue la douleur a égaré, et Tabsoudre. Voici les teripes même d'une lettre adressée , par Im à Vpconius -S0^ , ;au sujet d'un esclave condamné syr sqd propre aveu , et dont l'innocence avait été msuit|S ^' connue : tf Tu as agi avçç^gesse et avec beauœ^ ,(l'bji^f,nité, très pber Sa^a. Quoique cet esclave fiii soupçpp^ :^p ^'fc .fousé fa,iweB. d'ko^içid.. par ^î^ .renvoyé auprès de ^n m^tre, comme jl s*Qb^tiafii|t ds^ ce fai]|x aveu, tu as eu raison de le condamner .et ^fi? soumettre de nouveau à la question {K)ur les coippliqçfi qu'il souten^t aussi faussempt avoir eu\$, afin de tni arracher enfin la vérité sur lui-même. Et l'événçm^nt a justifié ta prudence, puisque cet esclave a fini par avouer dans les tourments qu'il n^avait pas eu de complices (1.) C, 12, De his quibus ut.r.. (2) D., 9, De quaesUon.

et qu'il avait rendu contre lui même un faux témoignage. Tu peux donc lui faire grâce et le renvoyer absous, à la condition pourtant qu'il ne rentre jamais en la possession de son maître Celui-ci consentira facilement, pour une indemnité, à ne plus avoir un tel esclave (1). » Marc-Aurèle relire au maître le droit de vendre ses épaves pour les faire combattre contre les bêtes. Il ne re[^] qu'une exception à cette défense, c'est quand Tescbvea commis une faute entraînant la peine capitale et que le juge autorise la vente de Tesclave. Sauf ce cas et Tautonsation en justice, le maître ne peut vendre ni par luimè^mèiri par procureur. Le vendeur et Tacheteur luinoÉine seraient sévèrement poursuivie (2). Au lieu d'être contrariés, les affranchissements sont fàvôtisés de toutes manières. Pour qu'un enfant naisse libre, il suffit que sa mère ait joui de la liberté un seul moment pendant la gestation (5). On sent un esprit nouveau en lutte avec l'usage et les intérêts, qui ne peut pas opérer de révolution brusque, mais qui saisit tout pfétexte et toute occasion pour faire triompher l'humanité. Le tnode d'affranchissement le phis ordinaire était le fidéicommiss. La loi l'entoure de précautions toutes favorables à la liberté. Si la liberté pure et simple a été donnée à un esclave et qu'il ait des comptes à rendre, il ne faut pas, dit Marc-Aurèle, que cette obligation retardé pour lui la (i)D.,27, ibid. (2) D., 11, §§ !, 2, Ad leg. Corn, de siearîis. "[^]3) Jasiin., Insiiii., i, 4.

— 166 — jouissance de la liberté; rhumanité veut que rintérêt de la liberté passe avant toute question d'argent ; seuleoient il faudra que le préteur nomme immédiatement un arbitre, auprès de qui le nouvel afTranchi rende compte de son administration (!)• L'esclave à qui la liberté a été léguée par fidéicommiss, fût-ce à terme ou sous condition , se trouve posséder un droit absolu et imprescriptible, qui ne peut être prescrit ni aliéné par Théritier. Eût-il été vendu par celui ci, l'esclave conserve son droit vis à-vis de l'acheteur; bien plus, comme ce nouveau contrat ne peut rendre sa con* dilion moins bonne que ne l'avait voulu le testateur, même rendu à la liberté par l'acheteur, l'esclave peut opter pour être plutôt l'affranchi de celui qui avait été chargé par testament de le rendre libre. Tel est l'objet de plusieurs constitutions d'Adrien, d'Antonin et de MarcAurèle (2). La liberté donnée par un testament fait dans toutes les formes est également protégée. S'il y a eu adition solennelle des héritiers, une collusion survenue entre les héritiers inscrits et les héritiers ab intestat tie peut enlever la liberté aux esclaves affranchis par le testament. 11 n'en serait pas de même dans le cas d'une répudiation spont^^ née : le testament étant par cela seul rendu caduc ; toutes ses dispositions deviendraient nulles. Il resterait cependant au préteur à apprécier si la collusion n'a pas (i) D., 37, De fideicom. libert.— D., 50, De condil. eldemonsl. (2)D., 24, §§ 21, 25,26, ibid.--D., SO, § 16, ibid.— D., 31, S 4, ibid.

The text on this page is estimated to be only 28.79% accurate

eu'iea enti^ les héritiers en fraude du droit des esclaves, car alors il faudrait maintenir les affranchissements (1). Une fois la liberté concédée par le maître, f&t-ce d'une façon conditionnelle et à terme, le maître ne peut plus la reprendre; l'arrivée du terme ou l'accomplissement de la condition opère raffranchissement. Si un esclave a été 'vendu à la condition d'être affranchi à une époque fixée, 'même si le vendeur et l'acheteur meurent sans héritier, la liberté appartient^ à l'esclave : ce sont les termes d'un rescrit de Marc-Aurèle. Et le vendeur eût-il changé de volonté, L'affranchissement n'en a pas moins lieu (2). Un rescrit d'Adrien retire le droit de patronage à l'héritier chargé d'un affranchissement et qui a fait des diffi-^^ cultés pour l'accomplir. La constitution la plus intéressante en faveur de la liberté est la suivante, établie par Marc-Aurèle : Si personne ne se présentait pour recueillir l'héritage du testateur, les esclaves étaient autorisés à se faire adjudicataires des biens. Qu'un seul ou que plusieurs fussent admis, à l'adjudication, elle avait pour tous les mêmes résultats : les esclaves directement affranchis étaient libres et sans patron, les esclaves affranchis par fidéicommissaires demeuraient dans le patronage de ceux à qui les biens avaient été adjudicés (3). •Si quelqu'un mourait ab intestat^ et que par des codicilles (1) C. 12, De testam. manum. (2) D., i, 5., Qui sine manum. (3) Justin., Instit., l. 11. '

The text on this page is estimated to be only 26.36% accurate

— 16g !— cille» il eùVd€^Qé dea affraoebissevieots^iel' qa*il n'y eàl pas eu,. aditk)n d'hérédité ab intestat ^ la faveur de ift coDslitutioQ de Marc-Aurèle devait aussi avoir lieu dans ce cas (1).. L'avantage démettre constitution pour la liberté était; in^jpense; la répudiation des héritiers testacœiitairesreat daot toutes les dispositions du testamenl miHes et cadnf» ques, les esclaves qiiii y étaient affi^chis devaient d»» meurer dans la servitude» L'acceptation accordée à Tes-^ clave assurait en tout état de cause les affranchissements. « Ainsi les anciennes: formes d'afftànchissenient furent maintenues, avec plus de facilités encore; des formes non» vetles furent inventées, et partout les doutes étaient dissipés, les obstades aplanis, les diffiicnltés résolues dans utt sens favorable à la libération de l'esclave (2). » Après l'affranchissement, la condition* de Tésclave est garantie. Ainsi, il ne peut lui être imposé de travail quand il a été aciieté à la condition d'être aflVanchi, quand il a pour patronl'esclavequi a fait aditiond'hérédité pourconserver les libertés. Dans ces conditions, en effet, TesclavA est moins obligé envers son patron qu'il ne l'est dans le cas d'un affranchissement entièrement volontaire. L'ftge, le sexe, la maladie, exemptent de certains travaux. Si l'afranchi s'est engagé à fournir autant de travail que son mattre en exigerait, il n'est tenu, dit la loi, que dans la mesure d'une juste demande. Il faut qu'il lui soit laissé (i) D., 2, De fideieomm. libert.— CL D^ 10, § 17, Qubs ia fraii4. eredit. (I)M. WaUon.ouvr.cilé.

The text on this page is estimated to be only 26.84% accurate

~ 16» — l&4e9t(ft dft4r»WttBepjRHir lui-même, afin de s'entretenir, (m^U fioU pourvu par le patron à son entretien. Mais ce n'ej^ pas aeuleolent Texistence^t TentretieQ de raffrancbi qok sont sauvegarder, cesl surtout son indépeiklance; et toatea iaSilMirnières qui le séparent de Thomme libre sont brisées inaeniûbiement. Tel est le but auquel la loi natu* r^teicommaade ide tendre sans cesse, et auquel MarcAnrëfr s -efforce de conduire les moeurs par les loiSé Lekdtoîtde Tbomme esclave n'était pas le seul méconOBtpar^ l'ancien droil. Le fils appartenait à son père cowme: l'esclave était la propriété de son maître. La li^Bfii6 dont le mariage n'avait pas été consacré par des oéréoiDinss^ solennelles, réservées aux grandes familles, était (entièrement itoiif la main de son mari. Les intérêts desmiBeurs n'étaient pas suffisamment protégés, et l'administration des tuteurs, bien que surveillée par la loi, &j9Ài J(Mn d*être soumise à un contrôle.parCait. La philosophie, en proclamant l'égalité entre les hommes iet l'indépendance absolue de la volonté, avait fait un devoifr de. respecter et de servir^ dans Tenfant comme àsmà ia femme^les^ droits de Tôte moral appelé à jouer iam» la société nn rôle personnel. Ce fut sous fempirede ces idées que la puissance paternelle et la puissance maritde achevèrent de perdre cette dureté et ces droits escèssifis, que Tadoudssement des mœurs leur avait déjà eagtanckj partie enlevés. La loi prend sans cesse la dé* fense du fils contre le père, de la femme contre le mari. Ainsi, lorsque le père qui avait d'abord consenti au mariage venait ensuite à s'y opposer, ceite opposition était

— 170 — nulle, à moins de juste cause, si la future épouse; fille de famille, demeurerait d'accord avec son mari pour célébrer* leur union. Ce sont les termes mêmes d'un rescrit de Marc-Aurèle (1). Une prescription est reconnue contre l'autorité paternelle (2) : quand le père a longtemps souffert que les biens de son fils fussent administrés comme biens de père de famille par les tuteurs nommés par le testament de la mère, s'il vient ensuite prétendre que le fils est sous sa puissance, l'affaire devra être portée devant le gouverneur de la province, qui appréciera si la prétention est fondée et s'il doit en tenir compte. L'émancipation est favorisée par la dispense des anciennes formalités. L'adoption aussi, quand elle n'a pas été accompagnée des cérémonies légales, peut être confirmée par le prince. C'est l'objet d'un rescrit adressé par Marc-Aurèle à Eutychjanus(5). Ce que les parents font pour leurs enfants est considéré comme l'accomplissement d'un devoir naturel. Ce n'est pas l'entretien de leur propriété, c'est l'acquittement d'une dette. Bien que la mère n'ait pas sur ses enfants la puissance du père, elle est aussi obligée que loi envers eux. Elle n'a rien à réclamer du père pour avoir fait ce que l'affection maternelle lui commandait. Marc-Aurèle le dit en ces termes dans une lettre à Antonin Montana : « Tu ne dois pas obtenir du père qu'il te rende ce que le sentiment de la nature te commandait de donner à

(f)C., 5, De repud. (2) C, 1, De pat. potest. (3)D., 30, S^{ad}adopt. ^

— 171 — ta fille, même quand son père se serait chargé de son éducation (1). • En retrouvant ses droits vis-à-vis du père et de la mère, le fils devient leur obligé pour les bienfaits qu'il en a reçus. Il a le devoir de la reconnaissance, et en même temps les moyens de la remplir. Suivant l'ancien droit, le fils, ne possédant rien en propre, ne pouvait rien donner à son père (2). La loi nouvelle impose au fils de venir en aide à ses parents tombés dans le besoin, et de leur donner des aliments dans la proportion de sa fortune (3). Avant Marc-Aurèle, il n'y avait de curateurs institués que pour les prodigues et les fous. Ce prince établit que tous les adultes auraient des curateurs, sans qu'il y eût de motifs à donner (4). Le premier aussi il institua un préteur pour les tuteurs : ceux-ci, auparavant, étaient cités devant les consuls. En les soumettant à une juridiction spéciale, Marc-Aurèle assure l'examen de leurs comptes de tutelle et les intérêts des mineurs (5). Pour relever la femme de l'abaissement où l'avait laissée son ancienne dépendance, et où l'avait maintenue la corruption des mœurs, il fallait surtout placer à sa véritable hauteur le titre de mère et lui rendre toute sa dignité. Primitivement la mère était mise sur le même rang que le père (1) D., 5, § 14, De agnoscendis et alienis liberis. Cf) Sénèque, Des bienfaits, I. 3. Le philosophe stoïcien démontre, contre la loi civile, que le père peut recevoir un bienfait de son fils aussi bien que le maître de son esclave. (3)C., i, 2, De alienis liber, ac parent. (4)l. Capil., M. Ant.lePhil., § iO. ... > (5) ibid.

The text on this page is estimated to be only 22.59% accurate

— 171 — ses enfants ; elle n'héritait d'autre chose que de son nom, et d'un titre auquel on héritait d'un frère ou d'une sœur, et encore faut-il que la mère fût au moins la concubine et sous la puissance du mari pour avoir avec ses propres enfants des rapports d'agnation. Sans quoi elle demeurerait dans la famille de son père, sans lien avec ses enfants, et, si elle leur succédait, ce n'était que par une loi de préteur et à titre de cognat. Le sénatus-consulte Terminus (158) accorda à la mère le droit de succéder à son enfant intestat, dans le cas où elle aurait mis au jour trois enfants, si elle était une ingénue, et quatre, si elle était une affranchie⁽¹⁾. Vingt ans après (178) le sénatus-consulte Orphitien complète cette mesure. Par réciprocité, les enfants sont appelés, qu'ils soient ou non soumis à la puissance du père, à l'hérédité de la mère morte intestat, et préférés à tous ses consanguins et agnats (â). Ainsi, déjà sous Marc-Aurèle, le stoïcisme, sans pouvoir aller, dans l'application, jusqu'au bout de ses principes, avait protesté au nom de la nature contre toutes les lois contraires à l'ordre naturel. Il avait fait beaucoup plus qu'il ne restait à faire. Les mœurs devaient s'adoucir sous d'autres influences et achever dans le cours des siècles l'œuvre qu'en deux cents ans il avait déjà portée si loin. Ce qui distingue surtout la législation stoïcienne, c'est qu'elle satisfait à la fois les exigences de la vie sociale et celles de l'humanité. En même temps qu'elle assure la (1) Justin., Instit., m, 3. (f) Ibid., 4.

— 173 — pré^hérité et. l'ordre public, elle respecte et fait
prévaloir tous les senliinçDts et tous les droits naturels. Elle ne sacrifie rien
ni à J'Etat, ni à quelque chose de supérieur; mais elle concilie le bien de
Tindividu avec le bien d9 Tempire, ne voyant rien*au-dessus d*une société
où tous concourent au bonheur de chacun et chacun au bonheur de tous.
1)^x exeoiplés achèveront de piK)uver cette sollicitude

The text on this page is estimated to be only 27.70% accurate

— 174 — tait pas seulement vis-à-vis de l'Etat, mais aussi vis-à-vis de leurs concitoyens, que leur magistrature obligeait les curiales, et Marc Aurèle dut s'interposer pour qu'ils ne fussent point forcés de vendre le blé au-dessous du cours (1). Convaincu que de bonnes lois et une sage administration font profiter pour la prospérité publique s'il ne s'y joint le secours de l'éducation, Marc-Aurèle ne souffrit point qu'aucune ville de la domination romaine demeurât privée des diverses assistances que présentent aux hommes les sciences, les lettres et les arts. Des privilèges et des exemptions furent concédés à ceux qui cultivaient les fonctions libérales. Ces faveurs sont apportées tout au long par Modeste : « Les grammairiens, les sophistes, les rhéteurs, les médecins (appelés Tuteurat, circulatores), sont exempts de la tutelle et de la curatelle comme des autres charges. Le nombre des exemptions, dans chaque ville, est fixé ainsi par une lettre d'Antonin : Les moindres cités peuvent avoir cinq médecins exempts, quicumque decurio creatus est, ut ita et magistratum apiscatur, totus serti debet, quoties idoneos et sufficientes omnes contigit; ceterum si ita tenues et exhausti sint, ut non modo publicis honoribus potest non avari, sed et vix de suo victum sustinere possint, et minus olivum tamen nequaquam honestum est talibus mandari magistratum; prorsum cum sint qui convenientior ei, et sua fortune, et splendori potius videri possint creari. Sciant igitur locupletiores non deesse se hoc pretexto legum uti; et de tempore quo quisque in curiam assumptus sit inter eos demum esse querendum, qui pro substantia sua capiant imperialis dignitatem. (1) Deinde, Ad munitionem, et de illis

The text on this page is estimated to be only 29.55% accurate

— 175 — .iro[^] sophiste» et autant de grammairiens; les cités pins
.grandes, sept médecins, quatre maîtres d[^]éloquence et 'quatre de
grammaire ; enfin, les cités les plus importantes, •dix médecins « cinq
rhéteurs et cinq grammairiens. An[^] dessnfr de ce nombre, la plus grande
cité ne peut accorder aucune exemption. Le nombre le plus condérable
[^]appartient aux capitales de[^]provinces, le second aux villQs qnioBt un
tribunal, le moindre aux autres.. «. Les philosophn, dont l'enseignement est
d'utilité publique, sont ^{^^}alément exempts* Et la constitution d'Antonin
ajoute : « Le nombre des philosophes n'a pas été fixé, parce que ceus[^] qui
s'occupent de philosophie sont rares, et que les [^]ibiloaophes. ridies
contribueront toujours volcmntairement de leur fortune pour l'intérêt public :
car[^] s'ils nale faijBaieat pas passer cet intérêt avant le leur propre, il est
évident qu'ils ne seraient pas philosophes (!).>» Quelque légitime que pôt
être cette confiance dans le désintéressement des philosophes richeS , la
plupart de ceux qui avaient donné leur vie entière à Tétude et à
l'enseignement de la philosophie étaient loin de pouvoir être {[âiéreux
envers lEtat, et c'était à l'Etat d'être généreux envers eux. Marc-Aurèle
devait trop à ses maîtres pour ne paa vouloir que tout l'empire contractât
une semblable (1) D., 6, De excusât. — Cf. D., 8, § 4, De vacat. et excasat. .
fiion.— rPhilosopbis, qui se fréquentes et utiles per eamdem studiorum
sectam contenëntibos præbenl, tutelas, item munera sordida corporalia
remitti placuit, non ea quae sunuptibus expediuntar : elenim , yj[^]
pbilosopjjiai[^]tes pecuniam conteoinuQt, ejus retinendœ cupidine fictam
adseverationem detegunt.

The text on this page is estimated to be only 24.24% accurate

^ ne — dette envers les ^Philosophes et l'acquittât iibâmtelfmi. Il avait supprimé tous les emplois de cour, tottte0te»|ieBsiens, tout le luxe inutile; il trouva -de Targent dans le trésor public pour les professeurs de philosophie. (%acim reçut par an di&mille drachmes (près de i 0,000 fr.)(1). Loin de redouter la liberté et la diversité de leur ^Mf.gnement, Marc-Aurèle voulut, que toutes les ijrMdM doctrines quiavaient honoré Tesprit huinam fosseot^ lement enseignées, et il appela, pour remplir les éimm publiques, des stoïciens et des épîcurieDs, des phrionidefli et des péripatéticiens. Ici se présente une grave objection contre la ifosHeeét l'impartialité de Marc Aurèle. Quand il avait tant de fcv» léraoce pour tous les genres de philosophie, comment ife fait il qu'il en ait eu si peu pour la doctrine nootâlB annoncée au monde par tant de sages et de oônragelit défenseurs? Protecteur des philosophes « coouneat fiit-il le persécuteur des chrétiens (2)? Déjà nous avons vu quel était à ceùe époque le iwsclère du christianisme. Mal défini, cbnfisndù avec les htrégies les plus contraires et les plus mowtmeuses, aete montrant au grand jour que poor prolester contre fOlt ce qui existait, s*entourant d^ailleurs d'ombrt» et de rtfl> tère, le christianisme ne pouvait pas être connu et ap. précié à cette époque comme il le fat depins. Les apologistes avaient beau donner on formulaire plus eouict de h (i) Loden., Le Cynique. (t) Veir Ripeslu Hiet. de M. «Aurèle, t. iv, Appeafiee, p. SM333

— Vu — doctrine; qui assurait que tous les chrétiens avaient la même profession de foi, surtout qu'ils ne demandaient que la liberté de leur croyance et de leur enseignement? qui assurait qu'on pouvait accepter le christianisme comme on acceptait les autres doctrines et les autres religions? Le ton des apologies était fort humble, c'était celui de Vesplication et de la supplication : on ne demandait que la liberté religieuse (1) et le droit d'exister. Mais ailleurs se bômait-on là? se laissait-on faire sa part? Non ; le christianisme parlait en maître et prétendait dominer seul. La constitution romaine avait pour fondement la plus large tolérance et le respect de toutes les croyances reconnues. L'Etat acceptait les philosophes de toutes les écoles et les prêtres de tous les cultes. Dans toutes ses conquêtes, Rome avait respecté et adopté la religion des peuples vaincus, et le Panthéon s'était ouvert à tous les dieux du monde : se présentait-il même un Dieu inconnu, il avait d'avance ses autels. L'immense intolérance du christianisme, qui rompait à la fois avec toute science humaine et avec toutes les religions, semblait devoir ébranler la base même de l'empire. Pris par surprise par l'explosion de cette doctrine jalouse, qui ne leur laissait d'autre alternative que son triomphe ou leur ruine, les Romains se défendirent. Leur défense fut, en quelque sorte, la défense de la tolérance contre l'intolérance. Seulement c'était une société corrompue qui luttait contre une société dévouée et enthousiaste ; la corruption (1) Tertullien, Apologétique, § 24. 44

The text on this page is estimated to be only 22.46% accurate

MJDguÎDaire des Romains, semtlanc à b iaOe. h tno»forma en une persécalion hideose. Xaïs diss ta penfie des empereurs , comme dans odle des gOTiutias dft province, il n'y eut que la raison dTtat qm âkiM km\$ ordres. Qu'on relise les lettres de Plme, de Traj», d'Adrien, d*Antonin, de Marc-Aorèle, on marm la fwimqpe les peines portées contre les chrétiens famt toBJon regardées comme le châtiment d^ne révolte cootre Vtmft' reur et contre les lois de lempire. C'est en vain que les chrétiens préteadaimt séptrer h question politique de la question refigieme: ces deux intérêts étaient indissolublement unis dans la eoastitih tion. Vouloir le renversement des temples el des idoles, c'était détruire la première des lois de l'Etal ^ la liberté de tous les cultes reconnus. Il y avait là une situation fatale^ qui forçait les dHétiens à tout attaquer, et l'antique société à se défendre. Dès le premier jour, celle-ci avait dû sentir que, si U nouvelle doctrine venait à triompher, elle exercerait ime tyrannie extrême , et qu'elle persécuterait avec la dernière rigueur toutes les croyances différentes de la sienne. De là tant de résistances , entretenues d'ailleurs par ks intérêts les plus étroits , par les plus mauvaises passioas, mais sous lesquelles se trouvaient nécessairement la cou* science confuse et le commandement même de la situation. Indépendamment donc de toutes les ignorances smcèresoii de mauvaise foi, qui fiùsaient confondre les fidèks du nouveau culte avec ceux de ta bonne déesse ou des divinités égyptiennes , qui bisaicaA aocnser tas cta^eas i

— 179 — des plus honteuses et des phis horribles abominatioDs
 » et qui flusaient peser sar eux la responsabilité de tous les tnanx de
 Tempire, il y avait une raison suprême qui hnposait à Tancienne société et à
 ses défenseurs TextinctioA du christianisme : c'était une raison de vie ou de
 tMMt. Dans la Mographie d'Alexandre Sévère , Lampridf rapporte que ce
 prince avait eu la pensée de construira i|B temple au Christ , mais qu'il en
 fiit détourne par les flunisires de la religion, qui déclarèrent, sur la foi des
 livres sacrés, que, si l'empereur accomplissait ce prqet, tout l'em{Hre
 deviendrait chrétien, et que les autres temples seraient abandonnés. Sous
 cette expression naïve se retrouve cette vérité si clairement aperçue : c'est
 que le nouveau culte était incompatible avec aucun autre; qu'il n'y avait pas
 à l'accepter en partie, mais qu'il fal^ lait le détruire tout à fait, ou se livrer
 entièrement à lui. jUni^ se déclarer chrétien , s'était se déclarer ennemi des
 dieux et de la constitution de l'empire, ennemi de l'empereur, le chef de la
 religion et de TEtat-Voilà pour quoi ces coupables d'une nouvelle espèce
 étaient con-* damnés sur leur nom seul. Les apologistes s'en plaignent et
 a*en étonnent (1). Ce nom , disent^ils, est-il synonyme de celui de méchant
 , est-il la preuve de l'immoralité et de tous les crimes ? Non, auraient
 répondu les proconsuls : ce nom est pur de toute faute contre la loi morale,
 mais il est un crime contre la loi politique. Nous adoptons tous les cultes ,
 même les plus grossiers ; nous adopterions te (1) Tertullien, Âpplqg^lique,
 ^ 1 , 2, 3, 4. -^ Athéiu^re, A|Hi^ logieà Mare-Aurèle et à Commode. —
 Saint Justin, Apologie.

— 180 — vôtre, à la condition d'une tolérance universelle et du respect pour tout ce qui est établi. Nous vous poursuivons comme des révoltés. Vous nous avez mis malgré nous dans le cas de légitime défense. Il faut que le nom chrétien ou le nom romain périsse. Voilà pourquoi nous vous condamnons pour votre nom seul. C'est le ^{l'}Intcté Tétat qui Texige. Marc-Aurèle, sommé par les chrétiens au nom de la philosophie de les épargner, aurait tenu sans doute le même langage. Comme Adrien, comme Antoin^eQ, il aurait défendu de poursuivre les chrétiens pour des crimes imaginaires et sur des accusations calomnieuses (1); comme eux, il aurait rendu hommage à leur vertu, à leur confiance en Dieu; mais, comme eux aussi, en sa qualité d'empereur, il eût dû abandonner à la justice les contempteurs des lois de l'Etat, qui formaient une société à part dans son sein, et qui conspiraient pour sa ruine. La formation de l'Eglise chrétienne était en^{effet} comme la formation d'une vaste société secrète qui ne pouvait être autorisée par les empereurs, et que ceux-ci devaient interdire et poursuivre comme on avait interdit et pour* suivi sous la république et sous l'Empire toutes les associations ou communautés incompatibles avec l'existence de l'Etat (2) C'est ainsi^{que} Marc-Aurèle ordonna par plu(1) Mériton, Apologie à Maro-Aurèle et à Commode. (2) Suétone, César, 42; Auguste, 32. — D., 1, 2, 3, De relig. et corpor. — D., 1, Quod cujusc. unhréil. notai.

— ai — sieurs reserits de déporter ou de mettre à mort , suivant le rang , ceux qui apportaient des religions nouvelles et inconnues propres à Iroubler les esprits et à les égarer. Sans rechercher ici jusqu'à quel point Marc-Aurèlô confondaît les chrétiens avec les apôtres de religions dangereuses (i), sans vouloir préciser le jugement qu'il portait sar le christianisme, il semble, d'après un mot de set Pensées et d'après ce que nous savons de sa doctrine, que l'Àm des choses devaient l'étonner dans la croyance nouvelle , qui détachait si complètement les âmes de la vie du monde pour les précipiter vers la mort et vers l'espérance d'une autre vie , qui avait sur la nature de Dieu et sur ses rapports avec le monde des révélations si mystéieuses, qui condamnait la science humaine, qui préchai des mystères et une foi aveugle, enfin qui, au nom de la vérité si facilement trouvée et si fièrement affirmée, (1) Quand on parle des persécutions contre le christianisme , il ne faat pas oublier cependant qu'on le persécutait surtout à cause des hernies qui se produisaient souç son nom, et qui n'étaient pas seulement une révolte contre les lois de Tempire, mais une révolte contre, toutes les lois humaines. Les Montanistes, les Adamistes, les Satuminiens, les Harcionites, les Garpocratiens, les Ebionites, proscrivaient le mariage^ défendaient la génération ou faisaient une loi de la communauté des femmes; les sectes gnostiques allaient plus loin encore. En tolérant dans son sein de semblables ennemis, la société ne pouvait subsister.' L'intérêt public commandait de les faire disparaître. Malheureusement^ au milieu de la confusion générale, ces hommes en s'arrogani le nom de chrétiens devaient le rendre fatal à beaucoup d'innocents. Si les persécutions des Empereurs s'égarèrent quelquefois, c'est surtout sur les hérésiarques qu'éoit en peser la responsabilité .

I faisait iable rase de l'œuvre des siècles. Nul doute cepeft* dant que ^n jugement sur le christianisme ne TeÀt jamais, quel qu'il fût, armé contre les chrétiens^ si les chrétiens avaient consenti à vivre en paix avec l'empire. Nul doute qu'il n'eût toléré pour sa morale » si belk et si pure, une doctrine remplie de l'amour de la vérité et do prochain , et qui ne différerait du stoïcisme que par Upoftie métaphysique et religieuse. Lui-même ne tolérerait-il pas tous les cultes reoonmis par la loi de Tempire , sacrifiant à toutes les vertus co&sacrées par l'ancien polythéisme, sacrifiant même à toute cette foute de dieux que la superstiiiou avait accamulée pendant de longs siècles. Ce n'était pas comme agréables à la Divinité» mais comme prescrites par la tn* dition et l'usage, qu'il observait toutes les cérémonies do culte national, et il rapportait ces honneurs non aox^UevK mêmes, mais aux intérêts de la morale publique. Bor* suadé qu'il est difficile, qu'il est impossible, de tou^i^rti culte extérieur et aux croyances les plus grossières , qui se sont emparées du cœur et de l'imagination, sans ébranler chez le peuple la foi religieuse et le respect de la loi , Marc-Âurèle s'associait avec la plus scrupuleuse exactitude à tous les devoirs de la piété publique. Il offrait ^ sacrifices tous les jours, même les jours néfastes. Il élevait au Gapitole un temple à la Bonté, divinité nouvelle qu'il honorait par l'exemple de sa vie entière , etdootH aurait voulu élever le règne au-dessus de celui des autn» divinités. Quels que soient donc les martyres qui aient easm^

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

glaoté son Fègoe, ne les attribuons m à une haine aveogle et
cruelle de la vérité, ni à une odieuse intolérance^ ni à l'oubli de toute charilé
et de toute justice. Saint Justin œèiDe(1)^ mourant à Rome pour sa foi» eût
absous le prince de sa mort. Saint Polycarpe en Asie^neure, les compagnons
de Blandine à Lyon , n'eussent aussi élevé aucune plainte amtre lempereur
philosophe. En admirant sa vc^ au-dessus du soupçon , en plaignant son
aveu* giement , ils se seraient dit ^ dans la sincérité de leur foi , ^oe Dieu
avait permis que ce prince ne fût pas éclairé de la loi sainte, ou qu'il fût mal
informé de leurs mérites» afin que les élus du Fils entrassent plus tôt dans le
partage de sa gloire. Imitons la sainte réserve de leur foi , et, mieux placés
qn'eux pour comprendre les motifs de la conduite du .fÊififie, répétons,
avec l'histoire et avec la postérité, qu'il Q ai:..8e répandit pas, sous le règne
de Marc-Aurèle, une i ^^jpwiite de sang innocent qu'il ait ordonné de
répandre, et que les supplices exécutés par son ordre ou avec sa permission
ne le furent qu'au nom de la loi ou d'une nécessilé^sociale qu'il regrettait en
la subissant. Tant qu'il le put, tant que l'intérêt politique le lui permit v
Marc- Au rèle protégea les chrétiens (2). Les ordonnances spéciales rendues
sous son règne prescrivirent de les respecter comme hommes et comme
secte religieuse, tant qu'ils n'offenseraient ni les lois ni les autres religions.
(1) La date de la mort de Justin est contestée. Tillomont la place en i67, et
Jastîn parle dans son Apologie d'un événement qui coi lieu en 174. (^)
TertuUien, Apologétique, g 5. — Saint Chrysoslotn», Oral. 19. •. "^^

— 184 — On ne pourrait mieux comparer ces ordonnances qu'aux arrêtés trop rares qu'on trouve chez les empereurs chrétiens pour réprimer la persécution contre les juifs et les païens (1). Telle est, entre autres, cette lettre célèbre attribuée à Antonin, mais à laquelle, si elle n'est pas de loi, Marc-Aurèle ne dut point être étranger : « L'empereur César Marc-Aurèle Antonio Auguste, Arménien, grand pontife, quinze fois tribun, trois fois consul, aux habitants d'Asie, salut ! Cl Je sais que les dieux ont soin que ces hommes ne demeurent pas impunis, car il leur appartient plutôt qu'à vous de châtier ceux qui refusent de les adorer. Plus vous faites de bruit contre eux, et plus vous les accusez d'impieété, plus vous les confirmez dans leur sentiment et leur résolution. Us aiment mieux être condamnés à la mort pour le nom de leur Dieu que de conserver la vie. ^ Ainsi, ils remportent la victoire en renonçant à la vie plutôt que de faire ce que vous désirez ... Il est aussi à propos de vous donner des avis touchant les tremblements de terre qui sont arrivés ou qui durent encore. Comparez la conduite que vous tenez en ces occasions à celle que tiennent les chrétiens. Tandis qu'ils mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage, vous ne prenez pas plus de soin du culte des dieux que si vous ne les connaissiez pas, et vous persécutez jusqu'à la mort les chrétiens qui adorent un Dieu éternel. Priscien, gouverneur de province, ayant écrit à mon père au sujet des disciples de cette religion^ mon père a défendu de les inquiéter. (1) C, 14, De jud. et coelicol. — C, 6, De pagan. et sac. 1 *

— 185 — quiéter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose
cou* tre le bien de l'Etat. Quand on m'a consulté, sur cette question, j'ai
fait la même réponse. Que si à l'avenir on accuse quelqu'un d'être chrétien ,
je veux qu'il soit absous et l'accusateur puni. » Cette lettre renferme plus
qu'un juste hommage à la piété chrétienne , elle commande au nom de la
philosophie le respect de toute croyance courageusement pratiquée et
justifiée par ses œuvres. Plus tard, Julien tiendra le même langage (1), et il
ne prescrira» vis-à-vis des chrétiens, aux défenseurs du polythéisme, qu'une
émulation de foi et de vertu. C'est dans de semblables paroles et dans de
semblables prescriptions qu'il faut voir la vraie pensée et la véritable action
de Marc-Aurèle, toujours prêt à accepter et à honorer la piété et les vertus
sociales, qui relèvent la dignité humaine et la rapprochent de la Divinité.
(1^ Julien, Lettre à Arsace, chef des pontifes de la Galatie; — Lettre aux
Bithyniens, en forme d'édit.

— 186 — Guerres. Malgré ses goûts pacifiques, Maro Aurèle fut obligé de soutenir de longues guerres pendant presque toute la durée de son règne. Ce fut le plus grand sacrifice qu'il pût faire à son devoir d'empereur. Aussi est-ce en face de cette cruelle obligation qu'il dut appeler à son aide les secours de la philosophie. Il ne croyait pas à la gloire militaire, et dans un triomphe il ne voyait que le sang dont il faut le payer. Plus il songeait à la guerre, et il dut y songer plus d'une fois sous sa tente pendant ses longues veillées solitaires, plus il se répétait que c'était la plus cruelle nécessité imposée à la nature humaine. Avec quelle douloureuse ironie il parle lui-même de la joie à laquelle il assistait après une victoire : « Une araignée se glorifie d'avoir pris une mouche, et parmi les hommes, l'un se glorifie d'avoir pris un lièvre, un autre un poisson, celui-

— 187 — manie et la Rhétie. Vologèse, à la tête des Parthes, i[^]atlit Içs RcHnains en Asie Mineure. Il avait enfermé l'armée romaine près d'Elégie, ville d'Arménie, où elle était campée sous les ordres de Sévérien ; il en avait taillé une partie en pièces» puis, s'iivançant contre Avidius Cornélius, gou* verneur de Syrie, il l'avait mis en fuite et s'était rendu formidable à toutes les villes de la province. Çalpurnius Agricola fut envoyé contre les Bretons , et Aufidius Victorinus contre les Cattes. Le commandement de la guerre des Partbes fut remis à Verus du consenteBout du sénat. Ce prince semblait plus propre que MarcAurèle à supporter les fatigues de la guerre. Doué d'une CODfitiitttion plus robuste et d'un caractère plus entrepre[^] Qant[^] il pouvait rendre dans celte expédition d'immenses services à l'Etat. Quelques-uns même reprochaient à Maro[^]Aurèle de ne l'avoir associé à l'empire que pour se d/[^]charger sur lui de la partie la plus lourde du gouvernement et pottvmr ainsi s'adonner plus librement à la philoSophie. Mais cette association avait été imposée à Marc-Aucèlepar la volonté même du princequi l'avait appelé à l'em* pire; et quelles que fussent les qualitésde Verus, quelle que fi&t sa déférence pour son collègue, loin de rendre Tactioa dei celui-ci plus facile et plus féconde, il ne fit que l'entraver et la compromettre. Au lieu de diriger la guerre en personne , Verus la fit par ses lieutenants Stattus Priscus et Avidius Cassius. Lui-même s'établit à Antiocfae, ou à Dapbné, lieux de délices et de débauches où il assistait aux combats de bêtes et aux. lutttes des g[^]iateurs. Ce fut Marc-Aurèle qui , du sein de Rome[^] prdonna tout ce qui était nécessaire pour la guerre. Slalius Priscus chapsa

\ — isoles Parlbès de la Cappadoce, péoétra en Arménie, eî s*einpara d'Ârtaxate (165); Avidus Cassius poursuivit Vologèse, abandonné de ses alliés, entra dans Séleucie, l'une des plus célèbres villes d'Assyrie, où il fit quarante mille prisonniers, puis à Ctésiphon, où il rasa le palais de Vologèse (165). Malheureusement il eut à son SHr, à son retour, de la famine et des maladies » et il perdit beaucoup de monde. Malgré ces pertes, la guerre des Fartbès se trouvait glorieusement terminée (4). Verus reçut les noms d'Arménique et de Partbjqne, qu'il n'accepta qu'à la condition de les partager avec Marc-Aurèle. Celui-ci n'y consentit que par contrainte, pour obéir au sénat. L'union des deux prindes importait trop au salut de l'empire pour qu'il négligeât ce qui pouvait l'entretenir. Marc-Aurèle ne prit de même le titre de Père de la patrie, qui lui était offert, qu'après le retour de son frère (166), qui l'obtint avec lui. Les deux empereurs montèrent ensemble sur le même char de triomphe, et, spectacle touchant qui annonçait des mœurs nouvelles, (on vit les jeunes filles de Marc-Aurèle figurer à côté de leur père dans la cérémonie du triomphe. Il semblait que ce fût l'amitié fraternelle et la famille qui triomphaient en ce jour. Au milieu de toutes ses fautes, Verus sut toujours respecter et aimer Marc-Aurèle« qui, jusqu'au bout, lui témoigna les plus grands égards et la plus vive affection. Ainsi, après la mort même de Verus, Marc-Aurèle laissa à son frère la propriété entière du nom de Parthique, qu'il avait, sur sa demande, partagé avec lui (2). (1) J. Capit., Vems imp., §§ 7, S. (f) J. CqihM M. AQt. le pbil., § if.

— 189 — Peu de temps après la fin de la guerre des Parthes , une peste affreuse désola l'Italie et les provinces. Une grande partie des habitants et presque toutes les troupes succombaient aux atteintes du mal. On était obligé d'employer, au transport des cadavres» toutes sortes de voitures, et encore étaient-elles insuffisantes. Les inhumations se faisaient à la hâte et comme on pouvait. Pour prévenir une nouvelle contagion, les deux empereurs furent obligés de faire plusieurs lois très sévères sur les sépultures. Pendant que ce fléau enlevait des milliers de personnes et ajoutait à la dépopulation de l'empire, il fallut songer aux préparatifs d'une nouvelle guerre, l'une des plus terribles que les Romains eurent à soutenir sous l'empire et qui devait coûter la vie à des armées entières. Cette guerre avait éclaté sur la frontière de la Germanie avant la fin de l'expédition contre Vologèse. Les Marcomans, soutenus des Victovales et d'autres peuples qui fuyaient chassés par des barbares plus éloignés, s'étaient réunis pour envahir le territoire de l'empire. Ils menaçaient de le dévaster et de s'y établir de force si l'on refusait de les recevoir dans les provinces romaines. Le péril était immense. Les généraux avaient pu un moment, à force d'habileté et de promesses, conjurer le danger; mais le jour était venu où il fallait répondre aux demandes des barbares par un refus et par la guerre'(166) (1). A Rome, on semblait reculer devant une pareille lutte. Les esprits étaient épouvantés ; les hommes manquaient. La peste, la famine, avaient détruit les dernières ressources (1) Ibid.,§i3.

— 190 — et les dernières espérances. On croyait la nature et les dieux conjurés contre l'empire. Il fallait enrôler des gladiateurs et des barbares. Marc-Aurèle prit avec la plus courageuse énergie toutes les mesures que la situation commandait. Il représenta au sénat la nécessité que les deux empereurs allassent se mettre à la tête des armées de Germanie. Il obtint du peuple des sacrifices et de l'argent. Mais, avant de partir, pour dissiper les erreurs superstitieuses qui troublaient toutes les imaginations il dut célébrer dans Rome une grande cérémonie expiatoire qui réconciliât l'empire avec les divinités irritées. Il fit venir des prêtres de tous les pays pour pratiquer toutes les purifications en usage, même chez les nations étrangères. Enfin, il célébra pendant sept jours, suivant le rite romain, le lectisternium (1). Quelles tristes réflexions dut faire Marc-Aurèle réduit, pour relever les courages, à donner de telles satisfactions à la crédulité populaire » et à emmener avec lui, comme le palladium de l'empire, un cortège de chaldéens et de magiciens ! La terreur et la superstition remplacent le patriotisme. Au lieu de bras et de courage on n'avait plus, contre l'ennemi, que des prières et de vaines pratiques. Cependant le départ des empereurs eut de heureux résultats : car, à peine furent-ils arrivés à Aquilée, que la plupart des rois venus avec les Marcomans se retirèrent avec leurs peuples et firent périr les auteurs des troubles. Les Quades, qui avaient perdu leur roi, déclarèrent ne vouloir laisser la couronne à celui qui avait été élu que si (1) Ibid.

-T- .191 — cette élection était approuvée par les chefs de l'empire. Verus, qui n'était parti qu'à regret, voyant la plupart de ces peuples envoyer des députés pour solliciter la paix[^] proposait de la leur accorder et de retourner à Rome. Mais Aurèle, persuadé que la retraite des barbares et les dispositions pacifiques n'étaient qu'un artifice pour éloigner d'eux ce formidable appareil de guerre, fut déterminé à les poursuivre. Après avoir passé les Alpes, les deux princes se portèrent en avant, et firent tous les arrangements nécessaires à la sûreté de l'Italie et de l'Illyrie. La sécurité des frontières rétablie, Marc-Aurèle avait repris, avec son frère, le chemin de Rome, quand Verus mourut dans sa voiture, ou dans la litière même de Marc-Aurèle, entre Concordia et Altinum, frappé d'une apoplexie foudroyante (169). Il était âgé de quarante ans, et avait régné neuf ans. Resté seul maître, Marc-Aurèle put gouverner plus librement, suivant les nobles inspirations de son cœur, et aussi poursuivre la guerre avec plus de vigueur (1). Il n'écouta plus que les sages conseils des lieutenants habiles dont il avait su s'entourer. Il est plus juste, disait-il, que je suive les avis de tant d'hommes éclairés que de prétendre qu'ils suivent les miens. Convaincu par eux qu'il y avait plus d'humanité à presser les hostilités, afin d'en finir plus tôt avec cette situation fatale, Marc-Aurèle accepta franchement la guerre et toutes ses rigueurs. Comme il donnait lui-même l'exemple d'une énergie et d'une patience au-dessus de ses forces, il pouvait exiger (!)

ibid., §46, 17

davantage de l'armée. Cependant on semblait acheter dik meilleur gang de Rome d'inutiles triomphes; beaucoup d'illustres citoyens périssaient dans chaque campagne. Les amis du prince» effrayés pour Jui-même, le pressaiect de retourner à Borne. Mais il resta sourd à ces oodmli, résolu à ne se retirer que lorsque la guerre serait terminée (1). A la place des conseils vinrent ensuite ks murjmures. La sévérité de Marc-Âurèle, que l'on attribuait à l'étude de la philosophie, faisait censurer ses expéditions et toute sa conduite. Souvent il eut à supporter des plaintes amères pour ces mêmes guerres qui lui coûtaient plus qu'à personne. Loin de s'en irriter, il ne cberdiait qu'à ramener les esprits. Il répondait aux plaintes de vive voix ou par écrit» expliquant la situation et les raisons qui le faisaient agir, n'usant jamais d'autorité, mais toujoore de persuasion (2). La guerre dura plusieurs années , avec des fortunes diverses. A peine un peuple avait-il déposé les armes qu'un autre les reprenait. Les (rêves , les traités de paix et les trahisons se succédaient sans cesse. L'hiver même n'interrompait point les hostilités. On combattait au milieu des bois couverts de neige et sur les fleuves gelés. Les traités d'alliance et de commerce étaient de faibles garanties contre un ennemi défendu par son climat même, et séparé de Rome par tout l'intervalle qu'il y a entre ll barbarie et la civilisation. En soutenant avec tant de patience une guerre aosii Cl)Ibid., §21. (i) Ibid.

— 193 — longue, Marc-Âurèle avait Tespoir de donner à l'empire une barrière assurée contre les barbares. Pour cela il voulait transformer en provinces romaines le pays des Maroodians et celui des Sarmate[^]. Peut-être y eût -il réussi si flon attention n'avait pas été détournée ailleurs. Dion Cassius nous a conservé un assez long récit des gnerres de Marc-Âurèle contre les Marcomaus, les Quades, les Jazyges , les Astinges et tous ces peuples qui se prei[^]. saient vers la Dacie et la Pannonie pour entrer dans l'empire ; il suffira d'extraire de ce récit les détails les plus propres à faire connaître le caractère et les difficultés de cette guerre. Un jour (172), après avoir battu les Jazyges, les Romains les poursuivent et arrivent au fleuve, qui était gelé. Un combat s'y engage comme sur la terre ferme. Les barbares, croyant avoir bon marché d'un ennemi non habitué à tenir sur la glac[^], se retournent brusquement, pendant que leur cavalerie revient sur les côtés. Enveloppés de toutes parts, les Romains se forment en phalanges, et, pour moins glisser, ils i)Osent leur bouclier par terre et mettent un pied dessus. Ils soutiennent ainsi le premier cboc, et saisissant les brides des chevaux, les boucliers et les piques des barbares, ils les tirent à eux. Un combat corps à corps s'engage, et les Romains renversent hommes et chevaux. Leur choc impétueux entraîne les barbares, qui tombent sur la surface glissante. Les Romains tombent aussi; n>ais, sic'esten arrière, ils entraînent l'ennemi avec eux , puis, luttant des pieds, ils le renversent sur le dos et prennent le dessus ; si c'est en avant , ils se jettent ^r l'ennemi renversé sons eux et le couvrent de morsu13

res. Surpris par cette résistance et peu exercés à de semblables lules, les Jazyges ne purent faire de résistance, et il n'en échappa qu'un petit nombre (1). C'est sans doute à la suite d'un de ces combats livrés au milieu de Thiver qu'on amena devant Marc-Aurèle ce pauvre prisonnier dont la misère toucha si profondément le prince. C'était un jeune Germain presque entièrement nu. L'empereur l'interrogea plusieurs fois sans obtenir de réponse. Le jeune captif ne faisait que trembler; enfin il répondit : « Si vous voulez apprendre quelque chose de moi , faites-moi d'abord donner un vêlement (2). » En secourant cette misère, Marc-Aurèle dut exprimer combien il en était touché , et c'est cela sans doute qui a recommandé cet humble fait à la mémoire des historiens. Au milieu des maux de la guerre , tout éveillait dans l'âme sensible de Marc-Aurèle de tristes pensées. Dans le rude climat de la Germanie, il regrettait le climat (de l'Italie, qui semblait attirer les barbares par un charme inconnu, et que lui-même avait connu si longtemps et si bien goûté. En se représentant Marc-Aurèle renfermé sous sa tente après une journée froide et brumeuse , passée à cheval , au vent , à la pluie ou dans la neige , près d'un champ de bataille et d'une scène de carnage, on songe à ces lettres qu'il écrivait de Naples après une journée d'études ou de chasse, assis à l'ombre auprès de sa mère, et où il dépeignait à son maître les beautés du . (i) Dio Cassius, 71 . (2) Id.,ibid.

— 195 — pays et du ciel, et toute sa joie a les regarder. Que de fois Marc- Aurèle[^] dans ce douloureux exil où Tallachaient sa toute-puissance et son devoir, ne dut-il pas regretter ses villas d'Italie, et leur beau ciel si nécessaire à sa santé, et leur calme si favorable à Tétude. C'est pour se défendre contre ces regrets qu'il écrivit un grand nombre de ses peaisées. Le premier livre a été composé chez les Quades, «ur les bords du Granua; le second à Cornu tum. L'empereur, pour ne pas se plaindre de sa destinée, se rappelle tout ce qu'il a reçu des dieux et de la fortune : son père adoptif , ses maîtres et leur enseignement. Il se répète que rame est indépendante des lieux où le corps habite , et que partout elle peut acomplir son œuvre et (aire le bien (1). N'est-ce pas, en effet, l'action la plus utile qu'il accom plissait en maintenant par sa présence toute la force do l'empire à l'endroit où l'empire était menacé? Que pouvait-il faire de plus ulile et de plus noble à Rome ou à Naples ? Les affaires d'ailleurs l'occupent sous sa tente comme elles pourraient loccuper sur le Palalin. Son conseil l'a suivi à l'armée. Dans l'intervalle des campagnes et des combats, il discute les questions judiciaires qui lui sont adressées de toutes les provinces. Si Taffaire est difficile et ÎDoportante, il y consacre de longues journées et les nuits même. . ^^ Cependant, sa santé était si mauvaise qu'il fallaiUfnitp l'énergie de sa volonté pour soutenir tant de travdypet.de ■ \f fotigues dans des circonstances si défavorable^^' Avant (i) Pensées de M.-Aurèle, vi,î. 7.^.

son départ il avait fait demander au célèbre médecin Galien, alors à Rome, de l'accompagner, tant il savait que les secours de la science lui étaient nécessaires dans cette nouvelle épreuve. D'abord il souffrit beaucoup du froid, qu'il ne supportait que très difficilement. Il avait l'estomac et la poitrine très faibles ; il ne prenait dans la journée qu'un peu de thériaque; il mangeait seulement le soir et le matin avant de haranguer les soldats (1). Cette faiblesse de santé n'ôta jamais rien à sa fermeté et à son courage. Jamais il ne faiblit où il vit du bien à faire. Après un grand combat et une victoire importante, l'armée demandait un donativum, elle le réclamait presque comme un droit. L'empereur le refusa, en disant que, s'ils recevaient au delà de ce qu'ils étaient habitués à recevoir, il faudrait le prendre sur les biens de leurs concitoyens et de leurs parents. Personne ne murmura. C'était dans cette même guerre que le prince avait fait vendre tous les objets précieux de ses palais et avait pris sur lui la plus grande partie des frais de la guerre. Jamais, en effet, la situation de l'empire n'avait paru moins brillante. On était réduit aux extrémités , et l'empereur devait avoir besoin de la plus grande fermeté vis-à-vis d'une armée où il avait fait entrer une foule d'hommes pris partout , dans toutes les conditions, et même à l'étranger. On avait armé des esclaves qui avaient reçu le nom de volontaires, en souvenir des volones^ les huit mille esclaves armés après la bataille de Cannes. On avait armé les gladiateurs, ([u'on appelait obsequenteê^ (i) Dion Cassius» 71.

— 197 — parce qu'ils formaient la suite du prince. On avait enrôlé jusqu'aux brigands de la Dalmatie et de la Dardanie. Enfin on avait acheté chez les Germains mêmes des auxiliaires contre les Germains (1). Avec de semblables ressources, malgré les plus héroïques efforts, il était difficile de terminer promptement la guerre. Déjà on en était venu à ne pouvoir vaincre les barbares qu'avec les barbares. On ne faisait de prisonniers que pour les incorporer aux légions. Sans cela ils demeuraient un embarras et un danger. À Ravenne, où ils formaient une armée nombreuse, ils avaient failli s'emparer de la ville. Il fallut les transporter ailleurs, et depuis ce moment on n'introduisit plus de prisonniers en Italie. À mesure que l'armée romaine se recrutait par les victoires et les traités, elle diminuait dans des proportions effrayantes par la désertion. Le nombre des transfuges et des captifs rendus par les Jazyges, après l'un de leurs derniers traités, s'élevait à plus de cent mille. Cependant, si quelqu'un avait pu triompher de la barbarie de ces peuples et leur faire aimer cette civilisation romaine qu'ils voulaient détruire, c'était Marc-Aurèle. À tous leurs manquements de foi il n'opposait que la plus scrupuleuse exactitude dans ses engagements. Il était toujours prêt à accueillir leurs députés, et à leur accorder les conditions les plus favorables, pourvu qu'elles fussent compatibles avec la sûreté de l'empire. Une seule fois Marc-Aurèle sembla se départir de sa douceur ordinaire : ce fut contre un chef barbare qui s'était fait élire par une (1) J. Capit., M. Anl. le Phil., § 21.

— 198 — sorte de faction et avait renversé le roi avec qui on venait de conclure la paix. Marc-Aurèle fit mettre à prix la tête de l'usurpateur. Mais il promettait cinq cents pièces d'or à qui apporterait sa tête et mille à qui le livrerait vivant. Et, quand le révolté tomba ensuite entre ses mains, il ne lui fit subir aucun supplice, mais l'envoya à Alexandrie. Sa douceur et sa fermeté auraient peut-être triomphé entièrement des barbares, s'il n'avait pas été distrait par d'autres événements et rappelé de Germanie par la nouvelle d'une guerre civile prête à éclater et à déchirer l'empire (175). Avidius Cassius, le vainqueur de Vologèse, venait de se faire proclamer empereur en Orient. Avidius était de l'ancienne famille des Cassii, qui avait conspiré contre César ; il avait conservé toute l'antique rudesse de ses ancêtres, et la sévérité même de ses mœurs et de son caractère l'avait fait honorer par l'empereur d'une confiance toute spéciale. Mis par lui à la tête des légions de Syrie, il avait réussi promptement à rétablir la discipline, et, malgré d'extrêmes rigueurs, il s'était fait aimer de l'armée et de la province. La fin glorieuse de la guerre contre les Parthes, dont tout le succès lui appartenait, avait beaucoup accru sa réputation et sa fortune. Depuis il avait remporté de nouveaux succès en Arabie et en Egypte. Dans cette dernière province il avait comprimé un soulèvement redoutable, celui des Bucolae, espèce de brigands conduits par un prêtre et par un chef d'une force colossale, nommé Isidore, et qui avaient failli s'emparer d'Alexandrie. Avidius Cassius semblait ainsi partager avec Marc-Aurèle la défense de l'empire.

— 199 — Mats, par esprit de famille, Avidius baissait Tempereur ; par esprit militaire, il ne pouvait supporter un mattre philosophe. Il appelait Marc Âurèlc le disputeur, la vieille philosophe. Ces dispositions n^avaient pas échappé à Venis , qu*Âvidius détestait davantage encore à cause de ses mœurs débauchées. Verus s*empressa de prévenir soa collègue que sa confiance était mal placée et qu'il devait tout soupçonner d*Âvidius.

— 200 — aimé citer Adrien , parce que les meilleures maximes perdent leur autorité dans la bouche des tyrans. Laissons donc sa conduite pour ce qu'elle est , puisque d'ailleurs nous avons en lui un général excellent , ferme , courageux , nécessaire à la république. Pour ce que y(m me dites de pourvoir par sa mort à la sûreté de mes en&nis, qu'ils périssent donc si Avidius mérite plus qu'eux d'êlre aimé, si le bien de l'Etat exige que Cassius vive ptalôl que les enfants de Marc • Aurèle (1) » Plus tard, après que tout fut découvert, Marc-AurMc conserva toujours la même douceur, ne demandant sa sécurité qu'à sa vertu et à la Providence. FausUne alarmée le pressait d'user de sévérité; il lui répondit : « Soyez sans inquiétude, les dieux me protègent, et ma pitié tes touche (2;. » Ses amis blâmaient son indulgence au nom de son salut et de celui de l'empire : « Notre conduite, dit-il, et le respect que nous professons pour les dieux nous assurent la victoire. » H énuméra ensuite tous les empereurs qu'on avait mis à mort, et il prouva que» pour un motif ou pour un autre, ils avaient mérité cette destinée ; que l'on trouverait difficilement dans l'histoire un bon prince vaincu ou tué par un tyran ; que Caligula et Néron s'étaient attiré leur sort en se montrant cruels, Othon et Vitellius en se conduisant comme s'ils dédaignaient l'empire... Il ajoutait enfin que ni Auguste, ni Trajan, oi Adrien, ni son père Antonin-le-Pieïix, n'avaient pu êlro vaincus par des rebelles, dont plusieurs même avaient (1) Yulcaïus Gallicanus , Avidius Cassius, §2. C«)Ibid.,§li.

— 201 — été tués à riûsu et contre le gré de ces princes (1).

Cependant Cassius conspirait, et, comme s'il fût convaincu de son impuissance contre un prince tel que Marc-Âurèle, il répandait le bruit de sa mort. Il fallait cette G^rreur pour faire consentir les provinces à rélévation, du nouveau prince. Dès que Terreur fut dissipée, Tarniée et les villes rentrèrent dans lobéissance. Suivant Dion Cassiu&f Âvidius n'avait été lui-même entraîné à la révolte que par cette erreur» qu'il partagea (2). La santé de MarcAur^e était si faible ! Sa femme même croyait à sa mort prochaine. Craignant d'être condamnée sous le règne de CcmuDode à une condition privée, elle avait fait, dit-on, des ouvertures à Âvidius pour que, Tempereur venant à succomber, il se tint prêt à lui succéder l'empire et à épouser sa veuve. Avidius réfléchissait à cette ouverture, lorsque le bruit de la mort du prince se répandit. Sans attendre pour le vérifier, il se fit proclamer comme ayant déjà été salué imperator par les légions, qui étaient alors en Pannonie. Quand il connut la vérité, il crut qu'il était Ux)p tard pour reculer et s'empara de tout le pays en degâL du Taurus. Aux premières nouvelles, Talarne fut grande à Rome, à cause de l'absence de l'empereur. On craignait que Cassius n'accourût et ne livrât la ville au pillage. Il menaçait de le faire pour se venger du sénat, qui avait prononcé contre lui une sentence de mort et de confiscation (3). (1)Ibid., §8. (2) Voir^dans Dion Cassius, le discours de ttarc-Âurèle aux soldats. — J. Capii., M. Anl. le Phil.^ § 24. (3) Vakats. Gallic, Avidius Cassius, §7* .

— 202 — La révolte s'étendit jusqu'en Egypte. Melianus, le de Cassius avait fait proclamer le nouvel empereur à Alexandrie. Anlioche, cité voluptueuse, qui ne pardonnait sans doute pas à Marc-Aurèle sa philosophie, comme elle devait le faire plus tard pour l'empereur Julien ({}), avait acclamé Avidius, et elle était devenue le si^e du nouveau gouvernement. Mais le règne de Cassius ne dura que trois mois et six jours. Il périt de la main d'un centurion et d'un décorion. Marc-Aurèle apprit presque en même temps la révolte d'Avidius et sa mort. Quand on lui apporta sa tête, il détourna les yeux et ordonna de l'enterrer. Loin de montrer de la joie, il s'affligea d'avoir ainsi perdu une occasion d'exercer sa clémence. Il aurait voulu, disait-il, qu'on le lui eût amené vivant, pour lui rappeler ses bienfaits et lui pardonner. . . Il pria le sénat de ne pas prononcer des peines sévères contre les complices de Cassius, et il demanda en même temps à cette assemblée de statuer qu'aucun sénateur ne serait mis à mort sous son règne.

jurez personnellement. Sa vengeance, fût-elle juste, est toujours taxée de rigueur. Vous accorderez donc le pardon aux fils d'Avidius Cassius, à son gendre, à sa femme. Et que dis-je, le pardon? Ils ne sont point criminels. Qu'ils vivent avec sécurité, sachant que c'est sous Marc-Aurèle. Qu'ils vivent dans la tranquille possession d'une partie de leur patrimoine, et qu'ils aient tout Tor, tout Targent, tout les bijoux, laissés par Avidius. Qu'ils soient riches, qu'ils soient exempts de toute crainte, qu'ils soient maîtres d'aller où ils voudront; en un mot, qu'ils soient libres et qu'ils portent dans tous les pays où il leur plaira de se rendre des témoignages de ma bonté, des preuves de la vôtre. P. C, ce n'est pas un grand effort de clémence que de pardonner aux enfants et aux femmes de ceux que la mort a frappés. Je demande aussi que les complices d' Avidius qui appartiendraient à l'ordre du sénat ou des chevaliers soient à l'abri de la mort, de la confiscation, de la crainte, de l'infamie, de la haine, enfin de toute injure. Ménagez cette gloire à mon règne, qu'à l'occasion d'une querelle pour le trône il ne soit mort de révoltés que ceux qui ont péri dans le tumulte de la guerre (1). A un semblable discours, plein d'une générosité si noble et si sincère , le sénat répondit par des acclamations enthousiastes en l'honneur du prince qui donnait un tel exemple et de la philosophie, qui le lui inspirait. « Antonin pieux, que les dieux le conservent ! Antonin clément , que les dieux te conservent] Antonin clément , (1) Vulcatius Gallicanus, Avidius Cassius, § 12.

— 204 — que les dieux le conservent ! Tu n'a point voulu ce qui était permis; nous avons fait ce qui était juste. Nous demandons pour Commode uu empire légitime : affennista race, prépare la sécurité de tes enfants. Un bon gouvernement n'a rien à craindre. Nous demandons pour Commode la puissance tribu nitienne. Nous demandons ta présence. Â ta philosophie, à ta constance, à ton savw/ato noblesse et à la pureté de ton âme ! Tu domptes tes adversaires, tu triomphes des ennemis de Rome^ les dieux te protègent!... (1) »> C'est dans cette même séance que te sénat conféra à Commode la puissance tribunitienne (2). La conduite de Marc-Âurèle répondit à ses paroles. Il laissa aux fils de Cassius la moitié des biens de leurpère^ et il donna de Tor et des bijoux à ses filles. Il accorda même à Alexandria, Tune d'elles, et à son mari Dnienlianus, la liberté d'aller où il leur plairait. Il n*y eut qu'Héliodore, fils de Cassius, qui fut déporté. Marc-Aurèle alla jusqu'à défendre qu'on reprochât, en justice, aux enfanto de Cassiusy le malheur de leur famille. Pour achever de rétablir Tordre dans les provinces où il avait été troublé, Tempereur s'y rendit en personne, et partout il se concilia les cœurs par sa clémence. Il n'y eot que les habitants d'Antioche auxquels il témoigna d'abord un vif mécontentement. 11 leur interdit même les (i) Ibid., § 13. Passage ciité par M. V. Leclerc, Des Jouraaux chez les Romains, p. 398-99. (2) Commode élail alors âgé de quatorze ans.

— ior. — spectdcics et beaucoup de plaisirs particuliers à cette ville. Mais plus tard il leva ces interdictions et pardonna aux habitants (1). Sa plus grande sévérité fut le refus d'entrer dans leurs murs en se rendant en Syrie. Peutêlre le fit-il pour s'éviter des souvenirs et des rapports pénimeSy comme il s'abstint de visiter Cyr de Cyrrestique, où Cassius était né. — Quand le passé put être plus facileflent oublié, à son retour d'Egypte, il vint lui-même demander Thospitalilé à la ville d'Antioche. A Alexandrie, comme dans toutes les villes qui s'étaient déclarées pour Cassius , il ne se présenta qu'avec l'oubli et le pardon . Pour donner à Alexandrie, dit Capitolin, un témoignage de sa confiance, il voulut que sa fille y résidât quelque temps. Il se [conduisit! partout, chez les Egyptiens, en citoyen et en philosophe, dans leurs assemblées, dans leurs temples et dans leurs écoles. Il est beaucoup à regretter que nous n'ayons pas plus de détails sur le séjour de Marc-Aurèle dans cette ville, où s'agitaient alors tant de doctrines philosophiques et religieuses, et où semblaient s'être réfugiées les plus ardentes curiosités de l'esprit. Si Mare-Aurèle prolongea son séjour en Orient , ce ne fut pas seulement par amour pour la philosophie, qu'il plaçait dans les devoirs de la vie publique plutôt que daifs les spéculations et les discussions de l'école, mais surtout pour régler des intérêt» politiques importants. Il renouvela la paix avec les ambassadeurs de Perse, qui étaient (i) i. Capil., M. Ant. le Phil., §§ 25, 2fi.

venus au-devant de lui , et avec les rois voisins. Il conclut plusieurs traités de commerce avec des princes étrangers. Il vint en aide à toutes les misères locales. Il accorda des secours d'argent à beaucoup de villes, et surtout à Smyrne. Une grande partie de cette ville avait été renversée par un tremblement de terre. Sur la demande de l'orateur Aristide y Marc-Aurèle se chargea des frais de reconstruction et confia la direction des travaux à un ancien préteur de l'ordre du sénat. Il surveilla l'administration des provinces, reçut les appels contre les publicains ; et, par son équité, sa modération et sa bienveillance, il sut s'attacher partout les sujets et les alliés de l'empire. En revenant en Italie, Marc-Aurèle passa par Athènes. On rapportait que Néron n'avait pas osé se faire initier aux mystères d'Eleusis , qu'il avait été effrayé par la voix du héraut qui en défend l'accès aux criminels et aux impies (1). Comme pour donner une preuve de son innocence et de son entière confiance dans la Divinité, Marc-Aurèle entra dans le temple de Cérès et pénétra seul dans le sanctuaire (2). Il serait très intéressant de pouvoir observer avec Marc-Aurèle ce qui s'était conservé en Grèce des anciennes écoles philosophiques , et de pouvoir assister avec lui au mouvement intellectuel qui subsistait encore à Athènes. Malheureusement l'histoire ne nous apprend rien de ce séjour de l'empereur philosophe sur l'antique terre de la philosophie. Sans doute, Marc-Aurèle ne put s'y arrêter longtemps. (i) Suétone, Néron, §34. (2) J. Capit., M. Xii. le Phil., S t7. ..

— 207 — Le séuat I appelait à Rome^ et il avait hâte de se rendre à son appel. Cependant^ il ne quitta point Athènes sans payer un tribut de reconnaissance à la ville où s'étaient formés la plupart de ses maîtres , et d'où la philosophie avait rayonné avec tant d'éclat sur le monde. Il accorda de nombreux privilèges et des distinctions honorifiques aux Athéniens, et il voulut que toutes les doctrines y fussent enseignées dans des chaires publiques par des maîtres qui recevraient un traitement de l'Etat. Le retour de Marc-Aurèle fut salué à Rome avec acclamations. U y avait huit ans que l'empereur était absent. Il revenait après avoir assuré la paix du monde aux deux extrémités de l'empire. On avait tremblé pour sa vie et pour son pouvoir. On le revoyait fatigué par de longues années d'activité et de souffrances, mais plus digne que jamais du pouvoir suprême. Près de lui on voyait un jeune prince en qui Rome pouvait espérer retrouver la vertu de son père. Rien ne devait arrêter l'élan de la joie publique. Marc-Aurèle oublia lui même sa tristesse ordinaire et s'associa à l'enthousiasme général. Au moment où il parlait de sa longue absence et des années qu'il avait passées loin de Rome, le peuple, comme pour témoigner qu'il les avait bien comptées, cria de tous côtés : ce Huit ! huit ! », en faisant signe en même temps avec les doigts qu'il devait recevoir un congiaire de huit écus d'or. L'empereur sourit et répéta : Puis il fit donner au peuple huit écus d'or par tête. C'était une largesse sans exemple jusque-là ; mais Marc Aurèle avait payé d'assez d'économies personnelles le droit d'être libéral et même prodigue. Il fit plus encore, il remit toutes les dettes con* :W'

— 208 — tractées envers l'Etat depuis quarante-six ans, depuis la seizième année du règne d'Adrien et il fit brûler sur le forum les registres où elles étaient inscrites. Après tant de guerres et de fléaux qui avaient nui à la fortune particulière, ce dut être un beau jour pour Marc-Aurèle que celui où, grâce à la simplicité de sa vie et à la justice de son administration[^] il put, sans appauvrir l'Etat) donner à un grand nombre de citoyens ce secours inattendu. Cependant, à peine de retour à Rome, l'empereur dut la quitter encore pour une nouvelle guerre en Germanie (178). Les Marcomans, dont la soumission n'avait jamais été sincère, avaient mis à profit l'éloignement du prince pour faire de nouveaux préparatifs et pour envahir les frontières de l'empire. Malgré son âge avancé, Marc-Aurèle n'hésita point. Il lui restait encore des forces à user au service de l'Etat, et il partit. Il emmena avec lui son fils Commode, déjà associé depuis cinq ans au pouvoir suprême, et qu'il voulait habituer, de son vivant, à tous ses devoirs d'empereur. Le sénat et le peuple cherchèrent en vain à retenir le vieillard, qu'ils voyaient partir avec de tristes pressentiments. Un de ses prédécesseurs avait dit qu'un empereur doit mourir debout. Marc-Aurèle pensait qu'un empereur doit mourir où sa présence est la plus utile à l'Etat, et il eut la gloire de finir à ce poste glorieux, il mourut à Sirmium ou à Vienne, sous sa tente, en face de l'ennemi, le 17 mars 180(1). (i) Marc-Aurèle était âgé de cinquante-huit ans onze mois. Son règne avait duré dix-neuf ans. ^^\\

— 209 — Vie intérieure. Marc-Aurèle connut à peine son père. Il le perdit (rès jeune encore. Il eut le bonheur de connaître plus longtemps sa mère, et, quoiqu'il passât, par adoption, dans des familles étrangères, de la garder auprès de lui(1). Dans ses Pensées il rend grâces aux dieux d'avoir goûté cette douce affection^ et d'avoir pu entourer de soins les dernières années de sa mère. Il lui conserva toujours un souvenir plein de vénération. Voici le portrait qu'il en trace lui-même : a Femme pieuse et bienfaisante, dit-il ^ elle ne s'abstenait pas seulement de commettre le mal, mais même d'en concevoir la pensée; elle menait la vie la plus simple et la plus éloignée du luxe ordinaire des riches (2). Fidèle à la mémoire de son époux, elle rappelait à son fils les qualités qu'on prisait le plus en son père : la modestie et un caractère mâle (3). C'est dans l'intimité de sa mère que Marc-Aurèle dut puiser une grande partie de cette douceur qui rend sa vertu si aimable. Nous savons, par la correspondance de Fronton avec son élève, que celui-ci vécut véritablement de la vie de famille au milieu de ses tendresses les plus naïves. Il ne faut pas voir seulement dans Marc-Aurèle enfant le petit stoïcien de douze ans, qui afflige un moment (1) Pensées de Marc-Aurèle, I, 17. (2) Ibid., I, 3. (3) Ibid., I, 2. 14 ^

— 210 — sa mère par Texagération de son zèle philosophique et de ses mortifications y mais un fils longtemps jeune de cœur, qui s'intéresse à tout ce qui touche sa mère et sa sœur, et qui en entretient son maître comme des sujets les plus importants. a La maladie de ma mère ne me laisse pas de repos... (1).» ((Voici comment j'ai passé les derniers jours: Ma sœur a été saisie tout à coup d'une douleur si vive que sa figure était horrible à voir. Ma mère^ dans son trouble et l'agitation de cet événement, s'est froissée une côte contre l'angle du mur. Le même coup nous a frappés aussi douloureusement qu'elle {eodem ictu et \$e et nos affe* ait) (2). » Quand Fronton écrit à Marc-Âurèle, il termine toujours sa lettre par ces mots : « Salue la souveraine ta mère»^ et MarC'Aurèle n'oublie jamais de mettre à la fin de la sienne : « Ma mère te salue. » Un jour, au retour des vendanges, qui l'avaient mai disposé au travail , Marc-Âurèle va causer « avec sa petite mère, qui était assise sur son lit » .

The text on this page is estimated to be only 23.61% accurate

— 211 — sévérité pour lui-même[^] et une maturité si vinlo. Lu vraie grandeur n'est-elle pas, comme on Ta si bien dit, celle qui touche aux deux extrêmes et qui remplit l'intervalle ? A l'âge de seize ans (137), Marc Aurèle céda à sa sœur Cornificia Thérèse qu'il tenait de son père; lorsque sa mère l'appela au partage, il répondit (quo les biens de son aïeul lui suffisaient, et il ajouta qu'il la laissait entièrement libre de donner à sa sœur sa propre fortune, afin que celle-ci ne fût pas moins riche que son époux (1). Pour un père qu'il avait perdu, Marc-Aurèle retrouva plusieurs pères adoptifs, qui lui témoignèrent toujours une grande affection, et auxquels il dut le bienfait de la belle et de la plus large éducation. Il n'oublia jamais le service immense qu'il avait reçu d'eux, et il faut attribuer à la vive reconnaissance qu'il conserva de leurs soins son respect et son attachement inaltérables pour toutes les personnes de sa famille, dans lesquelles, à un titre ou à un autre, il pouvait voir des représentants de ses bienfaiteurs. La dette qu'il ne pouvait acquitter envers eux, il l'acquitta envers leurs enfants. Dès l'âge de quinze ans, Marc-Aurèle avait été initié par ordre d'Adrien avec Faustina, fille du César Kalliste à Rome. Après la mort d'Adrien, Anthonin le Jeune [Kalliste] sa propre fille fut mariée à Marc-Aurèle 2 • Placé entre Caracalla et son fils, il fut une sorte d'engagement antérieur, Marc-Aurèle, lui-même (1) J. Gapk., l'œuvre de l'âme, § 4. («)Ibid., 5«.

le temps de réfléchir. S'il était lié par la volonté d'Adrien, ne devait-il pas beaucoup à la bonté de son père adoptif? D'ailleurs il y avait une grande différence d'âge entre Fabia et Marc Aurèle. Cette considération fut sans doute une de celles qui influèrent le plus sur l'esprit du jeune prince. Homme réfléchi et affectueux, il devait voir dans le mariage autre chose qu'une convenance politique et un moyen d'assurer sa fortune, et il se demanda sans doute s'il pouvait former avec Faustine ou avec Fabia une union qui, suivant la belle définition du stoïcisme, fût une Incomplète association de deux âmes et de deux existences (*commercium totius vite* By *communicatio rerum divinarum atque humanarum*). Il était bien jeune encore pour résoudre cette question : il n'avait que dix-huit ans ; et il ne pouvait laisser attendre sa réponse à l'offre d'Antonin. À défaut d'expérience, ce qui le décida, ce fut la convenance d'âge et le caractère si connu de son père adoptif, qui semblait lui répondre de celui de Faustine. Il choisit la fille d'Antonin, avec la ferme volonté de ne jamais rapporter qu'à lui-même les conséquences d'un choix fait librement, de ne rien négliger pour se faire respecter et aimer de la fille de son bienfaiteur, devenue sa femme, et de ne jamais la forcer à regretter une union qu'il était résolu à ne jamais se reprocher à lui-même. Quelle que pût donc être plus tard la conduite de sa femme, Marc-Aurèle ne devait jamais y voir un motif pour la haïr ou la répudier. Marié à l'âge de dix-neuf ans, Marc-Aurèle eut dès le premier jour pour sa femme l'affection la plus vraie et la tendresse la plus douce. Faustine ne tarda pas à devenir

— 213 — mère, et elle donna à son mari de nombreux enfants (1) qui devaient être entre eux autant de liens nouveaux. Cette fécondité et cette concorde faisaient en même temps la joie publique. Les médailles de Faustine portent une colombe au-dessus du mot concordia. Et aujourd'hui encore on voit à Rome, sur le forum y les ruines du temple élevé à la fécondité de l'impératrice ou à la fortune féminine, après la naissance des deux jumeaux Commode et Antonin (161). Marc-Aurèle vécut dans sa famille, au milieu des affections domestiques, ne cherchant qu'à sa femme et ses petits enfants le délasser des affaires ou de l'étude. Les maladies de Faustine ou de ses petites filles sont les seuls chagrins qu'il éprouve, et dont il entretient son vieux maître. Marc-Aurèle perdit plusieurs de ses enfants très jeunes. Deux de ses premières filles, Vibia Aurélia Sabina et Domitia Faustina, moururent presque au berceau. Le frère jumeau de Commode ne vécut que quatre ans. Annus Verus, son frère cadet, mourut à Preneste, à l'âge de sept ans (170). Marc-Aurèle consolait lui-même les médecins y et, après quelques jours donnés à la douleur, il revenait tout entier aux affaires (2). Les joies intérieures de Marc-Aurèle furent ainsi mêlées de bien des larmes ; mais ces tristesses et ces inquiétudes ne font qu'ajouter à ses sentiments d'époux et de père quelque

(1) L'histoire n'a pas conservé le nombre et les noms de tous les enfants de Marc-Aurèle. Il en eut au moins dix. Quatre seulement lui survécurent. (2) J. Capil., M. Ant. le Phil., § 21.

— 214 — chose de plus tendre et de plus touchant. On aime à voir ainsi la nature à côté du plus fier stoïcisme ^ et toutes les préoccupations de la vie de famille au milieu d'une existence consacrée à l'étude et aux soins du gouvernement. Nous n'avons que quelques fragments de lettres qui nous font pénétrer dans l'intimité de Marc-Aurèle; mais plus ces fragments sont rares, plus ils sont précieux à recueillir. Par la grâce de Dieu, écrit-il à Fronto, nous croyons retrouver quelque espérance de salut : le cours de ventre s'est arrêté, les accès de fièvre ont disparu, il reste pourtant encore quelque maigreur et un peu de toux. Tu devines bien que je te parle là de notre chère petite Faustina, qui nous a assez inquiétés, 1). » C'est en parlant d'elle et de sa sœur que Marc-Aurèle écrivait, dans un moment de retour à la vie et d'espérance, ces charmantes paroles : c(Nous éprouvons encore les chaleurs de Tété ; mais, < comme nous pouvons dire que nos petites se portent bien, nous croyons jouir d'un air pur et salubre et de la température du printemps (!).> Fronto s'associait à ces sentiments, que lui-même était bien fait pour comprendre (3). C'était une joie pour lui de retrouver le portrait de son cher élève dans d'autres lui-même : « Je t'en aime dix fois autant, lui écrit-il. J'ai vu ta fille (sans doute Lucilla) : il m'a semblé que je vous voyais enfants toi et Faustina, tant elle offre un heureux mélange de vos deux physionomies, m Marc-Aurèle lui répond : (1) Front., LeU. à M. César,!. iv,ép. il. (2)Id., ibid., I. V, ép.i9. (3) Voir la lettre de Fronto sur la mort de son petit-fils.

— 216 — Après le plaisir de voir ses pelils enfants, le plus grand pour Marc-Aurèle était d'en parler ou d'en entendre parler. Mais il aimait surtout à les sentir près de lui, et souvent il quittait ses livres pour les regarder courir et pour jouer lui-même avec eux. «'En attendant , mon maitre, dit-il à Fronton , je t'annonce brièvement ce que tu désires savoir, que notre petite se porte mieux et qu'elle court par la chambre. » — » Mon unique délassement maintenant, écrit-il une autre fois qu'il est seul à la campagne, c'est de prendre un livre : car nos petites logent actuellement à la ville, chez leur tante Matidia (1), et ne peuvent venir près de moi ici le soir, à cause de la fraîcheur de l'air (2 \ » Malgré ces séparations momentanées qu'il s'imposait dans l'intérêt de la santé de ses enfants, Marc-Aurèle s'en vil enlever plusieurs au moment où il commençait à jouir de leur premier éveil à la vie. C'est contre ces déchirements de cœur qu'il eut surtout besoin du secours de la philosophie. Sa douleur s'augmentait encore de celle de Faustine. Il ne s'occupait que de lui faire oublier ces soudaines solitudes qui se faisaient autour d'elle. Le courage de sa femme, frappée de maladie en même temps que lui, l'avait souvent distrait du mal physique (3) ; c'était à lui à avoir à son tour le courage moral nécessaire pour la soutenir contre des peines plus cruelles. (1)Id.,ibid.J. ii,ép. i. (9) Matidia était une par adoption de Marc-Aurèle, étant fille de la sœur d'Adrien. (3) Front., Lett. à M. César, ▼,lt.

— 217 — Après tant de deuils, la mère avait oonservé pour les enfants qui lui étaient laissés une sollicitude inquiète. Au moment même de la révolte de Gassius, et où elle avait à craindre de les voir périr de mort violente, elle tremblait encore pour les jours de Fadilla , frappée d'un mal que les médecins ne savaient pas guérir. « Je vous suivrai bientôt, écrit-elle à Marc-Aurèle. L'indisposition de Fadilla m*a empochée de me rendre à Formium; si je ne vous y trouve plus, j*irai jusqu'à Gapoue. Cette ville conviendra peut-être à la santé de mes enfants et à la mienne. Je vous prie de m'envoyer à Formium le médecin Sotéride : car je n'ai pas de confiance en Sisithes, qui n'apporte aucun soulagement à ma fille {l\ » Sans cesse tourmenté pour la santé de ses enfants et de leur mère, Marc-Aurèle ne devait pas toujours trouver dans le bonheur et la vertu de ceux de ses enfants qui survécurent une compensation à tant de chagrins. Deux de ses filles, mariées (177) à deux sénateurs qui n'avaient d'autre titre à cette haute alliance que leurs vertus et leur mérite, l'une à Anthistius Burrhus, l'autre à Petronius Mamertinus, sont mortes sans laisser de nom etd'histoire. Peut-être surent-elles vivre exemptes d'ambition et dignes des nobles exemples de leur père. Mais les autres enfants de Marc Aurèle, dont l'histoire a conservé le nom, ont laissé un triste ou honteux souvenir. Sa fille Lucilla, d^abord mariée à l'empereur Verus, (1) Vulcat. Gallic.f Avidius Cassius, § 10.

— 218 — puis Biu brave et noble Pompéianus (1), devait rester audessous du beau rôle auquel l'avait deux fois appelé son père. Elle ne devait savoir ni ramener à une vie honoéte le débauché Verus, ni s'honorer de rendre heureuse la vieillesse de Tun des meilleurs serviteurs de Tempire. Et, plus tard, elle devait, dit-on, pour une vanité de femme, se livrer comme le prix d'une conspiration, contre coq frère (2). Mais, heureusement pour MaroAurèle, sioes infamies sont vraies, la mort lui sauva la honte et la douleur d'en ôtre le témoin. Gornincia, la sœur de Lucilla, devait aussi avoir une fin tragique (5). Enfin, Commode, le seul héritier du nom des Antpnins, devait être un monstre si infAme et si fatal a l'empire, que son père, sll eiU connu d'avance la vie de son fils, eût souhaité le voir mourir au berceau. Malheureux par ses enfants, Marc-Aurèle devait l'être plus encore par son frère adoptif. En renonçant à Fabia, sœur de Ver us, Marc*Àurèle témoigna toujours à ce prince, qui avait failli être son beau-frère, les égards les plus affectueux. Verus n*avait que le titre de fils d'Auguste, pendant que Marc-Aurèle seul portait celui des Césars; mais il vivait avec celui-ci dans le palais de Tibère sur le pied d'une égalité parfaite. Quelle que fût la différence de leur caractère et de leurs habitudes, MarcAurèle ne lui imposa jamais d autres reproches que celui de si>n exomplo. ri) J. CapiL, M, Anu le Phil., § 50. y^i) Hèrodiëii, Kl. (3^ lUttiejiUa h fil moartr en !i I S.

— 219 — Le jour où la mort d* Antonin le laissa seul maître dû pouvoir (1), Marc-Aurèle n'hésita point à le partager avec Verus, auquel il fit prendre le titre d'Auguste, Pour se rattacher davantage, il lui offrit en mariage sa fille Lucilla. Verus répondit à tant de générosité par beaucoup de déférence et de réserve, s'associant à toutes les sages mesures de Marc-Aurèle et lui laissant toute l'initiative. Quoique faible de caractère, il était bon et aimait son frère d'adoption autant qu'il le respectait (2). Le sénat consacra cette heureuse concorde en faisant frapper des médailles où les deux frères étaient représentés unis par la main droite, et qui furent envoyées jusqu'aux extrémités de Teïïpire. Cette concorde ne se démentit jamais. Nous en avons eu la preuve dans le récit de la guerre des Par thés. Nous avons vu les deux frères n'accepter de titre d'honneur qu'à condition de le partager ,^ et Verus faire monter Marc-Aurèle sur son char de triomphe. Mais si , MarcAurèle avait espéré avoir un collègue qui l'aidât à rendre le pouvoir impérial plus respectable et plus bienfaisant, il aurait été cruellement trompé dans ses espérances. Verus était une nature molle , amie du plaisir ; il avait tous les goûts de son père, et sa vie ne fut qu'une suite de débauches et de scandales. Marc-Aurèle en souffrit beaucoup , mais sans jamais se fâcher. Il chercha à ramener Verus et à atténuer les suites (1) J. Capit., Verus, § 3. (2) Verus avait neuf ans de moins que Marc-Aurèle. Il avait été placé de bonne heure auprès de lui pour recevoir sa direction et ses exemples.

de ses fautes, mais toujours avec une extrême modération. Cette patience et ces soins furent sans effet. Yen» ne fut jamais qu'un embarras pour son collègue, et ne sembla placé à côté de lui sur le trône que pour faire ressortir par ses folies la sagesse de Marc-Aurèle. Si Marc-Aurèle chargea Verus de la guerre contre les Parthes, ce fut afin d'épargner à Rome le spectacle de ses désordres, et dans l'espoir que la guerre changerait ses mœurs et lui rappellerait ses devoirs d'empereur. Il l'accompagna lui-même jusqu'à Gapoue. Cependant au départ de cette ville, Verus continua ses excès dans tous les lieux où il passa. Pendant que l'ennemi dévastait l'Orient, Verus chassait dans Aquilée, naviguait près de Goriothe et d'Athènes au milieu des symphonies et des concerts, et il s'arrêtait pour s'y livrer au plaisir dans les villes les plus célèbres de l'Asie, de la Pamphylie et de la Cilicie. Arrivé à Antioche, il continua cette vie déréglée... Pendant quatre années il passa l'hiver à Laodicée, l'été à Daphné et le reste de l'année à Antioche. Il était devenu la risée des Syriens, qui se moquaient de lui sur leurs théâtres. On racontait qu'il s'était fait couper la barbe pour complaire à une courtisane. On s'amusait de la poudre d'or dont il couvrait ses cheveux blonds pour les rendre plus brillants. On s'indignait de voir l'empereur faire asseoir des esclaves à sa table à d'autres fêtes que les Saturnales (1). Que pouvait Marc-Aurèle pour relever la dignité impériale ainsi avilie? Il essaya le pouvoir d'un amour pur (t) J. Caph., Verus, passim.

et des joies de la vie domestique. Lui-même n'avait-il pas traversé un moment ces égarements où Verus s'oubliait plus longtemps ? N'avait-il pas mieux appris à les regretter auprès de Faustine et des enfants qu'elle lui avait donnés ? Peut-être sa fille Lucilla exercerait-elle une influence aussi favorable sur Verus. Elle lui était fiancée depuis son avènement à l'empire: Marc-Aurèle voulut que le mariage eût lieu immédiatement, sans attendre le retour de Verus. Lucilla partit sous la conduite de sa tante; son père voulait aussi raccompagner, mais les amis de Verus firent courir le bruit que Marc-Aurèle n'irait en Asie que pour enlever à son collègue Thénacius d'une guerre terminée. Verus, d'ailleurs, offrait de venir jusqu'à Ephèse au devant de sa future épouse, et la présence d'un des deux empereurs était nécessaire à Rome : Marc-Aurèle resta (1). Peut-être que, s'il eût su toute la vérité sur les désordres de Verus, il n'eût pas eu le courage d'imposer à sa fille une épreuve aussi cruelle et qui devait être inutile. Verus continua ses folles débauches ; et, quand Lucilla tenta de le retenir auprès d'elle, sans doute elle reçut une réponse semblable à celle que le père de Verus avait faite à sa femme, qui lui reprochait ses infidélités (2). Quand la guerre fut terminée, Verus partit à regret, comme si, en quittant la Syrie, il eût quitté son propre royaume ; il ramena à Rome tout un cortège de courtisanes (1) Id., 7. (2) Spartien, Elie Verus, § 8 : « Uxori conquerenti de extraneis voluptatibus dixisse feritur: Palam in per alios exercere cupiditates meas: uxor enim dignitatis nomen est » non voluptatis.

222 — Des et d'affranchis , des joueurs d'instrumentls, des histrions, des bouffons, des acteurs mimiques, des jonairs de gobelet, enfin tous les bateleurs qui font les délices des Alexandrins et des Syriens. Il les conduisait avec autant d'ostentation que s'il eût traîné des rois à sa suite, de sorte, dit son historien, que c'était moins des Parthesque des histrions qu'il semblait avoir triomphé. Il fit construire sur la voie Glodienne une magnifique maison de campagne, et il y passa plusieurs jours dans les excès les plus honteux, avec une compagnie devant laquelle disparaissait toute pudeur. Marc-Aurèle fut invité par Verus à venir dans cette maison de campagne. Il s'y rendit pour donner à son collègue l'exemple de l'incorruptible pureté de ses mœurs (1). Il resta cinq jours entièrement occupé du soin des affaires, pendant que Verus n'était occupé que du soin de ses plaisirs. Plusieurs historiens ont parlé d'un repas où Verus réunit plus de douze personnes... A chacun des convives il donna de beaux esclaves qui servaient d'échansons^ des maîtres d'hôtel et des plats de sa table, des animaux vivants , des oiseaux et des quadrupèdes apprivoisés et sauvages de la même espèce que ceux dont on avait servi les viandes ; toutes les coupes où chacun avait bu , et l'on ne buvait jamais deux fois dans la même coupe; des coupes murrhines ou de cristal d'Alexandrie, des coupes d'or ou d'argent garnies de pierres précieuses, des couronnes de lames d'or et des fleurs les plus rares, des ;i) J. CapU., Verus, § 8.

vases d*or pleins d'essence el pareils à ceux qu'on fait en albâtre. Enfin chaque convive reçut encore, pour s'en retourner, une voilure avec des muletiers et des mules chargées de harnais d'argent. Toutes les dépenses de ce festin furent évaluées, dit-on, à six millions de sesterces. Le repas fini, on joua aux dés jusqu'au jour. Marc-Aurèle, quand il en fut informé, gémit profondément siu* le sort de l'empire. A ces prodigalités succédèrent les débauches les plus honteuses. Verus avait dans sa maison une taverne où il se rendait après avoir quitté la table de Marc-Aurèle, et il s'y faisait servir par tout ce qu'il y avait de plus infâme à Rome. On rapporte aussi qu'il passait des nuits entières au jeu, passion qu'il avait contractée en Syrie. Emule des Caligula, des Néron, des Vitellius, il courait pendant la nuit les cabarels. et les lieux de débauche, la tête enveloppée d'un mauvais capuchon de voyage. Il se mêlait ainsi déguisé parmi les tapageurs, engageait des rixes , et revenait souvent le visage ou le corps tout meurtri. Il était bien connu dans les tavernes, malgré ses déguisements. Il aimait les cochers du cirque el favorisait la faction Prasine. Marc-Aurèle était un jour assis au spectacle à côté de Verus , quand celui-ci fut à plusieurs reprises injurié par la faction des Venètes, parce qu'il favorisait indécemment leurs rivaux. Il portait en etTet sur lui l'image en or d'un cheval de la faction Prasine nommé TOiseau. Il lui faisait donner, au lieu d'orge, des raisins secs el des dattes, et il se le faisait amener dans le palais de Tibère couvert de housses teintes en pourpre. Quand ce cheval

fut mort ^ il lui érigea un tombeau sur le Vatican (1), et eu souvenir il appela l'oiseau une coupe de cristal d'une grandeur extraordinaire (2}. Marc-Aurèle rougissait de cette conduite au point de n'oser adresser de reproches à son frère ; il régnait d'ignorer tout ce qu'il ne pouvait empêcher, et ne songeait qu'à en étouffer le scandale. C'était une concession forcée au vœu public. Ainsi quand Verus fit épouser à Kallirachis Agrippine la veuve de Libon, cousin de Marc-Aurèle, ce prince, qui s'était opposé au mariage, crut pourtant devoir y assister, pour démentir le bruit déjà répandu d'une désunion entre son frère et lui, et pour maintenir la paix de l'empire. Chacun des deux empereurs devait en effet avoir des partisans, et ceux de Verus, plus corrompus et plus dangereux devaient être ménagés davantage. L'histoire parle d'affranchis que Verus aimait et qui lui donnaient des conseils dangereux. Elle a même conservé le nom de plusieurs, d'Agrippine, de Codrus, de Geminus et d'Eclectus, à qui Marc-Aurèle, aussitôt après la mort de Verus, retirât les offices qui les attachaient au palais. Tant que son collègue vécut, Marc-Aurèle fut condamné à une défiance et à des accommodements perpétuels (5). Quand la guerre de Germanie éclata, il eut peur de laisser son collègue seul à Rome, et il Temmenus, moins pour l'assistance qu'il devait en recevoir que pour ne pas le laisser dans Rome (1) J. C. J., Verus, § 6. C4) Ibid., § 10. Ca) itl..S9.

MMIIndonné à lui-même et à son entourage. Pendant que Marc-Aurèle préparait tout à Aquilée pour le passage des Alpes, Verus perdait le temps en festins et en promenades. A peine les barbares eurent-ils parlé de soumission, que Verus s'empressa de retourner à Aquilée, dont il regrettait les plaisirs. C'est sur le chemin de cette ville qu'il mourut de mort subite. C'était une délivrance pour l'empire et pour Marc-Aurèle. Mais Verus devait être fatal à son collègue même après sa mort. Il se répandit plusieurs fables sur cette fin soudaine, et quelques-unes l'attribuaient à un crime de Marc-Aurèle. Suivant les uns, il aurait fait mourir Verus par l'entremise du médecin Posidippe, qui le saigna, dit-on, mal à propos. Suivant les autres, il aurait coupé avec un couteau frotté de poison sur un côté une tétine de Iruie dont il aurait présenté à son frère la partie empoisonnée. Mais, ajoute Eutrope, c'est un sacrilège que d'attribuer un tel crime à Marc-Aurèle. Nous ne discuterons pas ce récit, nous le rejetons comme entièrement faux. Quelque pénibles en effet que dussent être à Marc-Aurèle ces calomnies grossières répandues par les plus infâmes compagnons de Verus, aucune n'a besoin d'être réfutée ; la pensée même en est incompatible avec le caractère de Marc-Aurèle et avec sa vie entière. D'autres bruits coururent aussi auxquels le nom de Faustine était diversement mêlé. On prétendait que Verus avait formé, d'accord avec sa sœur Fabia, le projet d'assassiner Marc-Aurèle, et que l'impératrice, avertie par le frondeur Agaclytê, aurait prévenu, par la mort de Verus, l'exécution de son projet. Un autre récit disait que 15

FausUne avait entretenu des relations criminelles avec VeruSy et qu'elle rivait fait mourir avec des huîtres empoisonnées , pour le punir d'avoir révélé à sa fille la honte de sa mère. 0 Que faut il croire de ces accusations populaires qui se contredisent? Elles montrent seulement la malheureuse situation de Marc-Aurèle, condamné à être Im-mkoe l'objet de pareils soupçons et à les voir tomber sur les personnes qui lui étaient le plus chères. On a beaucoup reproché à Marc-Aurèle son indulgence pour sa femme. Mais les désordres de l'impératrice ne lui étaient rapportés que par la rumeur publique comme les crimes monstrueux dont on l'accusait lui-même, ou dont on accusait Faustine. Quelle foi le prince pouvait-il ajouter à de semblables rapports? Quelle foi devons nous y ajouter au* jourd'hui nous-mêmes? A en croire les historiens, Faustine n'aurait reculé devant aucune honte ni aucun crime , et son nom devrait être associé à celui des plus grandes impudiques de l'empire , des Julie et des Messaline. Capitolin la représente vivant à Caiète avec des matelots et des gladiateurs. A la cour, elle avait, dit-on, de nombreux amants connus de tout le monde , excepté de son mari. On cite même leurs noms: c'étaient Tertullus, Orphitus, Utilius et Moderatus. L'empereur trouva un jour Tertullus dînant seul avec rimpératrice. Une sanglante allusion fut faite à ces amours et à la complaisance du prince par un mime, en plein théâtres en présence même de Marc-Aurèle. Un mari imbécile demandait dans la pièce le nom de l'amant de sa femme à un esclave. Le mime qui faisait ce der

— 2«7 — nier rôle répondit trois fois (ter) Tullus. 1 1, le maître semblant ne pas comprendre e(Tinterrogeant encore, il reprit : Mais je vous l'ai dit trois fois (ter), Tullius est son nom(l). Quel scandale et quelle grossièreté! Marc-Aurèle pouvait-il paraître comprendre, pouvait-il se faire, de pareilles insultes, une arme contre sa femme. Faustine sut d'ailleurs toujours entourer Marc-Aurèle de soins et d'affection. Pendant les premières années de leur union, elle vécut auprès de lui en épouse attentive et en mère dévouée. A défaut de témoignage plus complet, nous avons des passages de la correspondance de Fronton et de Marc-Aurèle où celui-ci parle toujours de sa femme d'une manière touchante, comme il parle de ses petits enfants. Plus tard Faustine suivit son mari dans toutes ses expédi tions, veillant sur sa santé et l'avertissant de plusieurs complots. Pourquoi s'étonner que Marc-Aurèle ait toujours aimé une femme qui semblait chaque jour acquérir de nouveaux droits à sa reconnaissance? Faustine pouvait être coquette : était-ce une raison pour n'avoir vîs-à vis d'elle que défiance et sévérité? L'exemple de Verus et de la société romaine ne devait-il pas exercer sur cette jeune femme une funt^te influence à laquelle il était impossible de la soustraire entièrement? Et fàllait-il la rendre responsable des suites de cet exemple? N'était-elle pas à plaindre et à relever avec douceur plutôt qu'à blâmer et à condamner avec colère? Nul doute que Marc-Aurèle, qui l'aimait tant, et qui aimait davantage encore la vertu, n'eût voulu à tout prix sauver à Faustine une faute qu'il (1) J. CapU., M. Anl. le Phil., § 29.

aurait pu connaître et empêcher. Nul doute, surtout, qu'il n'a jamais autorisé et entretenu par une abstention calculée et par un aveuglement intéressé des désordres qu'il faudrait faire retomber sur lui. Il n'est d'aucune façon vraisemblable qu'il ait prononcé le mot grossier rapporté par Capitolin : « Si je répudie ma femme, il faut que je rende la dot, » entendant par là Tempire (1) Seulement, Teût-il sue coupable, il conservait des devoirs vis-à-vis de sa femme et de la fille de son bienfaiteur. Ses obligations morales étaient plutôt augmentées, si par un fatal égarement elle conspirait contre ses plus chers intérêts et se perdait elle-même. Vis-à-vis de qui aurait-il employé la charité que lui prescrivait sa doctrine, s'il l'avait oubliée vis-à-vis de la femme qu'il avait volontairement acceptée pour compagne de toute sa vie? La passion ignorante lui aurait dit de la répudier et de la punir par la honte. La raison lui disait de la garder, de lui pardonner et de la sauver d'elle-même à force de générosité et de bons exemples. En agissant ainsi Marc-Aurèle ne faisait que mettre en pratique ses croyances philosophiques, et tenir la promesse qu'il avait faite à Antonin et à Faustine. Une fois la conduite de Marc-Aurèle justifiée, il resterait à rechercher si son indulgence fut en effet si grande, et si Faustine fut aussi coupable qu'on la représente. Mais les moyens de résoudre ce procès nous manquent. A en juger par les bustes qui nous ont été conservés. Faustine avait moins cette beauté sévère qui impose que cette beauté jolie et gracieuse qui attire. Seulement, pour (1)Ibid.,§i9.

voir (laDs ces marbres toute Texpression de son âme et en conclure sa vie entière, il faudrait être bien hardi. Dans' la correspondance que nous avons si souvent citée on trouve une petite intrigue à laquelle Fronton s'est prêté avec une bonne grâce de courtisan, et qui nous montre chez rimpératrice un grand amour de la parure. Il s'a-> gissait d'un héritage (1) renfermant beaucoup de perles et de bijoux, et qui devait être vendu en vertu de la loi Falcidia. Comment conserver ces trésors en dépit de la loi? C'est ce grave intérêt de coquetterie qui fut remis à Fronton (2), et ITiabile avocat obtint, je crois, que MarcAurèle oubliât ce jour-là les « mauvais conseils de la philosophie (5) » . Mais que conclure contre Faustine d'un fait semblable ? Marins Maximus, le biographe de Marc-Aurèle, qui n'a cherché qu'à diffamer Faustine, la suppose complice de la révolte de Cassius. Mais elle semble entièrement disculpée de cette accusation par toute la correspondance qu'elle entretenait à cette occasion avec Marc-Aurèle. Et, si cette accusation tombe, les autres doivent en être affaiblies. Aussitôt la conspiration d'Avidius Cassius découverte, Marc-Aurèle en avait fait part à Faustine. « Verus m'avait écrit la vérité en me disant que Cassius aspirait au trône... Venez donc à Albanum, afin que nous délibérions, avec l'aide des dieux et sans crainte, sur le parti qu'il (1) C'était l'héritage de Matidia, cette nièce d'Wdrien, nommée ploahaot. (i) Front., Ad M. Ant., I. ii, ép. 5. (3) Ibid., Ad amie, l. i,ép. 14.

— 230 — convient de prendre* ^^ Faustine répondit aussitôt : « J'arriverai demain comme vous à Albanum. Permettez, en attendant, que je vous conjure, si vous aimez vos enfants, de poursuivre rigoureusement ces révoltés... Ma mère Faustine a exhorté aussi votre père Antonin-le-Pieux, après la révolte de Celsus, à considérer ce qu'il devait à la famille et à l'Etat : car ce n'est pas être un bon prince que de ne songer ni à son épouse, ni à ses enfants. Considérez l'extrême jeunesse de notre fils Commode. Pompéien, notre gendre, est vieux et presque étranger à Rome. Voyez donc ce que vous devez décider à l'égard de Cassius et de ses complices. Je vous suivrai bientôt. « S'il y a dans ces lettres toute la faiblesse d'une femme et d'une mère qui craint surtout pour ses enfants, il y a aussi toute la sollicitude d'une affection vraie. Marc-Aurèle crut devoir s'arrêter à une résolution opposée à celle de Faustine; mais il ne le fit qu'après avoir relu sa lettre à Formium et après lui avoir exposé les motifs qui le décidaient à la clémence. De semblables rapports semblent devoir sauver en grande partie la mémoire de l'impératrice. Ce qui a surtout contribué à la compromettre et à faire mettre en doute par les historiens la vertu de Faustine, c'est le caractère même de son fils, et l'impossibilité de reconnaître dans Commode le sang de Marc-Aurèle. Cette raison de doute n'existait pas pour Marc-Aurèle, non plus qu'elle n'exista pour personne tant qu'il vécut; et il ne pouvait soupçonner sa femme pour des folies et des crimes auxquels Commode ne s'abandonna qu'après la mort de son père.

— «31 — Marc-Aurèle put donc, à la mort (1) de Faustine, conserver le droit de faire pour elle tout ce que la coutume semblait exiger, sans qu'on puisse l'accuser d'avoir voulu glorifier ses fautes. S'il demanda pour elle au sénat un temple et les honneurs divins, c'est que rien ne l'autorisait, en s'abstenant de cette demande, à faire le plus cruel affront à la mémoire de la fille d'Antonin. S'il prononça son oraison funèbre, il n'y fit entrer que l'éloge de la vie de famille et l'expression d'une reconnaissance et d'une douleur sincères. C'est au nom de ces sentiments qu'il remercia le sénat d'avoir accordé les honneurs de l'apothéose à une impératrice qui l'avait suivi dans toutes ses campagnes, et qui avait mérité d'être appelée la mère des soldats. C'est également au nom de ces sentiments qu'il institua en l'honneur de Faustine des vierges Faustiniennes, et qu'il fit du bourg où elle était morte une colonie qui porte son nom. Mieux vaut cette extrême sollicitude d'une âme généreuse et reconnaissante qui fait plus qu'elle ne doit, que la modération feinte et intéressée d'un Tibère refusant les honneurs déferés à sa mère par le sénat (2), et réservant cette bonne volonté pour en faire un autre usage. Au milieu des incertitudes de l'histoire» ne nous hâtons pas de croire le mal ; laissons plutôt les fautes de Faustine, si elle en commit, disparaître dans la clémence de Marc-Aurèle, et que le pardon qui l'a défendue de son vivant la défende également auprès de la postérité. (1) Faustine mourut au bourg d'Ala, près du mont Tau rus, en 176. — Marc-Aurèle était âgé de cinquante-cinq ans. (2) Tacite, Annales, v, 2.

Le fils de Marc-Aurèle ne peut obtenir la même absolution de l'histoire ; le nom de Commode sera toujours un nom odieux et détesté , et son règne un des plus honteux pour l'empire. Mais faut-il rendre Marc-Aurèle responsable de tout ce qui n'est arrivé qu'après sa mort? Oui, dit-on , la nature de Commode s'était révélée dès ses premières années, et il était impossible de ne pas prévoir l'usage qu'il ferait de la toute-puissance. On s'appuie surtout de l'autorité de Lampride , qui nous peint Commode enfant des plus odieuses couleurs. Le portrait est trop chargé pour être ressemblant. A croire ce biographe , Commode aurait eu dans le palais impérial un entourage infâme» il aurait fait de la maison de son père une taverne et un lieu de débauche, il aurait combattu trois cent soixante-cinq fois du vivant de Marc-Aurèle. Ce témoignage invraisemblable se trouve démenti par Uion Cassius et par Hérodien, et Gibbon, dans son histoire, se range à l'opinion de ces derniers. «(Commode, dit-il, n'était pas, comme on nous l'a représenté, un tigre né avec la soif insatiable du sang humain, et capable de se porter, dès ses premières années, aux excès les plus cruels : la nature l'avait formé plutôt faible que méchant; sa simplicité et sa timidité le rendirent l'esclave de ses courtisans, qui le corrompirent par degrés. » Les historiens ajoutent que Commode ne devint cruel qu'après avoir tremblé pour sa vie ; qu'il n'ordonna tant de meurtres qu'après l'attentat où il vit le couteau levé sur sa tête, et où il entendit ces mots: «Voilà ce que le sénat t'envoie. » Chez les caractères faibles, sous l'empire de la peur, la fureur prend bien vite la place de la douceur.

— 233 — Sans cette douceur, capable de suivre une bonne direction aussi bien qu'une mauvaise, comment expliquer que le peuple et le sénat eussent salué Commode avec tant d'enthousiasme et eussent fait reposer sur sa tête toutes leurs espérances? En effet, les honneurs que Marc-Aurèle sembla s'empresse d'accumuler sur son fils étaient des satisfactions données à l'impatience publique plus encore qu'à l'amour paternel. La plupart furent offerts et comme imposés à son fils. Le sénat surtout tenait à voir se continuer le règne des Ântonins, sous lesquels il avait recouvré sa légitime influence. Puisqu'il était né un héritier sur un trône consacré par tant de vertus, il fallait l'attacher à l'empire comme son père l'avait été par Adrien et par Antonin-le-Pieux. Ce fut la nation, plutôt que Marc-Aurèle, qui eut trop d'indulgence pour cet enfant bien aimé, le premier Porphyrogénète. . Marc-Aurèle, d'ailleurs, fit tout ce qui était en son pouvoir pour assurer son fils les bienfaits d'une éducation semblable à la sienne. Il fit venir de toutes les provinces de l'empire les personnes les plus célèbres pour leur instruction, et les mit auprès de lui en qualité de gouverneur et de précepteurs. Seulement, pour profiter de cette éducation virile, il fallait au jeune prince plus de force de caractère qu'il n'en avait. Et toutes les séductions dont son père avait si fortement triomphé, après y avoir cédé un moment, devaient exercer sur lui un empire fatal, dès qu'il serait abandonné à lui-même. Sans pressentir ce qui devait arriver, Marc-Aurèle comptait que son fils aurait longtemps besoin de sages conseillers. Lui même, tout en s'appliquant sans cesse à

savoir se Suffire à lui-même^ avait toujours voulu avoir auprès de lui les hommes les plus considérables par leurs vertus et leurs lumières, afin de s'éclairer de leurs avis et de s'aider de leurs exemples. ' Ce fut à ces amis qu'il confia, en mourant, la direction de son fils, s'en remettant à leurs sages conseils et à rétemelle Providence de faire servir au bien public tm avènement qu^il ne pouvait pas empêcher. Quelles qu'aient été les suites de cette succession héréditaire, fondée an profit de Commode, son père n'en fut pas coupable, et il ne faut voir dans cette contradiction entre la vertu de Marc-Aurèle et les folies monstrueuses de son fils que l'application de cette loi fatale qui condamne le fils d'un grand homme à être un homme médiocre, les descendants d'une génération héroïque à tomber dans la mol* lesse et la honte Répétons seulement que, si l'exemple, les conseils, les soins et les désirs les plus ardente de Marc-Âurèle avaient pu quelque chose pour son fils, Commode eût été digne de lui succéder et de continuer l'ère glorieuse des Ântonins.

— 235 — CONCLUSION Si la société romaine avait pu être relevée de rabaissement dans lequel elle tombait chaque jour depuis la chute de la république, elle eût dû cette régénération aux Athéniens, qui lui rendaient sous l'empire le gouvernement du sénat et des lois. Marc-Aurèle même semblait devoir faire davantage pour le monde, en y établissant le règne de la philosophie. Mais plus Marc-Aurèle était digne d'accomplir cette œuvre, plus il dut souffrir de son impuissance. Plus il avait toujours présent le beau mot de Platon sur le bonheur des peuples gouvernés par des rois philosophes, plus il dut regretter de trouver les hommes si mal préparés à gouverner. En mesurant l'intervalle qui les en séparait il éprouva une tristesse profonde. En sentant qu'il ne pouvait presque rien pour les rendre meilleurs, il alla jusqu'à douter que ce fût la peine de vivre (i). La beauté et la douceur d'une fraternité fondée sur la vertu et la justice ne le séduisaient pas seulement en théorie; il aurait désiré de toutes les forces de son âme voir réalisées cette paix et cette union entre les hommes. En vain son (i) Pensées de Marc-Aurèle ix, 3 ; ix, 14.

The text on this page is estimated to be only 27.81% accurate

expérience et sa réflexion lui démontraient l'impossibilité de ce règne idéal du bien, il ne pouvait s'en consoler qu'à force de raison et de piété. La vie comme le règne de Marc-Aurèle se résumait en deux mots : gloire et douleur d'être une exception au milieu d'une époque de décadence. Obligé de représenter et de défendre une religion à laquelle il ne croyait pas ; forcé de combattre une religion à laquelle il ne pouvait croire; ne trouvant, ni dans le polythéisme vieilli, ni dans le christianisme naissant, la règle de son intelligence, il se voyait séparé par un abîme de tous ceux à qui suffisait le temple ou l'église, et isolé avec un bien petit nombre dans une croyance fière et héroïque qu'il ne pouvait faire régner dans le monde. La pensée philosophique, en effet, avait son exaltation et sans excès comme la pensée religieuse. Comme elle elle songeait à d'autres intérêts qu'à ceux de l'esprit. On se faisait philosophe pour l'honneur et le profit qu'il y avait à l'être. On prenait un nom et un costume. On s'accommodait (de certaines sentences et de certaines pratiques. Mais sous ces dehors subsistaient tous les égoïsmes et toutes les faiblesses. Lucien pouvait rire un peu de philosophie des philosophes; il pouvait se renfermer dans une sorte d'ironie socratique. Sa position dans le monde ne lui imposait pas un rôle plus sérieux ni plus de devoir. Marc-Aurèle était empereur. Tout le monde avait les yeux fixés sur lui comme sur un maître et on lui faisait l'honneur qu'il prit parti entre toutes les doctrines. qu'il eût la saine. Il fit ce choix, avec la ferme volonté de lui-même justifier sa doctrine par l'exemple de sa

vie. Mais pouvait-il davantage? En usant de son autorité pour imposer sa croyance, il n'eût fait, comme il le dit si bien lui-même, que des hypocrites. Sa charité devait reculer devant un résultat si contraire à celui qu'elle appelait de tous ses vœux. Marc Aurèle se trouvait ainsi dans la triste et fatale alternative d'abandonner les hommes à de faux principes, ou bien de ne les en arracher qu'en apparence par la servitude. Marc-Aurèle pouvait donner des dignités, des statues, du pouvoir, des honneurs ; il pouvait soulager des misères, pardonner des fautes : il ne pouvait pas faire passer la vérité et l'honnêteté qui étaient dans son âme, dans l'âme des autres. Condamné souvent à s'abstenir, par respect pour la liberté, il devait être accusé de fierté dédaigneuse et égoïste, ainsi que de faiblesse et d'indifférence : comme si la vérité n'avait besoin, pour se transmettre, que d'amour, d'humilité et de dévouement ; ou que Ton gagnât plus sûrement les âmes à la vertu par la sévérité et la violence. Marc-Aurèle était trop sincèrement philosophe pour ne pas avoir la tolérance la plus scrupuleuse. Il croyait trop à la dignité humaine pour vouloir d'autres réformes que les réformes librement consenties par la raison publique mieux éclairée. Le plus grand bienfait que Marc-Aurèle pouvait donner au monde, c'étaient des lois plus conformes à la loi naturelle, une sage et juste administration ^ surtout un grand et noble exemple. C'est ce qu'il sut accomplir avec le secours des citoyens les plus éclairés de son temps, C'est là qu'il faut chercher les titres de Marc-Aurèle à l'admiration

de son siècle et de la postérité, ah» que te jeitificalkm la plus éclataote de sa doctrine. Malgré une profonde tristesse que toat eoBOonrait à nourrir autour de lui et jusque dans sa lanûHe, et qu'il combattit toujours, Marc-Aurèle ne cessa de travailler avec une énergie pleine de courage aa Ineii poUic. Pour ranimer cette énergie dans son âme attristée, il eut besoin de se recueillir sans cesse en ImHBème et de rattacher à une règle étemelle les contradictioiis et les impuissances de la vie humaine. C'est dans une méditatioD quotidienne, à laquelle nous devons le livre des Penua, qu'il puisa cette foi éclairée à la raiscm et à la vérin qû Taida à faire sa vie grande et utile. Cest de là, comme d'un sanctuaire, qu'il plana au-dessus de tons les entraînements du souverain pouvoir et de tous les déeotnagements. C'est de là qu'il s'est élevé si haat au^dessos de tous les plus grands noms que nous offre, de César à Théodose, la liste des empereurs. Les générations, qui ont suivi comme les conlemporaios de Marc-Aurèle, ont admiré avec un respect religieux une vertu qu'ils pouvaient à peine comprendre, mais qoi avait donné tant de gloire et de prospérité à l'empire. De son vivant même , nous dit Capitolin , Marc-Aurèle fut tellement aimé de tous les citoyens que les uns rappelaient leur père, les autres leur frère, d'antres leur fils,

— -239 — suivant leur âge. Le jour de ses funérailles le sénat et le peuple le nommèrent ensemble et tout d'une voix le dieu propice 9 sans attendre la fin de la cérémonie; ce qui ne s'était jamais fait jusque là, ce qui ne se fit jamais depuis. Aujourd'hui même, ajoute Capitolin en parlant de son temps (1), on trouve dans beaucoup de maisons des statues de Marc-Aurèle à côté de celles des dieux pénates. Le nom d'Antonin, quoique déshonoré par Commode, puis par Elagabale, demeura tellement aimé du sénat et du peuple, que « quiconque ne le portait pas ne semblait pas digne de Tempire » (2). Pendant que les noms d'Auguste et de César continuent de se transmettre comme titres de la dignité impériale, le nom d'Antonin demeure comme la marque de l'héritage de vertus transmis par Antonin et Marc-Aurèle à leurs successeurs, et de l'obligation de ne pas faillir à cette succession glorieuse. On en a la preuve dans la biographie de Diadumène par Lampride, et dans celle d'Alexandre Sévère. La plus noble des flatteries adressées par les sénateurs à ce dernier prince, le titre suprême de la dignité qu'ils lui offrent, c'est le beau nom d'Antonin. ((Antonin Alexandre, que les dieux te conservent ! Antonin Aurèle, que les dieux te conservent ! Antonin le Pieux, que les dieux te conservent ! Prends le nom d'Antonin, nous t'en prions. En mémoire des bons empereurs, accepte le nom d'Antonin. Purifie le nom des Antonins, qu'un in* (1) Sous Dioclétien. (S) Lampride, Diadumène.

fâme a déshonoré. Rends à sa sainteté première le nom des Antonins; que le sang des Antonins se reconnaisse. Venge l'injure de Marc-Aurèle. Vive Alexandre Antonin! Pour consacrer les temples des Antonins, qu'un nouvel Antonin triomphe des Parthes et des Perses. Sacré lui-même, qu'il reçoive un nom sacré... En toi, par toi, nous possédons tout, ô Antonin... ! Sois Antonin pour être aimé des dieux. Qu'on rende à la monnaie le nom des Antonins, qu'un Antonin consacre le temple des Antonins!... » (1) L'empereur Julien, dans sa Satire des Césars, n'est que l'interprète de cet enthousiasme. C'est de cette reconnaissance de l'empire quand il donne à Marc-Aurèle le premier rang au-dessus de tous les empereurs. Ce jugement, présenté sous forme mythologique, et mêlé d'une apologie que Julien met dans la bouche de Marc-Aurèle, ne saurait manquer d'intéresser à la fin de cette étude : car Marc-Aurèle fut appelé à son tour. Il parut avec un air grave et majestueux. Le travail et la contention d'esprit lui avaient tant soit peu ridé les joues et enfoncé les yeux. Mais son extérieur sans affectation, presque négligé, lui donnait une beauté que l'art ne saurait atteindre. Il portait une barbe épaisse et des habits simples et modestes. Son corps, atténué par l'abstinence, était transparent et jetait même de l'éclat comme la plus pure et la plus vive lumière. « Alors Mercure se tourna vers le prince et lui dit : « Et (1) Lampride, Alexandre Sévère. Dans son ouvrage sur les journaux chez les Romains M. V. Leclerc cite en son entier le remarquable passage que nous abrégons ici, p. 407 et sqq. *

— -211 — toi, riomme grave, quelle fin t'es-tu proposée? »

MarcAurèle répondit, doucement et avec modestie: « d'imiter les dieux. » Cette réponse parut pleine de noblesse et renfermait tout ce qu'on pouvait dire, si bien que Mercure voulait s'en tenir là, persuadé que Marc-Âurèle répondrait toujours sur le même ton. Il n'y eut que Silène qui s'écria : « Par Bacchus! ce sophiste n'en sera pas quitte à si bon marché. Pourquoi donc, Marc-Âurèle, vivaistu de pain et de vin, et non pas de nectar et d'ambrosie comme nous? — C'est, dit-il, que je ne prétendais pas vous ressembler pour le manger et le boire. Je nourrissais mon corps, dans cette idée, vraie ou fausse, que les vôtres ont besoin d'être nourris de la fumée des sacrifices. C'était seulement du côté des fondions de l'esprit que je croyais vous devoir imiter. » Silène demeura un moment étourdi du coup qui partait d'une main sûre et habile, c Dans ce que tu viens de dire il peut y avoir quelque chose de juste; mais réponds- moi à ceci : Qu'étaitce, selon toi, qu'imiter les dieux? — Avoir le moins de besoins, faire le plus de bien qu'il est possible... » Alors Silène se jeta sur ce qui paraissait lui donner prise dans la vie de Marc-Aurèle, sur sa conduite envers sa femme et son fils. Il lui reprocha d'avoir mis l'une au rang des déesses, et fait de l'autre un empereur.

— 242 — de Jupiter même. D'ailleurs, je ne prévoyais pas que le mien dût se porter à de tels excès. La jeunesse flotte entre le vice et la vertu ; si le vice l'a entraîné, il ne s'ensuit pas que j'aie confié l'empire à un prince vicieux; il l'est devenu depuis. J'ai donc pour garant de ma conduite envers ma femme l'exemple du divin Achille; envers mon fils, celui du maître des dieux; envers l'un et l'autre, des coutumes établies depuis longtemps : les lois et les vœux de tout le monde appellent les enfants à la succession de leur père. Les honneurs que j'ai rendus à ma femme ne sont pas de mon invention : bien d'autres en avaient usé de même avant moi. Peut-être n'a-t-on pas eu raison d'introduire de pareils usages; cependant, lorsqu'ils sont autorisés par la coutume, ce serait une espèce d'injustice d'y déroger au préjudice de ceux qui nous touchent de si près. Mais je m'oublie ici, et je fais une longue apologie de mes actions devant des juges auxquels rien n'est caché. Je vous prie, grand Jupiter, et vous, dieux puissants, de me pardonner mon indiscretion. » — On fit silence, et les dieux donnèrent leurs suffrages : Marc-Aurèle eut la majorité. » Une sorte de hasard mystérieux semble avoir accompli sur la terre, d'une façon sensible, un arrêt semblable à celui que Julien fait rendre dans le ciel par les dieux. L'image de Marc-Aurèle a seule trouvé grâce, dans Rome, devant les barbares et devant le temps, comme sa vertu.

— 243 — a seule trouvé entièrement grâce devant les dieux et devant l'histoire. De tant de statues colossales élevées à la mémoire des empereurs, une seule subsiste aujourd'hui, à ciel ouvert, au milieu des monuments de Rome : c'est la statue équestre de Marc-Âurèle debout, sur la plateforme du Capitole, *—*

